VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1799
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



FCO, MHE : le ministre au contact



Face à la montée en puissance des pathologies animales de ces dernières semaines (FCO 3 et 8 et MHE), le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, est venu faire un certain nombre d'annonces en Saône-et-Loire. Ce département est le premier de Bourgogne-Franche-Comté où un cas de variant de la FCO venue des Pays-Bas a été détecté.

PAGES 03, 10

Encarts : Mailing Gamm Vert (sur certains cantons), Dépliant Agram (sur 58 et 89), Dépliant Delta Force Buchez/De Bruin, (sur certains cantons)



P.04

ACTUALITÉS

Festivités // Une fête de l'agriculture à la hauteur dans l'Yonne



P.13

PRODUCTIONS

Sarrasin // La récolte démarre



P.14

PRODUCTIONS

Vignes // Soigner l'hébergement des vendangeurs

fendt.fr
FENDT

RÉSERVEZ VOTRE DÉMO
Nouveau Fendt 700 Vario Gen 7 : Vous l'avez rêvé. Nous l'avons fait.
Inspiré des besoins et des idées de nos clients mais aussi par notre volonté de concevoir les meilleures innovations et technologies possibles, nous avons développé un tracteur qui répond à toutes vos attentes : le Fendt 700 Vario Gen7.
Une nouvelle référence dans la catégorie 200-300 ch !
En plus de ses performances impressionnantes, le Fendt 700 Vario Gen7 se distingue par sa remarquable polyvalence, ses technologies durables et ses caractéristiques qui en feront votre tracteur favori.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FÊTE DE L'AGRICULTURE : DES JA ENCORE ET TOUJOURS AU TOP

.05 CONCOURS DE LABOUR : RETOUR RÉUSSI

.06 JA DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS : UN CONCOURS DE LABOUR TOUT EN DOUCEUR

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE : SE FORMER, C'EST GAGNER

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 AIDES : DJA : LES DEMANDES SONT OUVERTES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 FOIRE NATIONALE DE REPRODUCTEURS OVINS DE DECIZE : UNE ÉDITION PARTICULIÈRE

.10 FCO 3 OU 8 ET MHE : DES MALADIES VECTORIELLES EN RECRUDESCENCE

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 SEMIS : OBLIGÉ DE « REGRATTER »

.12 RÉGLEMENTATION : L'APPORT D'AZOTE EN VÉGÉTATION À L'AUTOMNE SUR COLZA

.13 RÉCOLTE DE SARRASIN : ALLEZ, ON ATTAQUE

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 VENDANGES : AGIR SUR L'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 INSTALLATION : LE FRUIT D'UNE PASSION

DOSSIER // PRESSE

.16 PRESSES À BALLES RONDES : CONNAÎTRE L'HUMIDITÉ DES BALLES DÈS LE PRESSAGE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 GROUPAMA : TOUT SAVOIR SUR LES SINISTRES AVEC UN TIERS ÉTRANGER POUR ÉVITER LES PIÈGES

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ???

.30 MACHINISME : DU CHANGEMENT CHEZ CLAAS BOURGOGNE

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 À DIJON, REGARDS SUR LES PEINTURES GERMANIQUES DES COLLECTIONS FRANÇAISES

.32 PATRIMOINE: LA GRANDE HISTOIRE DE LA VIGNE ET DU VIN



// LE DESSIN

// EN BREF

MHE L'État va financer la vaccination d'un million de bovins

Marc Fesneau a annoncé *« le lancement par l'État d'un dispositif de vaccination volontaire »* contre la maladie hémorragique épizootique (MHE), qui frappe les bovins français depuis septembre 2023. D'après un communiqué, les pouvoirs publics vont commander deux millions de doses, ce qui permettra de vacciner un million d'animaux. La vaccination pourra commencer *« à la deuxième quinzaine de septembre »*, a précisé le ministre de l'Agriculture, après « un travail avec la filière » pour élaborer la stratégie vaccinale (zone et animaux ciblés). Les éleveurs, notamment de la FNSEA, réclamaient des « commandes massives » de vaccins, ainsi que sa prise en charge par l'État. Le vaccin Hépizovac a été autorisé en France début août, mais le ministère évoque dans son communiqué « un contexte de tension » autour de sa disponibilité. La commande publique vise donc à « garantir un volume de doses permettant de démarrer la vaccination dans les meilleurs délais », explique la Rue de Varenne. Selon les derniers chiffres disponibles, la France a enregistré 344 foyers de MHE entre le 1er juin et le 29 août (+136 en une semaine), après plus de 4 000 cas en un an. La maladie est présente dans 21 départements, surtout dans le Sud-Ouest. Dernier en date, le Maine-et-Loire a récemment connu ses quatre premiers cas.

Prairies L'équivalent d'une année de pousse déjà réalisé au 20 août

Grâce aux conditions climatiques favorables, la pousse d'herbe cumulée des prairies permanentes françaises au 20 août est *« déjà supérieure de 2 % à celle atteinte normalement sur une année entière »* (moyenne 1989-2018), d'après le dernier bilan d'Agreste. *« Normalement, seulement 80 % de la production annuelle est réalisée à cette date »*, rappelle le service statistique du ministère de l'Agriculture dans sa note de conjoncture. La production cumulée est *« excédentaire de 29 % par rapport à la normale observée [au 20 août] sur la période 1989-2018 »*. La pousse est « excédentaire presque partout » en France, constate Agreste, hormis la bande pyrénéenne de Toulouse à la Méditerranée, la seule à afficher des résultats négatifs par rapport à la normale. C'est dans le Grand Est que l'excédent est le plus important (+50 %) ; dans la majorité de l'Hexagone, il est « souvent compris entre 20 % et 40 % ». La Normandie et la Bretagne sont les régions les moins en avance, avec respectivement +14 % et +16 %. *« Les pluies fréquentes et le maintien de températures supérieures aux normales de saison permettent une pousse continue et abondante »*, explique le ministère. Toutefois, *« l'herbe n'a pas été entièrement valorisée au printemps »*, rappelle Agreste, *« du fait des difficultés d'accès aux prairies »*.

Blé Récoltes catastrophiques en France, marché mondial équilibré

La récolte 2024 de blé catastrophique en France, touchée par des pluies excessives, ne devrait pas peser sur un marché mondial qui reste équilibré, a indiqué le 29 août Argus Media. La production française est estimée à 25,17 Mt par le cabinet, confirmant son estimation de début août. Une production « au plus bas depuis 1983 », a déclaré l'analyste Maxence Devillers. L'impact de cette récolte sera lourd pour les céréaliers, qui *« souffriront à la fois de la chute historique de la production et des prix non rémunérateurs »*, tirés vers le bas par le marché mondial où l'abondance des grains pèse sur les cours, a-t-il expliqué. Cette faible récolte va peser sur l'activité à l'export. Les expéditions vers les pays tiers devraient chuter de 60 %, à 4,1 Mt, au plus bas depuis 2001-2002, selon l'estimation d'Argus Media. Cette *« perte de chiffre d'affaires à l'export pour la France est évaluée à 1,4 M€ »*, a estimé M. Devillers. Au niveau international, le marché reste équilibré, avec une stabilité des disponibilités exportables chez les huit grands acteurs mondiaux, selon l'analyste. *« États-Unis, Canada, Kazakhstan, Australie et Argentine ont ou vont bénéficier de bonnes à très bonnes récoltes »*, qui viennent presque compenser les baisses de volumes sur le continent européen, a relevé l'analyste.

// À NOTER

Lutte contre le cancer
Achetez des bottines roses !

Les commissions des agricultrices de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) participent à l'Opération « Belles en bottines », lancée par la commission des agricultrices de la FDSEA 05, avec l'appui de l'association Terres & Saveurs des Hautes-Alpes. L'objectif est d'acheter des bottes roses Aigle pour 85 euros ; 20 euros seront reversés à la Ligue contre le cancer. Cette opération « Belles en bottines » est une idée qui a germé au sein de la section des agricultrices de la FDSEA 05. Un contact a alors été pris avec la marque Aigle pour mettre en place ce partenariat. Forcément, le choix de la botte s'est porté sur un modèle rose, qui n'est pas sans rappeler le ruban de la même couleur, symbole international pour sensibiliser au cancer du sein. Participer à l'opération « Belles en bottines », c'est contribuer à une action de sensibilisation et de prévention contre le cancer du sein. Si vous souhaitez commander votre paire de bottes (du 36 au 41), vous devez contacter la FDSEA de votre département et demander l'animatrice en charge de la commission des agricultrices ou écrire un mail à noemie.perrigot@reseaufnsea.fr Pour commander sa paire de bottes, vous devez solliciter votre FDSEA le plus tôt possible. Les commandes se finaliseront le 20 septembre.



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FCO

Marc Fesneau en Saône-et-Loire face au nouveau sérotype

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture démissionnaire, s'est déplacé le 30 août, à Flagy, près de Cluny, sur l'élevage ovin de Julien Fuet. FCO sérotype 3 et 8, MHE : la rencontre a permis de faire un point avec les organisations professionnelles agricoles, les représentants des vétérinaires et les élus sur la rentrée sanitaire chargée qui impacte les élevages bovins et ovins.

Face à l'apparition du sérotype 3 de la FCO en provenance de Belgique, *« l'État a commandé des vaccins sérotype 3 depuis début juillet et les a mis à disposition gratuitement dans six régions sur treize dont la Bourgogne-Franche-Comté »* a souligné le ministre de l'Agriculture démissionnaire, Marc Fesneau, lors de sa venue en Saône-et-Loire, le 30 août. *« L'État met à disposition gratuitement le vaccin pour les ovins afin de limiter la mortalité et pour les bovins afin d'enrayer les pertes de production. Six millions d'animaux peuvent être vaccinés »*. Le ministre a également annoncé qu'*« un cas de sérotype 3 a été détecté dans un élevage du sud de la Saône-et-Loire »*. Le département a donc basculé en totalité en zone réglementée, à l'instar de presque toute la BFC. Le ministre a lancé un *« appel à la vigilance collective : se protéger soi, c'est protéger les autres»*. Cette infection, dont la cause n'est pas déterminée, *« invite à redire qu'il faut être très vigilant, il y a le vaccin et il y a aussi les gestes barrières : biosécurité, contrôle aux mouvements… ». « Cette zone réglementée sérotype 3 ne doit pas venir freiner les échanges vers l'Italie et l'Espagne notamment »*.



Christophe Chambon (au premier plan), président du Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) et de la FRSEA BFC, en discussion avec le ministre.



Echanges entre les représentants syndicaux FDSEA et JA départemental et régional et le ministre de l'Agriculture à Ferm'Inov, à Jalogny

Livraisons complémentaires de vaccins

En ce sens, un travail conjoint entre la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et les homologues espagnols et italiens a été engagé dès le printemps pour que les frontières ne soient pas bloquées vis-à-vis du sérotype 3. La désinsectisation puis un test PCR négatif 14 jours après seront la condition de départ des animaux. Suite au cas détecté en Saône-et-Loire et à un second cas « isolé » dans l'Orne, la zone vaccinale pour laquelle la gratuité du vaccin est acquise pour protéger les troupeaux, a été élargie. *« Des livraisons complémentaires de vaccins – 5,3 millions de doses en complément des 6,4 millions de doses déjà commandées début juillet — arriveront dans la première quinzaine de septembre »* a indiqué Marc Fesneau. Par ailleurs, la France fait toujours face à la FCO sérotype 8 avec un variant plus virulent ces derniers mois, entraînant une mortalité assez significative. Le principe posé avec la filière de longue date est que *« l'État prend en charge la commande et le paiement des vaccins en émergence de maladie, ensuite, c'est la filière qui prend le relais lorsque la maladie devient endémique. Force est de constater que les commandes de vaccins sérotype 8 n'ont pas été passées, et qu'il y a un problème de vaccins disponibles en sérotype 8 »*. Pour mémoire, la France est en zone réglementée sérotype 8 depuis 2018. L'État va donc *« solliciter, avec la filière, le seul laboratoire qui produit en Espagne pour protéger en FCO 8. Le vaccin est à la fois efficace et en plus, il empêche la contamination »*. Pour mémoire, en 2021, le ministère avait proposé à la filière une vaccination FCO sérotype 8 des troupeaux avec un vaccin pris en charge totalement par l'État. Ce choix n'a alors pas été retenu. *« Il faudra peut-être réinterroger la question »* a amorcé le ministre.

Prise en charge par l'État

Sur la MHE, le même principe que pour la FCO 3 est adopté a déclaré Marc Fesneau. *« L'État commande des vaccins, ils seront mis à disposition gratuitement et un travail est mené avec la filière pour établir une stratégie : quelle zone cible-t-on pour endiguer cette maladie qui fait d'énormes dégâts dans les élevages ? »* L'État prend en charge les vaccins contre la MHE. Deux millions de doses permettant de vacciner un million de bovins seront disponibles d'ici fin septembre. Face à la propagation de la MHE et de la FCO, le ministre a indiqué que des travaux sont conduits avec le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE), autour des possibilités de poursuite de programmes d'indemnisation des éleveurs d'ovins et bovins touchés par ces maladies. Pour mémoire, l'État a déjà financé plus de 60 millions d'euros d'indemnisation suite aux pertes liées à la MHE et appuyé un programme du FMSE pour les mortalités dues à la FCO 8 en 2023, à hauteur de plus de 6 millions d'euros.

Le FMSE est un fond co-financé par les éleveurs et l'État. *« Le sanitaire, ce n'est pas pour embêter les gens, c'est de la prévention pour éviter des pertes économiques »* a conclu Marc Fesneau.

Cécile Chuzeville (FDSEA71)

Échanges avec la FDSEA 71 et les JA

Les représentants syndicaux ont rappelé au ministre les rendements en céréales catastrophiques, liés à des conditions météorologiques extrêmement pluvieuses dans un contexte de prix de marché délétère. Des mesures d'urgence à la hauteur des enjeux de souveraineté alimentaire qui reposent sur la filière céréalière sont demandées. *« Tous les leviers doivent être activés pour soulager les trésoreries des exploitations, il faut mobiliser et améliorer les dispositifs existants : exonération de 50 % de la Dotation pour épargne de précaution (DEP) ; diminution de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ; prise en charge des pertes à 100 % pour les agriculteurs ayant contracté une assurance multirisque climatique (MRC), activation des Indemnités de solidarité nationale (ISN) ; report d'annuités bancaires et rééchelonnement des plans de remboursements en concertation avec l'État et les banques. »* Mais aussi *« compléter via des dispositifs exceptionnels tel qu'un allègement significatif des charges sociales»*. Sur la gestion des fonds Feader en BFC : voilà plusieurs mois que la profession agricole (FRSEA BFC, JA BFC) tire la sonnette d'alarme, pour l'ancienne programmation (2014-2022) et la nouvelle (2023-2027). À la suite de ces alertes, plusieurs dispositifs ont été mis en place avec l'implication forte de l'État en région, des Chambres d'Agriculture et des DDT que les représentants syndicaux ont remercié. La situation reste malgré tout inquiétante. Il reste moins d'un an pour régler l'ancienne programmation. Christian Bajard, président de la FDSEA 71, a ainsi appelé les *« services de l'État à la plus grande vigilance sur la maîtrise de cette compétence par notre Région et par son soutien, le cas échéant. L'agriculture de notre territoire ne doit pas payer les conséquences du dysfonctionnement de son Conseil régional. »*



// FÊTE DE L'AGRICULTURE

Des JA encore et toujours au top

La 29e édition de la fête de l'agriculture de l'Yonne a eu lieu les 31 août et 1er septembre, à Étais-la-Sauvin. Un événement organisé par les JA du canton de Saint-Sauveur.



La fête de l'agriculture, c'était les 31 août et 1er septembre à Étais-la-Sauvin.



Cette année encore, plusieurs milliers de personnes se sont déplacées.



Atelier sandwich chez 110 Bourgogne.

Comme tous les ans, le monde agricole s'est rassemblé lors de la fête de l'agriculture des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. Cette 29e édition, organisée par les JA du canton de Saint-Sauveur, a eu lieu les 31 août et 1er septembre, à Étais-la-Sauvin.

Et comme une image vaut mieux que 1 000 mots, voici une pleine page de photos retraçant l'événement, où le soleil était au beau fixe et les sourires sur toutes les lèvres.

Christopher Levé

Les gagnants de la tombola Terres de Bourgogne : Bernard Delagneau de Champlot et Roselyne Grandjean, d'Étais-la-Sauvin. Ils ont gagné une veste Terres de Bourgogne.



L'inauguration a eu lieu le dimanche, dès 10 h 30, en présence du préfet, des élus de l'Yonne et des représentants du monde agricole.



Lors de l'inauguration, les élus ont fait le tour des stands de partenaires et de producteurs.



Sur le stand de Groupama, le smoothie, ça se mérite.



Depuis notre stand, nous avons eu l'occasion de présenter la nouvelle édition de Saveurs de l'Yonne aux élus du département et représentants du monde agricole.



Sur le stand de la FDSEA, un atelier plantation de graine a attiré les familles.



La fête de l'agriculture, c'est aussi le temps d'échanges entre les représentants de l'État et les élus agricoles locaux.



Que serait la fête sans animaux ?



Le travail orchestré par la MSA a été salué par les élus et représentants de l'État dans l'Yonne.

// CONCOURS DE LABOUR

Retour réussi

Lors de la fête de l'agriculture des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, qui a eu lieu le 31 août et le 1er septembre à Étais-la-Sauvin, les JA ont accueilli le concours départemental de labour, le samedi après-midi. Un retour réussi pour les JA qui ont remporté leur pari.



Le concours départemental de labour a eu lieu le samedi 31 août à Étais-la-Sauvin.



Les qualifiés iront aux finales régionales, puis nationales si à nouveau qualifiés, qui auront lieu lors de Terres de Jim, ce week-end.

De l'aveu de Valentin Caillon, en charge du concours de labour au sein des JA 89, le concours de labour était une réussite. Alors que la dernière édition icaunaise datait de 2014, le canton des JA de Saint-Sauveur souhaitait relancer cette discipline à l'occasion de la fête de l'agriculture de ce week-end, une tradition qui s'était malheureusement perdue au fil du temps.

Les JA de Saint-Sauveur espèrent désormais que la mayonnaise aura pris et que le concours départemental de labour reviendra chaque année dans l'Yonne, lors des prochaines éditions de la fête de l'agriculture.

Au niveau des résultats, dans la catégorie « planche », Bastien Millot termine à la première place, avec 71 points, devant Jean-Michel Bardot second, avec 69 points.

Dans la catégorie « à plat », Yannis Caillon se classe premier avec 77 points, devant Romain Sluzart (69 points), Flavian Caillon (65 points), Noah Loustaunau (61 points), Laurick Billard, qui était le plus jeune participant du haut de ses 15 ans (58 points), Antoine Timon (57 points) et Kylian Cassé (42 points). Pour rappel, les deux premiers qualifiés (sauf désistement qui intégrerait le candidat suivant au classement) de chaque catégorie pourront concourir aux finales régionales, puis nationales si à nouveau qualifiés, qui auront lieu lors de Terres de Jim, ce week-end (du 6 au 8 septembre) dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon (Doubs).

Christopher Levé

// TRACTEUR PULLING

Un show à l'américaine

Durant la fête de l'agriculture, les JA 89 ont accueilli la manche finale du championnat de France de tracteur pulling, qui a attiré énormément de spectateurs.

Après avoir accueilli une démonstration de la discipline l'année dernière, les JA ont vu les choses encore plus grand cette année en recevant la manche finale du championnat de France de tracteur pulling, organisée par la fédération du tracteur pulling français. Un vrai show à l'américaine qui a attiré un très grand nombre de visiteurs.

Venus de toute la France, les concurrents se sont relayés tout le dimanche, dans leurs catégories respectives, avec un objectif commun : tirer leurs charges lestées le plus loin possible sur 100 m.

Une animation remarquable et remarquée de la fête des JA.

Voici les vainqueurs par catégories : en ligth modified : Flash Powers ; en modified : Le Redoutable ; en limited super stock : Warrior ; en two wheel drive : French & Furious ; en garden pulling compact : Grey Fergie ; en garden pulling libre : Fireball Evolution.

Christopher Levé



La compétition a eu lieu le dimanche, à Étais-la-Sauvin.

PUBLI-COMMUNIQUÉ

CRÉDIT AGRICOLE

« NOUS SOMMES LA BANQUE DES BONS JOURS, MAIS AUSSI DES MOINS BONS »

DANS UN CONTEXTE DE PRIX BAS, LES RENDEMENTS DES RÉCOLTES 2024 S'ANNONCENT EN BAISSE POUR PRESQUE TOUTES LES CULTURES ET LES INQUIÉTUDES SONT LÀ. PRÉSIDENT DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE, JEAN-YVES REMILLET REVIENT SUR L'ACCOMPAGNEMENT PRÉVU POUR AIDER LES CLIENTS À FAIRE FACE À CETTE SITUATION EXCEPTIONNELLE.

Impactées par les événements climatiques, les récoltes 2024 s'annoncent décevantes pour toutes les cultures, sauf le colza qui semble tirer son épingle du jeu. En viticulture, les exploitants s'attendent aussi à une baisse du volume récolté. Les éleveurs s'inquiètent de la qualité du fourrage et de la menace des épizooties (MHE, FCO...). Toutes les filières sont impactées.

Les difficultés de trésorerie vont arriver, parce qu'au-delà des faibles volumes, les prix ne sont pas bons non plus. Pour les agriculteurs concernés, nous avons développé une offre de prêt à piloter qui leur permet de moduler les échéances à rembourser et pour ceux qui y ont souscrit, l'assurance récoltes permet d'aider à passer ce moment difficile.

Même si toutes les conséquences financières ne sont pas encore précisément identifiées, nous sommes



Jean-Yves REMILLET
Président de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

conscients de l'inquiétude générée et tenons à assurer le monde agricole de notre soutien durable.

Nos équipes sont déjà mobilisées pour rencontrer, rassurer et accompagner nos clients et travaillent sur des mesures d'accompagnement. Nous étudierons au cas par cas la situation de chaque client et utiliserons toute la palette d'outils à notre disposition.

La Caisse régionale souhaite proposer rapidement des solutions simples à tous nos clients concernés par des difficultés de trésorerie, quel que soit le type de production. Nous aurons, avec l'ensemble des conseils et partenaires institutionnels, une attention toute particulière vis-à-vis des jeunes agriculteurs et des situations économiques les plus fragiles. Nous échangeons actuellement avec les Organisations professionnelles agricoles locales.

Au Crédit Agricole, nous restons plus que jamais engagés pour soutenir les agriculteurs et viticulteurs, dans les bons comme dans les mauvais moments.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit Photo : Olivier DOUARD.

// JA DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

58 Un concours de labour tout en douceur

Le 17 août, les JA de Châtillon-en-Bazois tenaient leur concours de labour à Chausse (Aunay-en-Bazois).



23 concurrents étaient au départ du concours de labour des JA de Châtillon-en-Bazois.



De très jeunes spectateurs étaient là pour s'assurer de la bonne ouverture des participants.

C'est dans une parcelle de Brice Loiseau à Chausse (Aunay-en-Bazois) que le rendez-vous était fixé, le 17 août, pour le concours de labour des JA de Châtillon-en-Bazois. Au total 23 concurrents étaient au départ, *« venant de tous les cantons pour labourer ce terrain typique du Bazois : argileux et difficile à travailler »* précise François Loiseau, président des JA du canton. Pour lui, ainsi que pour Julie Rhoumy, secrétaire des JA du canton et trésorière JA 58, cet événement est un *« moment convivial »* mais pas seulement.

En effet, si le concours de labour est avant tout *« un instant de plaisir partagé avec tout le monde »* stipule François Loiseau, c'est aussi l'occasion de tisser un lien avec le grand public, comme le développe Julie Rhoumy : *« C'est important de présenter nos pratiques, et de montrer que nous essayons de faire du bon travail »*. François Loiseau poursuit : *« Un certain fossé s'est creusé entre le milieu agricole et les citadins. Et, nous pensons qu'il est nécessaire d'offrir une opportunité à chacun de parler dans la bonne humeur afin que les échanges se fassent en douceur »*.

Sillon de l'avenir

En parallèle, le concours fut aussi l'occasion de rassembler les agriculteurs, installés ou non : *« Après avoir été une petite dizaine pendant un moment, nous avons accueilli pas mal de jeunes cette année, et le concours de labour permet de les fédérer tout en leur dévoilant les ficelles de l'organisation d'un tel événement »* pointe Julie Rhoumy. François Loiseau développe : *« Nous avons une nouvelle génération de 14 à 17 ans qui est là. Leur présence prouve que tout le travail que nous avons effectué depuis des années porte ses fruits. Notre passion du métier est transmise et nous espérons que cela continue avec eux : ils prendront la relève doucement, et nous nous retirerons pour leur passer le flambeau, là aussi, tout en douceur »*.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Palmarès complet

Charrue : 1. Thomas Perdriat, 2. Simon Boulenger, 3. Rémi Blandin, 4. Gabriel Boulin, 5. Gabriel Joly, 6. Évann Gautheron, 7. Thierry Aulard, 8. Théo Moysan, 9. Kévin Aulard, 10. Vincent Aulard (qualifié pour la finale départementale 2025), 11. Simon Larue, 12. Antoine Larue (qualifié pour la finale départementale 2025).
Brabant : 1. Damien Dubuis, 2. Alexandre Charetier (qualifié pour la finale départementale 2025), 3. Benoît Buchli, 4. Thomas Meunier, 5. Louis Lauferon, 6. ex aequo : Jules Bourgeois et Jérémy Montaron (ce dernier, qualifié pour la finale départementale 2025). 8. ex aequo : Célia Pierdet et Marc Roux, 10. Antonin Deboux.
Finale départementale 2024 :
Barban : Brice Loiseau et Jérémy Montaron.
Charrue : Célestin Deboux et Mathis Aulard.



La parcelle mise à disposition par Brice Loiseau était *« typique du Bazois, avec un sol argileux et difficile à travailler »* selon François Loiseau, président des JA du canton.

// JEUNES AGRICULTEURS

21 En moiss'batt dans le 52

Les JA d'Aignay-Baigneux-Recey ont participé à la fête départementale de la Haute-Marne.

La fête de l'agriculture de la Haute-Marne s'est tenue le 25 août à Pierrefontaines, dans le canton de Longeau. Parmi les 16 engins du moiss'batt cross, deux venaient de la Côte-d'Or et plus précisément du canton d'Aignay-Baigneux-Recey. Les machines surnommées *« Bibiche »* et *« Nénette »* ont participé au spectacle devant des milliers de personnes. *« Nous entretenons de très bonnes relations avec nos homologues de la Haute-Marne, ce n'était pas une surprise qu'ils nous invitent à leur grande fête »*, indique Guillaume Moyot, agriculteur à Étormay. Les Côte-d'oriens ont malheureusement cumulé les pépins techniques avec un moteur *« HS »* pour Bibiche et un problème de pompe à huile pour Nénette. *« Nous terminons à l'avant-dernière place ! C'est dommage car Bibiche tourne très bien, habituellement. Mais il y avait du lourd, du très lourd en face de nous. Mais ce n'est pas grave, nous avons passé un excellent moment, une manche a même été organisée en nocturne, c'était très sympa »*, poursuit Guillaume Moyot. L'équipe d'Aignay-Baigneux-Recey *« retape »* ses machines depuis leur retour à la maison et pour cause : une nouvelle sortie figure sur leur agenda avec les Terres de Jim, programmées ce week-end des 6, 7 et 8 septembre dans le Doubs, sur les communes de Mamirolle et de Le Gratteris.



Gwenaël Ehret, Mathieu Chevalier, Éliott Perraudin, Théo Haubry, Guillaume et Maxime Moyot photographiés par Pascal Cornet devant leurs machines.

AG

LES MÉDIAS DES TERRITOIRES



© Freepik

ENQUÊTE DE SATISFACTION CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE VOTRE JOURNAL AGRICOLE

› Vous ne recevez pas votre journal le **JEUDI** ou le **VENDREDI** :
flashez ce QR code
ou rendez-vous sur :
qrco.de/agri-abo
pour **NOUS LE SIGNALER.**

Flashez-moi !

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Se former, c'est gagner

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vous attend très nombreux pour ses formations de la rentrée.

Les formations reprennent ce mois de septembre à la Chambre d'agriculture, avec un nouveau programme et un titre (de cet article) qui reflète parfaitement les ambitions de l'équipe. *« Les agriculteurs ont peu de temps pour se former. Lorsqu'ils viennent vers nous, il faut que la formation leur propose un vrai gain »*, argumente Thomas Michaut, coordinateur de l'activité qui poursuit : *« nos formations sont conçues en réfléchissant à la valeur ajoutée pour les participants. Il doit y avoir des éléments techniques, d'organisation et/ou de management qui soient utilisables dès la fin de la journée de formation ». « Nous veillons à ce que les formations comptent un temps d'application personnelle du sujet avec, bien sûr, des temps pratiques sur le terrain à chaque fois que c'est possible »*, ajoute Aurélien Viellard, agriculteur élu à la Chambre et président du pôle « Formation, installation, transmission et entreprise ».



L'équipe « formations » de la Chambre, réunie lors d'une journée conviviale.

Des thèmes variés

Le programme des formations, disponible sur le site internet de la Chambre, est également diffusé par le biais de newsletters. *« La plupart des sessions ont lieu entre octobre et avril pour pouvoir toucher un maximum de public. De même, des sessions sont organisées sur Châtillon et Créancey pour limiter les déplacements de chacun »*, ajoute Thomas Michaut. Intégrés au sein de chaque pôle de la Chambre pour être au plus près des conseillers et des sujets pertinents, les responsables de formation proposent des thèmes variés, notamment cette année en grandes cultures (stratégie de commercialisation des céréales, triage et gestion des couverts…) Le pilotage d'entreprise, la préparation de projets photovoltaïques ou encore le recrutement et le management de salariés font aussi partie du programme. En élevage, des partenariats avec le GDS et Alysé permettent de travailler sur le stress thermique, les bâtiments, le parasitisme et la préparation au vêlage, en parallèle d'approches plus alternatives comme les huiles essentielles et le reiki, ou plus financière comme le calcul des coûts de production. Après plus de 1 600 stagiaires accueillis la saison dernière pour une satisfaction globale de 94 %, la Chambre d'agriculture compte bien faire mieux cette année et démonter que *« se former, c'est gagner »*.

CA21

Contact : formation@cote-dor.chambagri.fr, 06 30 82 31 13.

// RÉTROMOISSON

Encore un succès

Le 15 août, à Saint-Loup, le Musée de la machine agricole et de la ruralité (Mumar) et l'association Foyer Rural et les Amis de la Machine Agricole Ancienne (F.R.A.M.A.A.) organisaient la Rétromoisson avec plus de 500 pièces présentées.



Des nouveautés sont à prévoir pour l'édition 2025...

Comme tous les ans, le 15 août est synonyme de Rétromoisson dans la Nièvre. Un événement devenu au fil des ans immanquable dans le paysage de Saint-Loup. Jean-Michel Del Peso, président de l'association Foyer Rural et les Amis de la Machine Agricole Ancienne (F.R.A.M.A.A.), stipule : *« La Rétromoisson est la rencontre annuelle incontournable des passionnés de machines et notamment de moissonneuses-batteuses. Il faut rappeler que nous avons la plus grande collection au monde de moissonneuses ! »*. Un atout qui a attiré plus de 3000 visiteurs lors de l'édition 2024 de la Rétromoisson.

Transmission et engagement

Pour lui, la démarche de l'association est avant tout éducative : *« avec les engins que nous présentons en fonctionnement, le public peut se rendre compte de l'évolution du machinisme sur un siècle »*. Dans cette veine, fut dévoilée la remise en route de la Moissonneuse italienne : *« C'est une marque peu connue en France. Cette restauration représente deux ans de travail de notre mécanicien ! »*. Sans s'arrêter en si bon chemin, Jean-Michel Del Peso et l'association F.R.A.M.A.A. A ont déjà des idées en tête pour l'édition 2025 : *« nous prévoyons de reconstruire une moissonneuse gauloise: le vallus et bien entendu il y aura de nouveaux tracteurs, etc. »*. Côté visiteurs, l'enthousiasme est tout aussi fort, à l'image de celui de Marie Debloos, 38 ans, originaire de la Nièvre et habitant désormais en Picardie : *« Pour moi, la Rétromoisson regorge de souvenirs d'enfance. Je suis venue avec mes enfants afin qu'ils découvrent à leur tour cet univers. De plus, je suis ravie car la tenue de la Rétromoisson offre une très belle effervescence dans le paysage nivernais ; ce qui peut manquer parfois dans ce territoire »*.

Enfin, outre l'engagement de l'association et de ses membres, dans la réussite de cet événement Jean-Michel Del Peso pointe d'autres ingrédients essentiels: *« le nombre important d'exposants permet de faire travailler le tissu économique local, régional et national car certains artisans n'hésitent pas à parcourir 700-800 km. Il ne faut pas non plus oublier d'autres animations comme le tir billons, la ferme pédagogique, le chien de berger... »*. Autant d'éléments qui font que la Rétromoisson est une manifestation à ne pas manquer ; alors c'est noté, rendez-vous le 15 août 2025 pour la prochaine édition !

Chloé Monget

// APPEL À CANDIDATURES

Devenez lieutenant de louveterie

Le préfet de la Côte-d'Or procède au renouvellement de l'effectif des lieutenants de louveterie, pour la période courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Un lieutenant de louveterie concourt, sous l'autorité du préfet, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Conseiller technique de l'administration sur les problèmes particuliers et ponctuels posés par la gestion de la faune sauvage, il dirige les interventions et battues administratives (préfectorales ou municipales) et en assure la responsabilité technique. Il est également mobilisé pour la prévention des dommages causés par le loup sur les troupeaux domestiques (notamment mise en œuvre de tirs de défense en soirée ou à l'aube) et en appui à la politique de prévention de la propagation de la tuberculose bovine. Ses fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles. De ce fait, il doit avoir la capacité à assumer matériellement et financièrement les charges qui y sont liées (matériel, déplacements) et faire preuve de disponibilité. Dans le cadre de ce renouvellement de l'effectif, tout(e) candidat(e) intéressé(e) est invité(e) à transmettre un dossier complet de candidature, jusqu'au vendredi 27 septembre 2024, à la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or (DDT) : soit par voie postale (Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or, service préservation et aménagement de l'espace, bureau chasse forêt, 57 rue de Mulhouse - BP 53 317, 21 033 Dijon Cedex), soit par mail (ddt-cf-spae@cote- dor.gouv.fr, avec l'objet « candidature louveterie 2025-2029 »). La note d'information relative à ce recrutement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site internet départemental des services de l'État : https://www.cote- dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse

Communiqué

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

// AIDES

DJA : les demandes sont ouvertes

Le nouveau dispositif de Dotation jeunes agriculteurs (DJA) du Plan stratégique national de la programmation Feader 2023-2027 est ouvert depuis le 27 août.

Depuis le 1er janvier 2023, la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) est en responsabilité des mesures non-surfaciques du Plan stratégique national (PSN), et notamment de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA). Cette DJA a pour objectif de faciliter la transmission et la création des exploitations agricoles grâce à une aide individuelle à la trésorerie. S'adressant aux candidats à l'installation de moins de 41 ans, elle encourage le renouvellement des générations en agriculture, dans un contexte où la population agricole est vieillissante (âge moyen des exploitants : 52 ans) et souffre d'un manque d'attractivité relatif en fonction des territoires et des filières. Pour la programmation qui s'achève, ce sont en moyenne plus de 450 jeunes agriculteurs qui ont été aidés chaque année. Dans le cadre de la programmation 2023-2027, ce sont plus de 62 millions d'euros de dépenses publiques, dont 37,3 millions d'euros de Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader) et 24,7 millions d'euros de crédits régionaux, qui sont prévus pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs. En BFC, la DJA se calcule à partir d'un montant socle, défini par deux critères, et de trois modulations. Le montant minimal de l'intervention est de 25 500 euros, le montant maximal de 47 000 euros.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les personnes physiques répondant aux conditions suivantes :

- Être âgé de 20 ans minimum et de strictement moins de 41 ans à la date du dépôt de la demande d'aides à l'installation ;
- Être de nationalité française, ou ressortissant suisse, ou justifier d'un titre de séjour autorisant à travailler sur le territoire français ;
- S'installer pour la première fois comme chef d'exploitation d'une exploitation à titre individuel ou comme associé-exploitant d'une société à objet agricole ;
- Justifier, à la date du dépôt de la demande d'aide, d'un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur (Bac pro, BPREA, BTA, etc.) et d'un Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) validé par le préfet de département. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :
- Avoir achevé son parcours à l'installation : passage en Point accueil installation (PAI), validation du PPP, présentation d'un Plan d'entreprise (PE) viable : atteinte d'un Revenu disponible agricole (RDA) ≥ à 1 Smic net en année 4, ou 0,5 Smic net à titre secondaire,
- Être couvert en cas d'accident du travail ou d'arrêt maladie par la souscription d'un contrat de prévoyance versant des indemnités journalières ;
- Réaliser une formation ou un accompagnement du type « point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'entreprise » à l'issue de l'année N +2 ;
- Être encore en activité en tant que chef d'exploitation ou associé exploitant au terme des 4 ans après la date d'installation définie dans le constat d'installation.

Les dossiers de demande d'aides Feader sont désormais dématérialisés. Les dépôts se font sur la plateforme en ligne Euro-PAC : **https://europac.bourgognefranchecomte.fr**

L'ensemble des informations relatives au premier appel à projet DJA PSN 2024 est disponible sur le site www.europe-bfc.eu dans la rubrique « Agenda ».

Des organismes pour vous accompagner

Les organismes suivants ont suivi la formation délivrée par le Conseil régional de BFC : « Devenir accompagnateur sous Euro-PAC » :

- AFOCG 25 ;
- AFOCG 39 ;
- Bio BFC ;
- Centre d'étude et de ressources sur la diversification (Cerd) ;
- Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ;
- Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort ;
- Chambre d'agriculture du Jura ;
- Chambre d'agriculture de la Nièvre ;
- Chambre d'agriculture de Haute-Saône ;
- Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ;
- Chambre d'agriculture de l'Yonne ;
- SARL Druot Foncier expertises.

Un mandat de gestion devra au préalable être signé entre vous et l'organisme accompagnateur choisi si vous souhaitez que ce dernier dépose la demande de DJA en votre nom. Le service instructeur en charge de la DJA est également joignable par mail à feader.dja@bourgognefranchecomte.fr et lors des permanences téléphoniques les lundis et jeudis, de 13 h 30 à 16 h 30.

Attention :

Votre pièce d'identité doit être en cours de validité au dépôt de la demande et lors du paiement de l'aide. Si votre carte d'identité arrive à échéance, ne tardez pas à prendre rendez-vous pour la renouveler ! Vous devez disposer d'un RIB à votre nom et prénom, car la DJA est une aide individuelle, versée à une personne physique et non à l'exploitation. Vous aurez également besoin d'une adresse mail personnelle pour déposer votre demande de DJA sur Euro-PAC : vous devrez au préalable créer votre compte utilisateur et votre fiche tiers (possible dès maintenant) pour pouvoir vous connecter et vous identifier sur la plateforme. Des tutoriels sont disponibles à cet effet sur le site **https://www.europe-bfc.eu/ressource-documentaire/euro-pac-tutoriels/**

Une DJA s'anticipe : entre le parcours à l'installation et les rendez-vous chez les notaires, comptez au minimum un an pour finaliser vos formations, projets de statuts, actes notariés, promesses de baux, etc.

Région BFC

// INNOVATION

71 Drone : le troisième œil de l'éleveur ?

S'il peut apparaître comme un gadget, le drone présente des intérêts dans l'élevage d'aujourd'hui et de demain : gain de temps, support vidéo familier des éleveurs, prise de hauteur et de recul sur le terrain. En Saône-et-Loire, Ferm'inov a démarré en septembre 2022 un essai sur l'intérêt technique et économique de l'utilisation du drone pour la surveillance des animaux au pâturage.

Le drone s'avère précieux pour surveiller les animaux au pâturage. Grâce à la prise de vue en hauteur, il permet une vue large en passant au-dessus des obstacles : haies, arbres, talus… Grâce à son zoom pouvant aller jusqu'à x56 selon les modèles, il remplit le rôle de jumelles surpuissantes, avec vue aérienne en prime. Facile à prendre en main, les animaux s'y habituent vite : leur surveillance est alors aisée, et leur comportement n'est pas modifié par la présence de l'engin volant. Lors de la visite du lot par l'éleveur, ce n'est pas toujours le cas ! La vue aérienne permet d'avoir rapidement une vision d'ensemble des parcelles et de mieux se rendre compte de l'état de la culture. Il peut être également un bon allié pour vérifier les clôtures électriques en cours de saison : il sera plus rapide qu'un quad ou un marcheur ! Pour les modèles équipés d'une caméra thermique, le repérage de jeunes veaux est un jeu d'enfant. La préservation de la faune est également une corde à mettre à son arc ; la caméra thermique permet, par exemple, de détecter les faons dans les parcelles avant la fauche.

Gain de temps

À Ferm'inov, le drone est utilisé alternativement avec une visite physique des animaux en 4x4. Les temps de surveillance sont enregistrés pour comparer une surveillance assistée comparée à un tour plus classique des lots en véhicule avec franchissement des barrières. Sur le tour quotidien à Ferm'inov, c'est 30 minutes de gagnées par jour. Ce gain est très appréciable en période de pointe. Il y a des conditions de vol à respecter : pas de vol possible par temps de pluie ou grand vent. Lors d'un printemps humide comme 2024, ce moyen de surveillance est d'autant plus intéressant que le véhicule doit rester à la barrière pour ne pas s'embourber… à condition de passer entre les averses ! L'investissement doit se réfléchir. L'offre est diverse avec un budget qui peut aller de 400 à 5 000 euros. Il faut réfléchir à l'utilisation recherchée et prendre en compte le cadre réglementaire. Entre le droit à l'image à respecter par rapport aux voisins et les zones de restriction de vol (à retrouver sur geoportail.gouv.fr) qui sont nombreuses, l'emploi d'un tel outil doit se raisonner. Pour vous aider dans ce choix, un guide de l'Idele vient d'être publié grâce aux différents travaux déployés dans les fermes expérimentales dont Ferm'inov fait partie. Vous pouvez le retrouver sur le site de l'Idele.

Outil d'appui

L'utilisation de cette nouvelle technologie présente donc de nombreux avantages. Bien sûr il ne remplace pas la visite de l'éleveur auprès de ses animaux ni la relation homme-animal. Il pourra être utilisé lors des périodes de pointe et pour des observations avec un angle de vue différent. Le drone est bien un troisième œil mais ne se substitue pas à l'œil de l'éleveur. Dans le cadre du projet conduit à Ferm'inov des algorithmes utilisant l'intelligence artificielle sont en cours de développement. Ils permettront, via des vols automatiques de drones, de compter avec précision le nombre d'animaux par lot. Bien que cette innovation puisse sembler superflue pour la surveillance de lots de 20 vaches, elle prend tout son sens pour le suivi de centaines d'ovins en alpage.

Fabien Deschizeaux (Ferm'Inov)



Prendre de la hauteur en matière de surveillance des troupeaux est un atout certain.



ÉLEVAGE

// FOIRE NATIONALE DE REPRODUCTEURS OVINS DE DECIZE

Une édition particulière

Le 20 août, se déroulait la 47e Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize ; une édition marquée par un contexte particulier.

La 47e foire nationale des reproducteurs ovins de Decize s'est tenue le 20 août et durant laquelle furent présentés 217 animaux dont 86 béliers Mouton Charollais, 60 Texel, 32 Suffolk, 15 Charmoise, 10 Southdown, 8 Île-de-France et 6 Hampshire. Pour Claudie Vilaine, présidente du comité d'organisation de la foire nationale des reproducteurs ovins de Decize, cette édition est *« une nouvelle réussite d'un rendez-vous restant incontournable pour les professionnels, avec des animaux issus du contrôle de performance ; assurant une qualité indéniable aux présentations »*.

Sanitaire et prédation

Malgré tout, cette édition fut teintée d'une ambiance particulière, à la fois à cause du contexte sanitaire et des différentes attaques sur troupeau ayant eu lieu récemment dans diverses exploitations à Mars-sur-Allier, Magny-Cours ou encore Saint-Parize-le-Châtel. Claudie Vilaine revient sur ces éléments : *« Nous sommes sur tous les fronts et certaines problématiques peuvent être réglées rapidement s'il y a décision politique. En effet, en ce qui concerne la prédation lupine, si un loup n'est plus gérable, il faut l'abattre. La profession regrette également le manque de circulation des informations sur les attaques… Nous pensons qu'il est nécessaire que cela change. En ce qui concerne la FCO3 ou encore la MHE, nous n'avions vraiment pas besoin de cela »*. Pour mémoire, le préfet de la Nièvre, Michaël Galy, ainsi que divers élus étaient présents lors de la foire (voir TDB n° 1798 et vidéo sur https://www.youtube.com/watch?v=YgTz7mlmFDE).



75 béliers ont été vendus durant la foire nationale des reproducteurs ovins de Decize.

Un ajout apprécié

Plus réjouissant, la foire fut également l'occasion pour les JA de Decize, récemment reformés, d'organiser leur jugement de bétail ovins et bovins. Claudie Vilaine souligne que ce retour est bienvenu pour attirer un peu plus la jeune génération, tout en évoquant : *« un nouveau souffle qui fait plaisir à voir. Le comité a d'ailleurs accepté leur venue à l'unanimité ! »*. De son côté, Clément Joly, membre JA participant, pointe : *«C'est avec une grande reconnaissance que nous remercions le comité des foires et concours de nous accueillir. En effet, pour nous, cela simplifie les démarches pour attirer du monde pour notre jugement de bétail, puisque le public est déjà au rendez-vous. De plus, cela permet d'envisager d'autres événements en partenariat pour l'avenir. C'est une ouverture vers le futur qui est très prometteuse »*. Pour mémoire, les ovins présents pour le jugement de bétail des JA étaient mis à disposition par le Gaec des Bords de Loire et les bovins par le Gaec Touillon-Moiron.

Cette 47e édition de la Foire nationale aux ovins reproducteurs fut donc un peu particulière, tout en restant un instant privilégié pour le commerce. Au total, 75 béliers ont été vendus sur 217 présentés provenant de 25 élevages. Claudie Vilaine conclut : *« Malgré la baisse des cheptels en ovins, la foire continuera. La filière ovine offre de nombreuses valorisations intéressantes comme avec la laine en isolant… mais, faut-il encore qu'il y ait une véritable volonté des pouvoirs publics de la soutenir »*.

Chloé Monget

Palmarès du concours par ascendance

1. Gaec Marion, Mouton Charollais (Luzy - 58), 2. Gaec Meloux, Mouton Charollais (Saint-Bonnet-Defour -03), 3. Élevage Bonnot Bernard, Mouton Charollais (Champlecy – 71), 4. Gaec de Bouard, Texel (Tintury – 58), 5. Corentin Albert, Texel (Saint-Parize-le-Châtel – 58), 6. Gaec Pariot, Texel (Le Theil – 03), 7. Earl Commaille, Hampshire (Decize – 58), 8. Gaec Brocard, Texel (Cordesse – 71), 9. Earl Dorlencourt, Suffolk (Franchesse – 03), 10. Laure Rogemont, Mouton Charollais (Alluy – 58).

Palmarès jugement de bétail des JA

Ovins : 1. Timéo Emile, 2. Louanne Touillon (qualifiée pour la finale du jugement de bétail 2024), 3. Valentin Berthier (qualifié), 4. Baptiste Bellon, 5. Nathan Maillault, 6. Simon Bellet, 7. Alba Touillon, 8. Guillaume Bellet. Bovins : 1. Clément Joly (qualifié), 2. Quentin Garnier (qualifié), 3. Victor Tardivon, 4. Hortense Gorisse, 5 ex aequo : Nathan Maillault et Louanne Touillon, 6. Baptiste Guillaumin, 7. Antoine Bernier, 8. Guillaume Bellet, 9. Baptiste Bellon, 10. Marion Bernier, 11. Simon Bellet, 12. Benoît Pelletier, 13. Antoine Pelletier.



Les JA du canton de Decize ont réalisé leur jugement de bétail en parallèle de la Foire.

// EN BREF

Volailles de chair La Cour des comptes appelle à clarifier la stratégie

Dans son rapport sur les soutiens publics à la filière volaille de chair publié le 3 septembre, la Cour des comptes réclame une *«clarification de la position de l'État, des régions et des professionnels»* sur leur stratégie pour l'avenir du secteur. Cette réflexion devra porter sur quatre enjeux, selon les magistrats: couverture du marché national; adaptation de la production aux marchés les plus dynamiques, adaptation des modes de production (environnement et bien-être animal); risques sanitaires. Les Sages de la rue Cambon pointent le *«caractère foisonnant» des démarches lancées ces dernières années : pacte Ambition 2025 d'Anvol (en 2020), réflexion sur l'élevage avicole de demain (fin 2022), ou encore chantier interministériel «Horizon Agro 2040»* (fin 2023). Historiquement peu soutenus par la Pac, les élevages avicoles français n'ont eu qu'un accès limité aux aides à l'investissement du PCAE (5% du total entre 2015 et 2022), «en décalage avec les besoins de la filière». Autre recommandation phare: la Cour exhorte l'État à «porter auprès des autorités européennes» une obligation d'étiquetage de l'origine des viandes dans les produits transformés, ainsi que «la pérennisation de l'étiquetage de l'origine des viandes de volailles» en RHD.

Equarissage Retour à la normale en cours, mais plus lent que prévu

La collecte d'animaux morts reprend lentement son rythme normal dans le nord, l'est et l'ouest de la France, après des retards importants causés par la saturation des usines d'équarrissage, ont indiqué l'entreprise d'équarrissage Atemax et des responsables du secteur à l'AFP. *«L'État nous a aidé à faire du délestage sur d'autres usines»*, permettant de réduire les stocks, a expliqué le 30 août Sophie Grégoire, directrice de la communication d'Atemax. En raison d'une surmortalité des animaux d'élevage et de pics de chaleur, deux usines Atemax sont saturées à Vénérolles (Aisne) et Saint-Langis-lès-Mortagne (Orne), et l'entreprise comptait initialement sur un retour à la normale d'ici le 2 septembre. «Il y a une amélioration», note Jennifer Humbert, de la Chambre d'agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne. Selon elle, seuls quatre animaux attendaient encore d'être ramassés le 29 août en Haute-Marne, contre 231 une semaine auparavant. Mais elle précise que les délais de collecte sont toujours supérieurs à la normale : *«minimum une semaine, contre 48 h d'habitude»*. Pour Sophie Grégoire, le rythme de collecte devrait revenir à la normale cette semaine dans le nord-est de la France. La situation est plus complexe dans l'Ouest, où les demandes sont plus nombreuses.

// RENDEZ-VOUS

Réussir ses vêlages

La journée « Réussir ses vêlages » organisée tous les ans à la ferme du Legta de Challuy – Plagny se déroulera le 27 septembre. Durant la rencontre, des intervenants sur ce thème seront présents dont : le GDS 58, la MSA, le Herd-Book, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Alsoni Conseil Élevage. Deux démonstrations de mesure d'ouverture pelvienne seront effectuées vers 11 heures et une autre vers 15 h 30. Renseignements à contact@alsoni.fr ou au 06 33 63 69 23 (Stéphanie Moreau).

Chloé Monget



Durant la journée « Réussir ses vêlages », la mesure d'ouverture pelvienne sera notamment réalisée devant les participants.

ÉLEVAGE

// FCO 3 OU 8 ET MHE

58

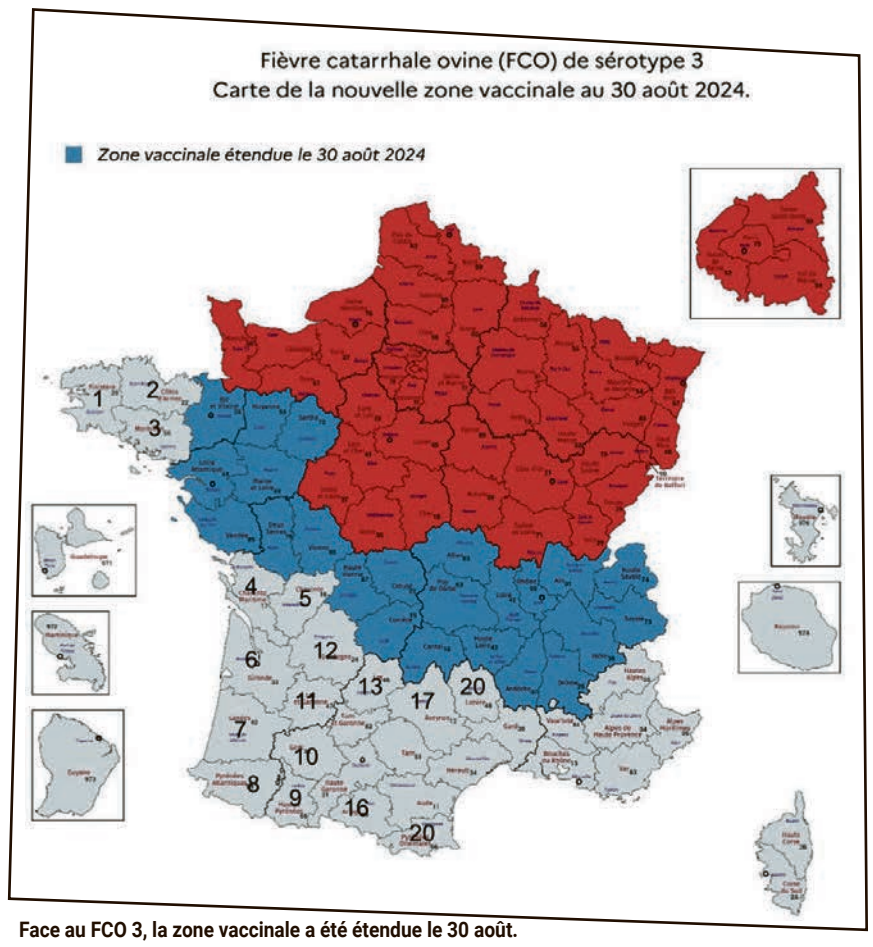
Des maladies vectorielles en recrudescence

La FCO 3 en provenance des Pays Bas et de Belgique, la FCO 8 et la MHE progressant par le sud et l'ouest du territoire national, inquiètent l'élevage nivernais. Ces maladies véhiculées par un culicoïde présentent de nombreux symptômes communs : fièvres, hypersalivation, irritation du mufle...

Pour rappel, la MHE touche principalement les bovins mais impacte aussi les ovins. Les 208 nouveaux foyers depuis juin, dont la moitié recensée ces derniers jours, ont fait évoluer la zone régulée jusqu'à nos portes. La situation devient donc très préoccupante d'autant plus que l'échéance de livraison (avant l'automne) d'un vaccin par le ministère arrive à terme… Le nouveau variant de la FCO 8, très virulent et diagnostiqué en 2023, circule à nouveau dans et en dehors des zones impactées l'an passé. Des suspicions sont en cours dans notre région et les régions voisines. Il est possible de vacciner avec les vaccins actuels efficaces contre le sérotype 8. Le vaccin est à la charge du détenteur. Adressez-vous à votre vétérinaire en cas de besoin.

La FCO 3 présente sensiblement les mêmes symptômes que la FCO 8 et l'impact sanitaire (animaux malades et morts) est souvent conséquent. La quasi-totalité de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) rentre dans la zone régulée (moins de 150 kilomètres du foyer FCO 3 le plus proche) ce qui permet de bénéficier plus facilement des vaccins contre cette maladie. Nous vous conseillons fortement de vacciner vos animaux car c'est le seul moyen de réduire l'impact de la maladie dans les troupeaux. Si la maladie touche davantage les ovins, il est observé dans le nord de la France, zone où le virus est déjà bien présent, des troupeaux bovins impactés (animaux fiévreux, nez « brûlés »,…). Rappelons que le vaccin FCO 3 est gratuit en BFC et qu'il est encore temps de vacciner vos cheptels avant que le virus ne soit signalé sur notre territoire. Pour sortir de la zone régulée : désinsectisation au moins 14 jours avant départ et test PCR négatif (dérogation possible pour jeunes animaux de moins de 70 jours). Seul ce protocole permet aussi l'export de bovins issus de la zone régulée vers certains États membres (ex. : Italie). La vaccination protège de la maladie mais n'empêche pas totalement la virémie ; les animaux vaccinés peuvent être infectés et contagieux. Par conséquent, la vaccination FCO 3 n'est pas reconnue pour faire circuler des bovins (ou ovins) de la zone régulée vers la zone indemne. Les animaux provenant de zone indemne ne peuvent pas participer aux rassemblements en zone réglementée. À noter enfin que les bovins vaccinés depuis moins de 10 jours peuvent présenter une réaction positive à la virologie par PCR et qu'il convient d'en tenir compte.

GDS 58 et FDSEA 58



Face au FCO 3, la zone vaccinale a été étendue le 30 août.

// FCO

21

Un peu trop dans l'urgence

Hubert Coucheney, éleveur à Plannay et administrateur à la FNO, regrette « quelque peu » la précipitation des vaccinations.



Le Côte-d'Orien est administrateur à la FNO et coprésident d'Inn'Ovin BFC.

Une troisième FCO arrive chez nous : la « 3 », après la 8 et la 4 il y a quelques années. Hubert Coucheney, éleveur dans le Châtillonnais, s'apprêtait à vacciner ses 250 brebis, 50 agnelles et 10 béliers Île-de-France la semaine dernière lors de notre rencontre : *« Eh oui, il faut passer par là afin d'éviter un très gros taux de mortalité dans nos troupes… Les moutons non vaccinés qui contracteront le virus auront de grandes chances d'y rester, malheureusement. Des pourcentages de mortalité jusqu'à 30 % ont été recensés dans des élevages aux Pays-Bas, là d'où arrive le virus »*. Le Côte-d'Orien, qui a suivi plusieurs sessions *« Éleveur infirmier »* via le syndicat d'élevage ovin, est en capacité de vacciner lui-même ses animaux : *« c'est beaucoup plus simple et économique. Je vais tout de même caler ces interventions en même temps que les échographies programmées sur mes agnelles, ce sera un autre gain de temps »*. Le temps, justement, était *« compté »* en ces derniers jours du mois d'août : *« comme un peu tout le monde, nous avons pris beaucoup de retard dans nos travaux à la ferme, à cause de la météo des dernières semaines. Il y a du foin à terminer, du colza et des Cipan à semer… Et donc, des ovins à vacciner »*. Administrateur à la FNO, Hubert Coucheney ne peut pas s'empêcher de partager avec nous un certain regret « personnel » : *« l'arrivée de la FCO-3 était programmée depuis un petit moment déjà. J'aurais souhaité que les vaccinations ne se fassent pas dans l'urgence comme actuellement… Si cela ne s'est pas fait en amont, c'est un peu la faute de personne et de tout le monde à la fois. Tant que nous ne sommes pas devant le fait accompli… Personnellement, j'aurais voulu que cela bouge avant, mais c'est comme ça »*. Hubert Coucheney a appris vendredi dernier que l'ensemble de la Côte-d'Or se trouvait désormais en zone régulée, un foyer ayant été recensé en Saône-et-Loire : *« ce dossier va très vite, et à ma connaissance, il y a même une suspicion en Côte-d'Or. Il s'agirait bien d'une FCO mais nous ne connaissons pas encore le sérotype, au moment où je vous parle »*.

AG

Un ouf de soulagement ?

Équarrissage

Hubert Coucheney relève une autre problématique sanitaire du moment, en lien avec l'équarrissage. Les délais Atemax ont été revus à la hausse ces dernières semaines à cause d'incidents techniques sur plusieurs sites : *« des élevages côte-d'oriens ont été concernés et ont dû conserver des animaux morts beaucoup plus longtemps que d'ordinaire… Bon, visiblement, tout est en train de se remettre dans l'ordre, fort heureusement »*.



// SEMIS

21 Obligé de « regratter »

Antoine Coucheney, adepte du semis direct, ressort ses outils de travail du sol après le tassement de la campagne écoulée. Un cas qui ne fait sans doute pas exception dans le département de Côte-d'Or.

Finalement, le semis direct, ce n'était pas si mal ! Antoine Coucheney et son père Laurent le regretteraient presque après avoir décidé de retravailler la moitié de leurs terres suite à leur tassement trop prononcé. *« Nous ressortons effectivement les outils… Des parcelles ont été beaucoup trop tassées avec les passages de la moissonneuse, des bennes, des télescopiques et de la presse »*, indique le jeune agriculteur de 31 ans. Celui-ci n'exclut bien sûr pas de *« tout repasser, ou presque »* au semis direct dès l'an prochain : *« ce sera en fonction des conditions à l'instant t, nous nous adapterons au contexte comme nous le faisons en ce moment. Il est vrai que le semis direct donne pleine satisfaction depuis son arrivée sur la ferme : nous nous sommes laissés convaincre par ses intérêts agronomiques, pratiques et économiques »*.

Autant de rendements, moins de charges

Depuis maintenant cinq ans, Antoine Coucheney n'avait presque plus de problèmes avec les cailloux : *« dans nos régions, dès que l'on gratte un peu, nous relevons un peu tout… Nous voulions aussi améliorer la vie de nos sols en perturbant le moins possible les horizons et en laissant travailler les vers de terre. Le semis direct est également très pratique pour intégrer les couverts. Nos rendements n'ont pas baissé, nous avons des parcelles un peu plus propres. Et c'est plus qu'un détail : les économies de fioul, de tracteur et de tout le reste sont loin d'être négligeables, même s'il est vrai que nous avons dû investir dans un autre semoir. Le travail est différent, nous intervenons beaucoup moins mais il y a deux fois plus de surveillance et d'observations »*.

Au revoir 24, bonjour 25

Le Côte-d'Orien revient ici sur ses dernières moissons : *« en termes de rendements, nous aurions pu espérer mieux car nous n'avons pas souffert du sec. Mais nous nous en sortons finalement plutôt bien, compte tenu de ces conditions climatiques totalement inattendues. Ce qui ne va vraiment pas, c'est la qualité… Des chiffres ? Nous terminons à 51 q/ha en orge d'hiver, 33 q/ha en colza, 64 q/ha en blé, 53 q/ha en orge de printemps et 2 tonnes/ha nettes payables en lentilles. En revanche, qualitativement parlant, le blé a du mal à atteindre 75 en PS, il n'y a pas beaucoup de protéines dans les orges, le calibrage de celles de printemps est très poussif… Toutes ces lacunes auront forcément un coût »*. L'agriculteur repart cette année avec les mêmes cultures, dans les mêmes proportions : *« en orge, nous allons resemer les variétés Faro et Comtesse. En blé, un nouveau mélange que nous avions testé s'est bien défendu avec un rendement et un PS corrects, nous le maintenons. Il contient Celebrity, Intensity, Sphere et Prestance »*. Le fait marquant de ce début de campagne, avec les semis de colza, est un peu paradoxal : *« en effet, c'est un comble : nous avons fait la moisson avec la pluie et là, nous la pleurons presque pour les semis… Du colza a été semé dès le 6 août car des précipitations étaient annoncées, mais nous n'en avons pas vu la couleur ! Nous avons déjà retourné une partie du colza car il patine beaucoup trop. Une partie que nous avions tout de même implantée en direct a été mangée par des limaces et des escargots… Au final, nous avons regratté ! »*.

Davantage de prix moyen

La réussite des moissons passe aussi par des prix de vente rémunérateurs. À ce titre, Antoine Coucheney espère comme tous ses homologues agriculteurs une remontée digne de ce nom pour la prochaine campagne : *« que les cours se tiennent un peu mieux et que les engrais baissent un peu, cela fera du bien à tout le monde ! »*. À l'avenir, l'exploitant agricole envisage de vendre sa production un peu plus au prix moyen qu'en prix fermes : *« c'est du moins notre volonté, dans un objectif sécuritaire. Avant, si l'on se trompait, c'était de l'ordre de 5 euros. Désormais, c'est à hauteur de 50 euros ! Il nous faut trouver le meilleur compromis »*.

AG



L'agriculteur de Planay, le 28 août dans un champ derrière sa ferme.

// RÉCOLTE D'OIGNONS

21 De super à très décevant

Un agriculteur de Rouvres-en-Plaine récoltait la semaine dernière ses 37 ha d'oignons de printemps. Voici ses impressions.

Parmi toutes ses cultures de l'année, la plus décevante est très facile à identifier. *« Effectivement il n'y a pas photo : il s'agit des oignons de printemps. Et c'est aujourd'hui, le jour de la récolte, que vous venez ! »*, s'amuse Ludovic Bertet, qui nous a accueillis dans son tracteur évoluant dans une parcelle située à Fauverney. Sa récolte en cours n'avait rien à voir avec celle de ses oignons d'hiver, réalisée fin juin : *« les premiers oignons, implantés le 1er septembre, ont donné de très bons résultats avec une moyenne supérieure à 70 tonnes/ha, une parcelle a même approché les 80 q/ha, je n'avais jamais fait ça. Les oignons de printemps, en revanche, sont très loin du compte : nous avons été embêtés dès les semis par les pluies puis très vite par la fusariose. L'humidité et le tassement ont fait perdre pas mal d'oignons, les interventions pour le désherbage et les fongicides ont été chaotiques ! Le champ que nous récoltons ce jour en variété Medusa ne dépassera pas 35 t/ha, alors que nous visons généralement entre 50 et 60 t/ha. Ce sera un peu mieux dans notre deuxième variété, Hygate, mais les pertes risquent d'être encore plus importantes car les bulbes ont moins de peau que Medusa, ils seront davantage abîmés et pas toujours aux calibres espérés »*. Le jeune agriculteur de 26 ans, qui livre sa production à Priméale, sera attentif à l'évolution des prix de vente : *« le commerce n'a pas encore débuté, mais cela ne saurait tarder. Des prix corrects seraient évoqués, entre 150 et 200 euros la tonne, ce serait bien mieux que les 100 euros pratiqués il y a encore quelques années »*.

Un bilan dans le vert

Ludovic Bertet gardera du positif de cette campagne 2024, à l'image de ses pommes de terre industrielles, en très grande majorité destinées à McCain : *« nous avons fini de récolter juste avant les oignons de printemps. Les rendements dépassent 52 t/ha et sont donc très satisfaisants, car nous visons habituellement 40-45 t/ha. Le temps a été idéal pour cette production, avec de l'eau et l'absence de chaleurs excessives »*. Les moissons d'été avaient déjà été en partie intéressantes, compte tenu du contexte : *« je ne fais pas d'orge d'hiver, et cela n'est pas plus mal avec les nombreux décrochages qu'il y a eus dans le secteur. En blé, nous approchons les 80 q/ha, les orges de printemps terminent à 71 q/ha. Nous n'avons pas irrigué cette année : cela représente des charges en moins »*.

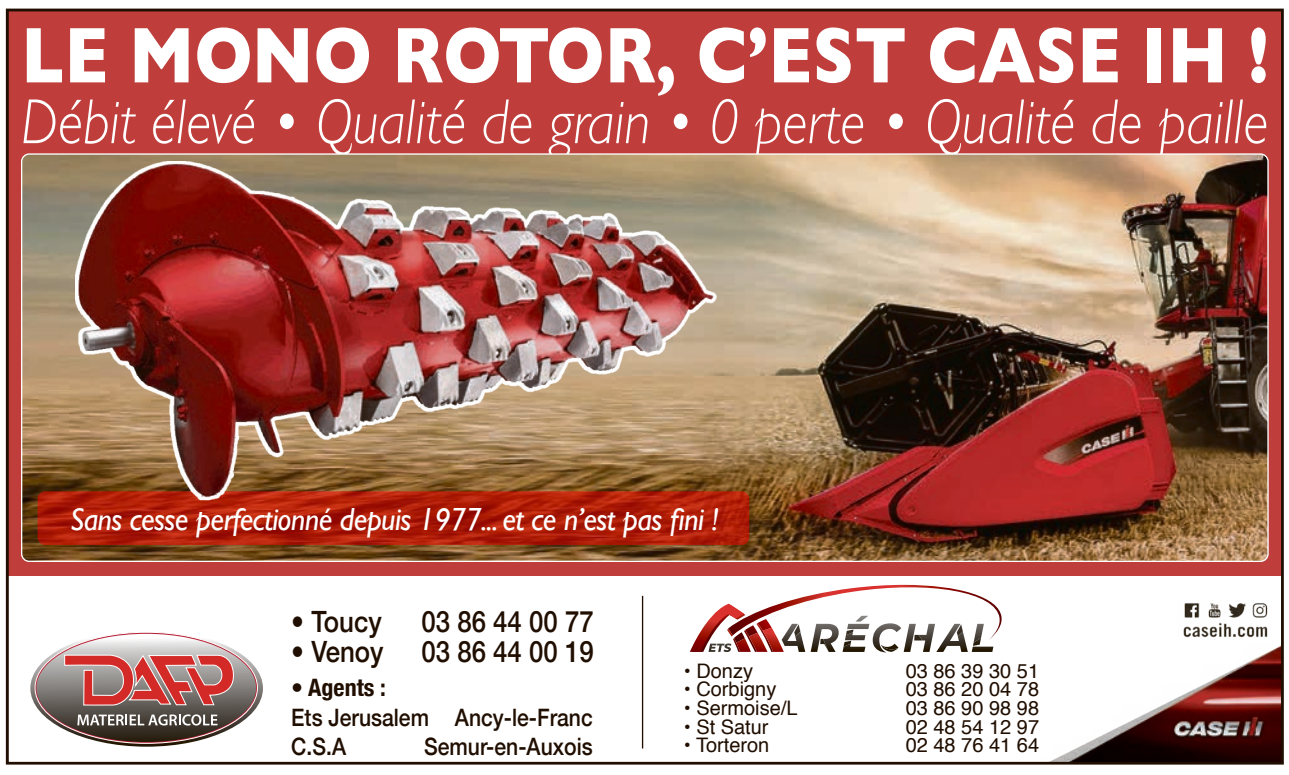
AG



Ludovic Bertet, dans un champ le 27 août à Fauverney.



Les oignons de printemps donnent des rendements deux fois moindres que leurs homologues d'hiver.



// RÉGLEMENTATION

L'apport d'azote en végétation à l'automne sur colza

Le septième programme d'actions régional « nitrates » (PAR 7), en région Bourgogne-Franche-Comté, a été signé le 9 août 2024 pour une entrée en application au 1er septembre. En vigueur en zones vulnérables, il définit dans quelles conditions un apport d'azote minéral à l'automne peut être réalisé sur colza. Les critères à satisfaire sont nombreux : décryptage de la réglementation.



L. Jung/Terres Inovia

Le septième programme d'actions régional « nitrates » est en vigueur depuis le 1er septembre. Il définit dans quelles conditions un apport d'azote minéral à l'automne peut être réalisé sur colza.

L'apport d'azote minéral en végétation au cours de l'automne est un levier de lutte agronomique efficace pour limiter la nuisibilité des infestations larvaires d'insectes d'automne. Il participe à une stratégie de lutte intégrée notamment contre les larves d'altises qui sont favorisées par les évolutions climatiques et le développement des résistances fortes aux pyréthrinoïdes. C'est dans ce contexte que Terres Inovia et son réseau de partenaires ont engagé des travaux d'acquisition de références depuis 2021 et soutenu cette évolution réglementaire. L'apport d'azote en végétation n'a pas lieu d'être généralisé à toutes les parcelles de colza. La mesure concerne uniquement les situations à risque d'apparition d'une carence azotée en fin d'automne. L'intérêt de cet apport en végétation réside également dans le fait d'investir des charges seulement lorsque l'installation de la culture est assurée et que les conditions sont plus favorables à une bonne valorisation par les plantes (humidité du sol et besoin de la plante).

Évolutions réglementaires pour la campagne à venir

Désormais la réglementation ouvre la possibilité d'un apport d'azote minéral en végétation sur colza sous conditions, comme le précise l'article 2 – paragraphe I de l'arrêté.

Pour la culture du colza, un apport d'un maximum de 30 unités d'azote supplémentaires sous forme minérale, en végétation à partir du stade « 4 feuilles » est possible entre le 1er septembre et le 15 octobre, dans les situations où la disponibilité en azote du sol pendant l'automne est limitée.

Les situations où la disponibilité en azote du sol pendant l'automne est limitée sont les cas où :

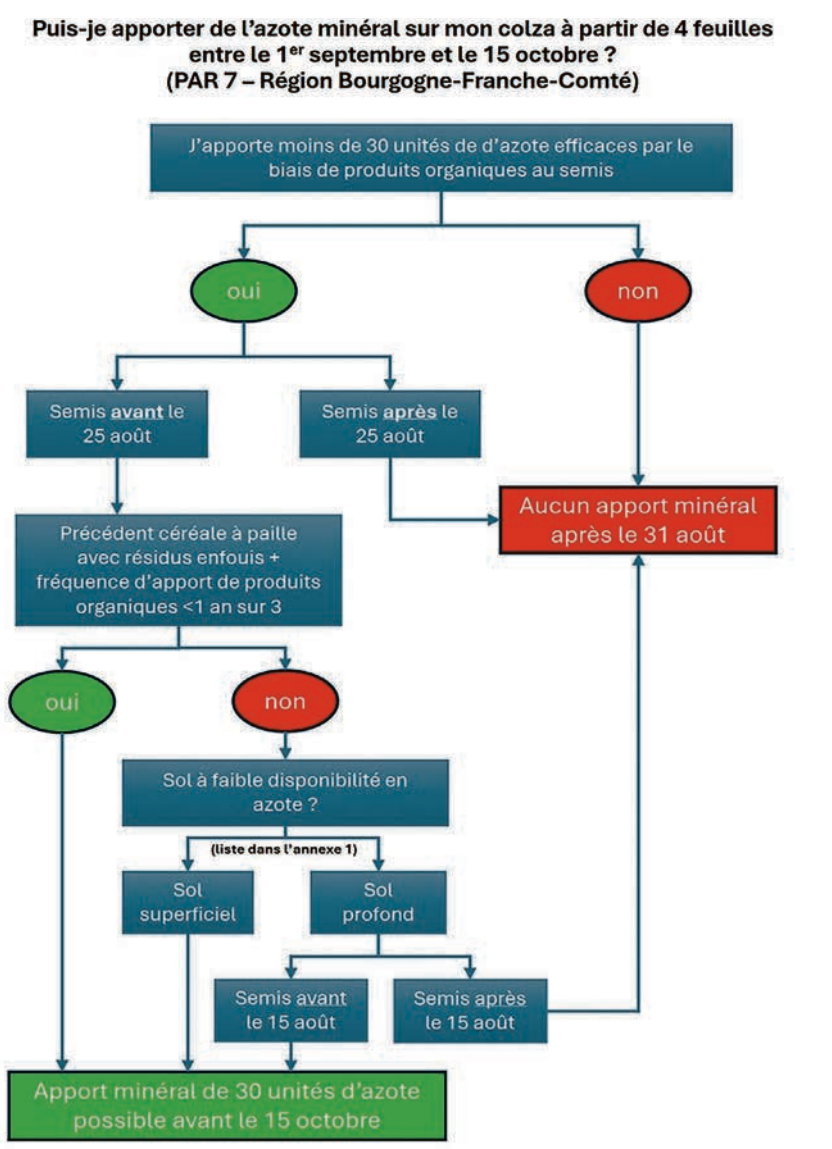
- aucun apport de fertilisant azoté de types 0, I. a, I. b et II (fertilisants azotés organiques) correspondant à plus de 30 unités/ha d'azote efficace n'a été réalisé avant le 1er septembre ;
- et le semis du colza est réalisé avant le 25 août ;
- et au moins une des conditions suivantes est respectée :
 - Implantation du colza après un précédent céréale à pailles avec résidus de culture enfouis et fréquence historique d'apport de fertilisants de types 0, I. a, I. b et II inférieure à une année sur trois,
 - ou pour les sols à faible disponibilité en azote (précisés par le programme d'actions régional – PAR 7).

Le PAR 7 de la région Bourgogne-Franche-Comté définit les sols à faible disponibilité dans l'annexe 1. Sont considérés comme sols à faible disponibilité en azote :
- les sols superficiels (voir tableau) ;
- les sols profonds (voir tableau) pour lesquels le colza est semé avant le 15 août.

Il est rappelé l'importance d'estimer l'azote absorbé à l'automne en réalisant des pesées de matière verte à l'entrée et à la sortie d'hiver pour calculer la dose d'azote minéral à apporter au printemps (cf. arrêté GREN).

Victoire Lefèvre, Terres Inovia

Votre contact régional, Victoire Lefèvre (v.lefevre@terresinovia.fr).



Pour l'ensemble des situations non éligibles à l'apport en végétation, les apports de fertilisant de type III (fertilisant minéral) restent autorisés sur la culture de colza jusqu'au 31 août.

SOLS SUPERFICIELS	SOLS PROFONDS
BOURGOGNE	
Argilo-calcaire superficiels	Limons argileux profonds
Argilo-calcaire moyen et craie Yonne	Limons profonds
Argiles à silex	Argilo-calcaire profonds et terre argileuse calcaire
Limons sableux, hydromorphe	Argilo-limoneux décarbonatés
Limons sableux, sain	Alluvions argileuses et terre humifère
Sable	Terre argileuses ou argilo-sableuse, hydromorphe
FRANCHE-COMTÉ	
Argilo-calcaires superficiels	Limons battants
Sablo-graveleux	Limons argileux profonds
Limons argileux superficiels de plateaux	Argilo-calcaire profonds
Limons hydromorphes	Alluvions argileuses
Limons argileux hydromorphes de vallée	Argilo-calcaires de vallée

Les sols à faible disponibilité. Les types de sols sont catégorisés selon leur épaisseur.

CULTURES

// RÉCOLTE DE SARRASIN

Allez, on attaque

La moisson de sarrasin est imminente en Côte-d'Or. De premiers champs seraient même déjà récoltés.

L'association Sarrasin bio de Bourgogne est dans les starting-blocks. *«Septembre est effectivement notre mois de récolte»*, indique Pascal Guérin, exploitant à Billy-lès-Chanceaux, *« le sarrasin est présent chez une quarantaine d'agriculteurs adhérents, pour une surface de 700 ha cette année, la plus grande majorité dans un rayon de 40 km autour de Baigneux-les-Juifs»*. Pour le président de la Déshy'21, la moisson se présente *« plutôt bien »*, même si une grande disparité de résultats devrait être observée selon les variétés : *« nous visons un rendement similaire à celui de 2023, soit entre 800 kg et une tonne à l'hectare. Ce serait déjà bien, alors que notre moyenne depuis la création de notre filière en 2019 s'établit à 7q/ha »*.



Pascal Guérin, agriculteur à Billy-lès-Chanceaux, espère un rendement départemental d'une tonne à l'hectare.

La plus grande marge ?

Le prix payé aux producteurs devrait se situer entre 900 et 950 euros la tonne : *« ce tarif est tout à fait correct, surtout dans ce contexte difficile en bio. Oui, le sarrasin sera probablement, et peut-être de loin, la culture AB qui générera la plus grande marge en 2024. Nous sommes constamment en discussions avec nos partenaires pour sécuriser ce prix à 1000 euros. En réalité, cet objectif est atteint cette année, mais il nous faut déduire les frais de stockage et de séchage »*. Le sarrasin nécessite en effet de sortir quasi-systématiquement le « ventilo », comme l'explique Pascal Guérin : *« la floraison de cette plante est perpétuelle, on trouve toujours des grains mûrs, des grains verts et des fleurs en même temps… Il faut pratiquement toujours sécher, à moins d'avoir recours au pré-fauchage par un temps favorable. À cause de cette caractéristique, il n'est pas toujours simple de prendre une décision pour aller moissonner : attendre quelques jours permet à de nouveaux grains d'arriver, mais le risque est d'en perdre un certain nombre entre temps ! »*.

Un nouvel outil

Pour le stockage de cette récolte 2024, les adhérents de l'association bénéficieront d'un grand silo spécialement dédié au sarrasin, construit à l'usine de Baigneux : *« sa capacité est de 600 tonnes, nous sommes parfaitement équipés désormais avec, en plus, un séchoir mobile »*.

Une troisième charge est à considérer depuis peu, comme l'explique Pascal Guérin : *« nous sollicitons une entreprise pour l'utilisation d'un drone en haut de nos parcelles, le but est de déterminer la présence éventuelle du datura, qui est l'ennemi numéro un du sarrasin. Si la présence de cette plante est avérée, nous recevons les coordonnées GPS de chaque pied et il faut tout de suite aller les arracher. Ce service a forcément un coût, environ 60 euros de l'hectare, mais il représente un gage de qualité pour notre filière. Environ 200 ha ont été survolés cette année : à terme, nous voulons contrôler toute la surface avec ce petit appareil»*.

L'actualité de la filière Sarrasin bio de Bourgogne, c'est aussi la poursuite de diverses expérimentations : *« BioBourgogne étudie le comportement de plusieurs variétés, avec des dates de semis et des densités différentes. La société Favrichon et Vignon a également remplacé Moulin Marion au sein de notre filière : nous souhaitons continuer de travailler sur le décorticage de nos graines, avancer dans ce domaine devrait permettre d'imaginer de nouveaux produits finis et pousser la production vers le haut »*.

AG

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// FOURRAGES

Pas mal, ces dérobées

Un agriculteur du Châtillonnais observait une bonne tenue de ses cultures dérobées la semaine dernière, dans un champ de trèfle.



Un rendement de 2,5 tonnes brutes à l'hectare est obtenu dans du trèfle.



Yannick Salomon va pouvoir refaire des stocks fourragers pour ses vaches laitières, après deux années très compliquées en maïs.

Bon, les pluies incessantes des dernières semaines ont tout de même eu des effets bénéfiques. *« C'est notamment le cas pour les dérobées, qui s'intercalent entre deux cultures principales »*, confirme Yannick Salomon, éleveur de vaches Brunes à Savoisy. Celui-ci observait un rendement d'environ 2,5 tonnes brutes à l'hectare dans son trèfle le 28 août, sur une parcelle située sur la commune de Fontaines-les-Sèches. Cette culture, semée en même temps que du seigle récolté début mai pour le méthaniseur Sécalia, a très bien profité : *« le résultat des dérobées est toujours très aléatoire selon les saisons mais avec toute cette eau, le bonus fourrager est bien là. Cela va faire du bien, car je n'ai plus de maïs depuis près de deux mois suite à la sécheresse de 2022 et la grêle de 2023. Alors oui, les dernières récoltes d'herbe avaient déjà été positives, mais les stocks partent déjà très vite, d'autant que je suis en accroissement de cheptel. J'ai davantage de bêtes à nourrir »*.

Un record pour les maïs ?

Yannick Salomon n'a pas que du trèfle en dérobées : *« j'ai également de la luzerne cette année, elle est en andains au moment où je vous parle et je compte la faire très rapidement en foin. Les volumes ont l'air satisfaisants là aussi »*. Le Côte-d'orien n'a pas attendu le projet Sécalia pour se lancer dans ce type de culture dont l'objectif premier n'est pas le même que celui des Cipan : *« avant, je faisais pas mal de ray-grass avant du maïs. Les dérobées me permettent d'avoir toujours quelque chose sur les sols que j'exploite. Cette année, cerise sur le gâteau, nous avons de bonnes conditions pour récolter et qualitativement, la production devrait tirer son épingle du jeu. Cela nous change des moissons du mois de juillet, beaucoup plus compliquées et décevantes »*. Le maïs, justement, devrait être ensilé cette semaine avec des résultats qui s'annoncent très prometteurs : *« en effet, cette culture a elle aussi pleinement profité des précipitations. Des estimations nous envoient à 13, 14, voire 15 tMS/ha ce qui sera exceptionnel. Si cela se confirme, ce serait une première, je n'ai jamais fait autant. Ce sera quoi qu'il arrive un autre point positif pour le cheptel »*.

AG



// VENDANGES

Agir sur l'hébergement des travailleurs

À quelques jours du début des vendanges en Bourgogne, la question de l'hébergement des travailleurs saisonniers mobilisés pour l'occasion a fait l'objet d'un éclairage particulier à travers l'exemple d'un « village vendangeurs » à Morey-Saint-Denis, en Côte-d'Or.



Pour une bonne intégration, les modules d'hébergement en dur sont recouverts d'un paysage de vignes.

L'an passé, l'information avait fait grand bruit : en Champagne, cinq vendangeurs avaient perdu la vie à la suite de coups de chaleur. Un fait qui mettait en évidence la précarité de certains de ces travailleurs qu'il est de plus en plus difficile de loger. Ces tragédies donnaient aussi une piètre image des domaines viticoles employeurs. C'est pour solutionner ces situations et en étant conscient de la mauvaise image renvoyée ainsi par le monde du vin et les métiers qui s'y rapportent, que la profession viticole bourguignonne et les pouvoirs publics ont décidé de mettre en lumière les efforts accomplis en matière d'hébergement de vendangeurs. Le 30 août, les représentants de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), de la Fédération des Négociants Éleveurs de Grande Bourgogne, de la MSA, des élus locaux, et différents services de l'État réunis autour du Préfet de Côte-d'Or et de Bourgogne-Franche-Comté, Franck Robine, se sont retrouvés sur les hauteurs surplombant la côte viticole à Morey-Saint-Denis, entre Dijon et Nuits-Saint-Georges.

Modules « en dur »

Sur le domaine de Mountain Farm est implanté un « village vendangeurs ». Créé l'an passé, il propose en 2024 une nouveauté : en plus de la possibilité pour les vendangeurs de poser leur tente ou leur camping-car, il s'est équipé de modules rigides de 15 m², aptes à l'hébergement de deux personnes et complétés par des modules sanitaires comprenant des toilettes et des douches. L'hébergement est un défi de taille lorsqu'on sait que les vendanges mobilisent 45 000 travailleurs saisonniers sur tout le bassin bourguignon et 20 000 rien que pour la Côte-d'Or. Thiebault Huber, le président de la CAVB, soulignait, en s'appuyant sur un travail mené par la MSA, que parmi ces travailleurs, 72 % sont Français, les 28 % restants étant étrangers, avec une grosse proportion d'Italiens. Le « village » installé à Mountain Farm, avec ses 110 places, ne peut, à lui seul, résoudre cette problématique, mais il représente une approche intéressante, pertinente économiquement, et qui propose cette année de l'hébergement « en dur ». En 2023, il avait enregistré 1 200 nuitées. Le tarif est de 8 euros par nuitée pour les tentes et camping-car, et 20 euros dans un module aménagé (seul cas où le vigneron-employeur est autorisé par la réglementation à prendre en charge l'hébergement de ses vendangeurs). *« Il constitue un signal qu'il est important de donner »* soulignait le Préfet Franck Robine qui précisait que l'État a soutenu le projet à hauteur de 60 000 euros. La filière viticole a également mis la main à la poche.

Ouverture le 8 septembre

Toujours en s'appuyant sur l'enquête de la MSA, Thiebault Huber soulignait l'importance d'améliorer les conditions d'accueil et de logement, dans un contexte où *« plus de la moitié des 4 500 vignerons bourguignons connaissent des problèmes de recrutement pour les vendanges. Il faut éviter la multiplication des campings sauvages qui posent de gros problèmes aux maires. Le « village vendangeurs » a bien fonctionné en 2023, nous voulions donc renouveler et améliorer l'offre pour cette campagne »*. Les modules en dur proposent huit places d'hébergement et selon Samuel Lenoir, le dirigeant de Mountain Farm, la capacité devrait monter à 24 places en 2025. Le « village » équipé des nouveaux modules sera officiellement ouvert le 8 septembre.

Berty Robert

Sécurité, le maître-mot



Le Préfet Franck Robine a insisté sur la mobilisation de l'ensemble des services de l'État pour que les vendanges se passent bien, avec une mobilisation des services autour d'un maître-mot : la sécurité, à plusieurs niveaux. La Protection Civile va mettre en place pour la première fois un poste de secours avancé et mobile permettant de limiter les temps d'intervention en cas de secours à porter à des vendangeurs, en particulier pour éviter les coups de chaleur. L'accent sera aussi mis sur la vigilance face aux vols de raisins, surtout dans un contexte de production qui pourrait être moins importante que l'année passée. Une attention particulière sera portée sur les rejets d'eau pour prévenir les pollutions. Sécurité enfin, face au comportement de certaines sociétés de prestation de service embauchant des vendangeurs pour les proposer ensuite à des domaines, et dont les pratiques ont pu, par le passé, s'apparenter à de la traite d'êtres humains.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



Sur une surface de 15 m² les modules permettent l'hébergement de deux personnes dans de bonnes conditions de confort.

La main-d'œuvre étudiante courtisée

// VENDANGES

Les vendanges, dans tout le bassin bourguignon, nécessitent le recours à environ 45 000 travailleurs. C'est dans ce contexte que Vita Bourgogne, la CAVB et les négociants éleveurs lancent une formule, destinée à attirer les étudiants dans les rangs de vignes.

Si tout va bien, les vendanges, cette année, devraient débuter aux environs du 10 septembre en Bourgogne. Les besoins en main-d'œuvre sont énormes puisque, chaque année, environ 45 000 personnes sont recrutées sur le bassin bourguignon pour mener cette récolte à son terme. Retraités, travailleurs étrangers, salariés qui posent quelques jours de congé pour participer à ce grand moment... Les profils des vendangeurs sont multiples mais cette année, la profession viticole a décidé de mener une opération « séduction » envers les étudiants. C'est ainsi que Vita Bourgogne, dispositif de valorisation des formations et des métiers de la Vigne et du Vin, porté par la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) et la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne (qui comprend aussi le Jura), organise la 1re édition des vendanges étudiantes.

Vita Bourgogne s'occupe de tout

Avec le soutien financier de l'État à travers le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ce programme spécifique a pour objectif de mettre en relations des étudiants avec des domaines viticoles en attente de saisonniers pour la période des vendanges. Vita Bourgogne s'occupe de tout. Un avantage pour les étudiants dont la mobilité en train est prise en charge à 100 % par Vita Bourgogne, et pour les domaines participants qui facilitent ainsi leur recrutement dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre. Dans ce cadre, près de 30 étudiants issus des établissements d'enseignement supérieur partenaires (Université de Bourgogne, Burgundy School of Business (BSB) et Institut Agro Dijon) seront accueillis par trois domaines de Côte-d'Or sur le mois de septembre. Deux formules sont proposées aux étudiants : un pack semaine et un pack week-end, en fonction de leur disponibilité. Une souplesse nécessaire et appréciée des domaines comme des étudiants, facilitant ainsi la découverte de travaux de la vigne, et permettant peut-être de faire naître des vocations.

Berty Robert

vitabourgogne.com



Les étudiants intégrant le dispositif lors de ces vendanges recevront aussi des cadeaux aux couleurs de Vita Bourgogne.

DIVERSIFICATION

// INSTALLATION

58

Le fruit d'une passion

Mathieu Proust et Kilian Hémart se sont installés comme pépiniéristes bio spécialisés en arbres fruitiers et petits fruits. Ils reviennent sur ce choix et leur parcours.



Killian et Mathieu ont créé Les Rameaux fruitiers à Dornecy.



Les Rameaux fruitiers

La parcelle de pommiers greffés des Rameaux fruitiers.

Irrigation

Afin d'irriguer leurs plantations, les associés ont opté pour un système de récupération d'eau pluie sur bâche. *« C'est un système rudimentaire »*, soulignent Mathieu et Kilian *« Avec un coût de création très réduit, il permet de constituer une réserve d'eau sans avoir un impact trop important sur notre environnement »*. Pour le stockage, ils utilisent une citerne souple.

Avec deux projets d'installation distincts, Mathieu Proust, 39 ans, et Kilian Hémart, 32 ans, ont fini par créer ensemble leur pépinière, le 1er avril 2024, à Dornecy. C'est lors de leur parcours d'installation, et avec l'intermédiaire de Dominique Girault, président de l'association le Greffon (rattachée aux « Croqueurs de pommes »), que les deux exploitants se sont rencontrés. Ils détaillent : *« Nos projets et nos convictions étaient similaires ; notre association professionnelle faisait donc sens »*.

À deux, c'est mieux

Kilian détaille : *« Mon grand-père était maraîcher et cela fait plusieurs années que je me passionne pour les arbres fruitiers. J'ai travaillé dans la région lyonnaise et je voulais retrouver un sens à ma carrière. J'ai donc suivi un Brevet professionnel responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières, à distance (via l'Epleffpa de Seine-Maritime – CFPPA de Fauville-en-Caux), que j'ai obtenu en 2023 »*. De son côté, Mathieu était salarié d'une entreprise privée de remontées mécaniques en Isère : *« Je suis originaire d'Avallon et j'ai toute ma famille dans les alentours. Je voulais à la fois me rapprocher d'eux tout en me lançant dans un projet ayant du sens pour moi. J'avais essayé de monter une installation en Savoie, mais le prix du foncier était trop élevé pour y prétendre. J'ai donc tout quitté pour venir ici, et sincèrement je ne regrette pas mon choix car outre l'aspect professionnel, j'ai trouvé une certaine qualité de vie »*. Si à l'origine leurs projets d'installation étaient donc séparés, ils ont choisi de s'associer pour plusieurs raisons, qu'ils dépeignent : *« le fait d'être à deux permet de répartir les tâches afin que cela soit un peu plus vivable pour chacun, d'autant plus que nous réalisons presque tous nos travaux à la main »*. Sur ce point, ils insistent : *« avec cette organisation, nous gagnons cinq fois plus de temps sur certaines tâches telles que la plantation ou l'arrachage »*.



Les rameaux fruitiers

Système de récupération d'eau de pluie, ici en construction en janvier 2024.

En parallèle, ils évoquent la multiplication des compétences : *« nous avons chacun des compétences et des connaissances diverses à faire valoir pour le développement de notre société. De plus, avoir au quotidien un double regard nous permet d'optimiser nos tâches et de limiter les erreurs ce qui contribue à la réussite de notre projet. Pour nous, cela est aussi plus agréable, car nous ne sommes pas isolés. En somme, être deux, c'est mieux »*.

En détail

Ainsi, la SCEA des Rameaux fruitiers naît en début d'année. Implantée sur deux sites (à Dornecy et Clamecy), l'exploitation fait un total de 3 ha. Mathieu et Kilian ont une idée bien précise de leur exploitation : *« nous sommes spécialisés dans les arbres fruitiers et les petits fruits, avec une attention particulière sur le choix des essences en fonction de leurs résistances aux maladies et au changement climatique. Notre but étant de proposer les produits les plus adaptés aux terroirs des clients afin qu'ils profitent d'une plantation pérenne. De plus, tous nos arbres sont en pleine terre, et nous les vendons jeunes, à 1 ou 2 ans, ce qui maximise les chances de reprise chez les clients, tout en facilitant le transport puisqu'ils restent à des tailles assez raisonnables (environ 1 m et 2 m) »*. Au-delà de la commercialisation de ces plants, ils souhaitent apporter leur expertise : *« Nous prendrons systématiquement le temps d'échanger avec nos clients pour qu'ils nous présentent leur projet de plantation. Ensuite, afin de les aider à choisir, nous leur présenterons les variétés les plus à même de répondre à leurs envies et leurs besoins tout en les conseillant sur l'entretien de leurs arbres et arbustes. Si nous souhaitons voir des vergers sains dans les années futures, le conseil est la base de tout. Et, avec des préconisations adaptées, il y a forcément une meilleure réussite des plantations - si les clients suivent les indications — qui participera probablement à leur envie de revenir s'approvisionner chez nous pour leurs plants »*. Ils ajoutent : *« La demande est là, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels. En effet, nous avons déjà travaillé avec un groupe de viticulteurs (89 et 71) qui souhaitent implanter des arbres fruitiers dans leurs parcelles de vigne. Les viticulteurs peuvent être intéressés par la plantation de fruitiers pour répondre à des objectifs de diversification, de production de fruits et bien sûr de lutte contre l'érosion des sols. Les arbres ont de multiples atouts que ce soit dans les haies ou isolés. Face aux enjeux qu'imposent le changement climatique ou encore la volonté, pour certains, d'atteindre une certaine autonomie alimentaire, les variétés que nous proposons peuvent être un des leviers à activer »*. Entre les pommes, cerisiers, abricotiers, framboisiers et autres groseilliers, les deux associés sont également en phase de tests pour le kiwi, le poivrier du Sichuan, amélanchier, akébie ou encore le mûrier blanc (morus alba). Afin de faire découvrir leur travail, Mathieu et Kilian organisent une journée portes ouvertes le 21 septembre de 10 heures à 17 heures (3 route de Lormes, Dornecy). En plus, ils participeront à différents marchés et foires durant la fin de l'année (le 6 octobre à Chevroches, le 27 octobre à Billy-sur-Oisy, et fin novembre lors de la fête de la Sainte-Catherine à Tannay).



Les rameaux fruitiers

Une soixantaine de variétés de pommiers, dont la Belle fille du Morvan ici en photo, est multipliée par Les Rameaux fruitiers.



Les rameaux fruitiers

L'Aronie Melanocarpa fait partie du catalogue à partir de 2025.



Les rameaux fruitiers

Les Rameaux fruitiers proposent, cette année, trois variétés de framboisiers : Versailles, Fall Gold et September.



Les rameaux fruitiers

Greffe anglaise compliquée en train d'être réalisée.

Chloé Monget

Renseignements : Les Rameaux Fruitiers par mail : pepiniere@les-rameaux-fruitiers.fr ou au 07 45 39 13 80. Plus d'infos et catalogue sur : www.les-rameaux-fruitiers.fr et Les-Rameaux-Fruitiers sur Facebook

// PRESSES À BALLES RONDES

Connaître l'humidité des balles

Les presses à balles rondes peuvent être équipées d'un capteur d'humidité, qui peut s'accompagner sur certaines machines d'un système de pesée, de façon à optimiser les chantiers de pressage, le stockage des balles, voir leur séchage.



La mesure de l'humidité des balles dès le pressage permet d'optimiser les chantiers de récolte.



New Holland

La mesure d'humidité est aussi intéressante à la récolte de la paille, de façon à mieux estimer le moment où il faut arrêter le pressage quand l'humidité devient trop importante.

La qualité du foin et de l'enrubannage, mais aussi celle de la paille, passe par une bonne maîtrise de l'humidité des andains au moment du pressage des balles. S'il est possible d'utiliser une sonde d'humidité manuelle en faisant quelques mesures sur une parcelle, celles-ci ne sont pas forcément représentatives de tous les andains.

Pour accéder à une mesure en continu, il est nécessaire d'adopter un humidimètre embarqué sur la presse, qui permet d'obtenir une valeur instantanée durant la formation de la balle et selon les équipements, une valeur moyenne pour chaque balle au moment du liage et aussi pour l'ensemble de la parcelle en fin de chantier. L'utilisateur peut ainsi déterminer s'il faut arrêter son chantier en cas d'humidité trop importante, ce qui peut souvent arriver pour des chantiers de paille.

Discriminer les balles selon leur humidité

En foin, l'indication d'humidité aura surtout un intérêt pour cibler les balles les moins sèches qu'il faudra surveiller avant de les stocker. Ces balles pourront aussi être enrubannées. La discrimination des balles selon leur humidité prend également tout son sens dans le cas d'une exploitation pratiquant le séchage du fourrage. L'éleveur pourra en effet réaliser des lots de balles homogènes en termes d'humidité, lui facilitant la logistique du séchoir. Il aura aussi la possibilité d'adapter la pression de serrage en fonction de l'humidité.

Gestion automatique de la densité

Sur ses presses VB 7100 équipées du dispositif I-Dense, Kuhn va même jusqu'à automatiser la gestion de la pression de serrage en fonction des mesures d'humidité pour obtenir des balles de densité homogène. L'utilisateur sélectionne un choix de programme : paille, foin ou enrubannage. Il définit pour chacun un seuil d'humidité au-dessus duquel la presse va automatiquement réduire la densité à une valeur également définie au préalable. En plus de favoriser la conservation du fourrage, cet automatisme limite également les pics de charge dans la machine.

Une option réservée à certains modèles

De nombreux constructeurs de presses à balles rondes proposent de monter un capteur d'humidité sur leurs machines. Cet équipement est souvent proposé en option et parfois réservé aux modèles haut de gamme. Le tarif est plus accessible quand c'est une option seule, que quand il est inclus dans un pack avec d'autres fonctionnalités. Ce montage d'usine a l'avantage d'être intégré, offrant une gestion du dispositif depuis le terminal de la presse. Les construc-

Des solutions pour identifier les balles



HarvestTec

Le dispositif HarvestTec facilite l'identification des balles trop humides en les marquant avec un trait lors de l'ouverture de la porte.

Pour ceux qui ne souhaitent pas perdre du temps à trier les balles au moment du pressage, il est possible d'opter pour un système de marquage comme le propose HarvestTec. Cette solution permet de tracer un trait de couleur (colorant alimentaire) sur la balle à l'ouverture de la porte, dès lors que son humidité dépasse un seuil défini par le chauffeur.
Une autre solution plus high-tech pourrait bien apparaître dans les prochaines années, grâce au pilotage Isobus associé à la télématique du tracteur. Chaque balle pourrait en effet être géolocalisée et identifiée dans le champ. Un dispositif déjà disponible sur certaines presses à balles cubiques.



dès le pressage



Krone

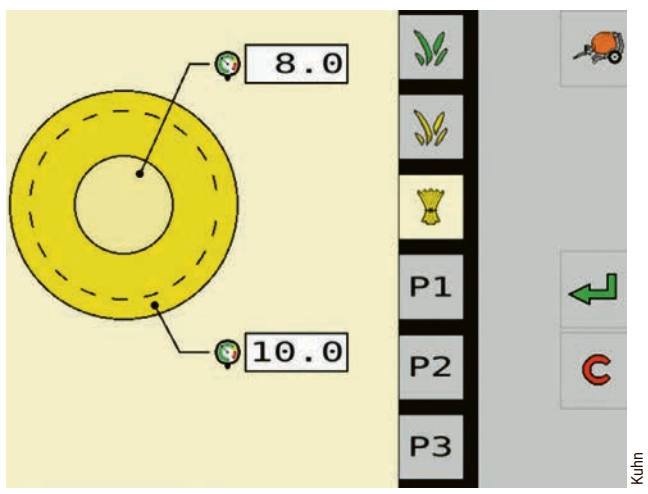


Claas



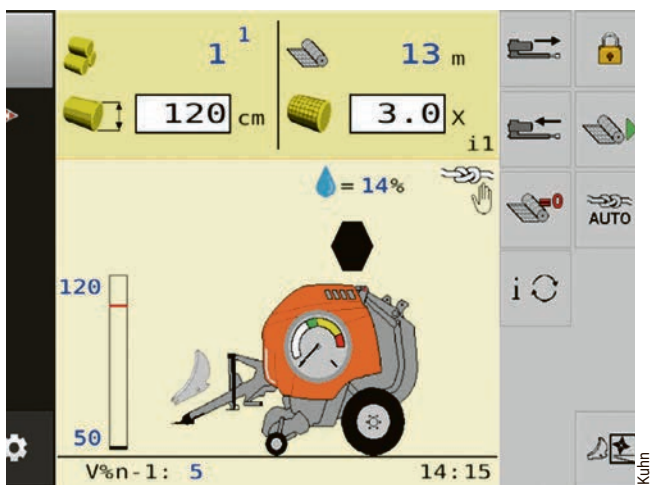
M.Portier

La mesure de l'humidité s'effectue à l'aide d'un ou deux capteurs fixé(s) sur le ou les côtés de la chambre de pressage.



Kuhn

Sur les presses Kuhn VB 7100 équipées du dispositif I-Dense, l'utilisateur peut définir un seuil d'humidité au-delà duquel la presse va automatiquement réduire le serrage des balles.



Kuhn

L'utilisateur consulte la console de pilotage de sa presse pour connaître le taux d'humidité du fourrage pressé.

Des kits adaptables plus accessibles

Il existe aussi des kits adaptables pour équiper une presse a posteriori. Plus abordables financièrement (de 300 à 600 euros HT), ils imposent toutefois un montage supplémentaire et utilisent pour la plupart un seul capteur. Ils exigent également un boîtier dédié en cabine, dont les fonctionnalités sont souvent plus limitées. Certaines solutions plus onéreuses, comme celui d'HarvestTec, combinent deux capteurs et proposent un pilotage via une application mobile.

Michel Portier

Associer la pesée et l'humidité



V. Bessonnet

Le système de pesée des presses à balles rondes Fendt combine deux pesons sur l'essieu, un sur le timon et un capteur d'inclinaison.

Afin de connaître précisément la quantité de matière sèche récoltée dans une parcelle, il est nécessaire de combiner capteur d'humidité et système de pesée. Ce dernier est encore peu répandu sur les presses à balles rondes. Fendt et Massey Ferguson le proposent en option sur leurs modèles à chambre fixe ou variable, en version haut de gamme. Le dispositif comprend deux pesons sur l'essieu, un sur le timon et un capteur d'inclinaison. La pesée est effectuée pendant le liage, puis après l'ouverture de la porte, la différence de poids correspondant à celui de la balle. Le chauffeur accède sur le terminal au poids de la balle pressée, au poids moyen des balles et au tonnage récolté sur la parcelle.

Suivez-nous sur notre page Facebook

MULTIRISQUE AGRICOLE



BIEN PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION C'EST ASSURER SON AVENIR

AVEC LES SOLUTIONS DE PROTECTION DU CRÉDIT AGRICOLE, ENVISAGEZ L'AVENIR DE VOTRE EXPLOITATION AVEC CONFIANCE.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
Le contrat d'assurance Multirisque Agricole est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. TVA : FR95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale.
08/2024 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty Images. **BETC**



Série 700 gen6, Série 700 gen7, Série 900
La grande puissance a un NOM
Réservez votre DÉMO !

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

FENDT

// NOUVEAUTÉS

Claas La presse enrubanneuse Rollant Uniwrap gagne en débit de chantier

Baptisée Rollant 630 RC Uniwrap, la presse enrubanneuse Claas de dernière génération confectionne des balles de 125 à 135 cm de diamètre et de 120 cm de large. Cette machine à chambre fixe reçoit des composants redimensionnés autorisant la réalisation de balles plus denses et plus lourdes. Elle voit aussi sa cinématique simplifiée avec une réduction du nombre de chaînes principales (trois au lieu de quatre). L'Uniwrap bénéficie du nouveau pick-up Multiflow au chemin de came redessiné pour réduire l'absorption de puissance. Ce ramasseur d'une largeur commerciale de 2,10 m (1,90 m DIN) se caractérise par l'adoption de garants en plastique.
Il dispose en standard de quatre rangées de dents et se décline en option en version à cinq barres porte-dents, qui affiche une meilleure capacité de ramassage et garantit une alimentation plus régulière. Le système de coupe à 25 couteaux (longueur théorique des brins : 44 mm) n'est plus le seul disponible, car une solution à 17 couteaux (brins de 63 mm) est maintenant au catalogue. Au niveau de l'enrubanneuse, le cadre basculant assurant le transfert de la balle a été retravaillé, afin d'être plus rapide : de l'ordre de 1 à 1,5 seconde gagnée selon le constructeur. Un moniteur Cemis 100 est monté d'office à l'arrière gauche de la machine, afin de contrôler depuis le sol les fonctions de l'enrubanneuse, évitant au chauffeur de remonter en cabine pour actionner la table.



D. Laisney

Kubota La presse enrubanneuse Flexiwrap embarque la chambre fixe BF3500

La récente presse à chambre fixe BF3500 de Kubota est désormais proposée en combiné Flexiwrap. Reprenant comme les modèles à chambre variable BV5000 le châssis et la table d'enrubannage fournis par l'autrichien Goweil, cette presse enrubanneuse profite des évolutions apportées par la BF3500, à l'instar du pick-up de 2,30 m doté de 5 barres porte-dents. Le rotor d'amenage est associé à un système de coupe à 15 couteaux offrant une longueur de brins théorique de 72 mm. Les bourrages sont gérés par une trappe de décompression sur parallélogramme. La chambre de pressage comporte 18 rouleaux, dont les principaux sont montés sur des roulements à double rangée de 50 mm. Positionné à hauteur d'homme pour un chargement aisé des rouleaux, le système de liage filet accepte également le film en option. La BF3500 Flexiwrap est pilotée par Isobus, un panneau de commande à l'arrière de la machine autorisant un contrôle rapide des différentes fonctions de l'enrubanneuse.
Ce combiné se décline également sous la marque Vicon avec le modèle Fixe Bale 500 Flexiwrap.



M.Portier

Kubota Une nouvelle gamme de presses à chambre variable

Kubota inaugure une nouvelle gamme de presses à balles rondes à chambre variable offrant davantage d'efficacité en termes de densité et de forme de balles, de temps de cycle, de polyvalence dans les produits pressés et de maintenance. Cette série BV6000 complète et remplacera à terme les machines BV4000 et BV5000. Formant respectivement des balles jusqu'à 1,65 et 1,85 m de diamètre, les deux modèles BV6160 et BV6190 adoptent des composants redimensionnés déjà apparus sur les presses à chambre fixe BF 3500, comme le pick-up de 2,30 m de large à double chemin de came et cinq barres porte-dents. Trois versions d'amenage sont proposées. En entrée de gamme, l'ameneur alternatif à fourches est remplacé par un dispositif rotatif accompagnant le fourrage. Pour les usages plus intensifs, un nouveau rotor de 520 mm de diamètre est proposé sans ou avec système de coupe à 15 ou 25 couteaux. Ce rotor s'accompagne d'un fond escamotable sur parallélogramme pour résoudre les bourrages.
La chambre de pressage, dont la largeur est portée à 123 cm, accueille quatre courroies sans fin, la gestion de la densité étant assurée par le dispositif Intelligent Density 3D. L'actionnement hydraulique du balancier pour le rappel des courroies autorise une réduction des temps morts après l'éjection de la balle. Le système de liage des balles (film ou film/ficelle) à injection directe est conservé. Son positionnement autorise le chargement de la bobine à hauteur d'homme. Éligibles aux fonctionnalités Isobus Tim assurant un pilotage du tracteur par la presse, les BV6000 sont commandées depuis un terminal Isobus ou le boîtier Focus 3 en version non Isobus. Ces machines peuvent aussi recevoir un capteur d'humidité et avec le TIM pack 2.0, le timon articulé hydraulique géré automatiquement pour optimiser le chargement de la chambre, sans que le chauffeur ait à zigzaguer sur l'andain.



M.Portier

CONDITIONS AVANT SAISON MAXI





MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR

BASSET Agricole - Viticole - Parcs et jardins

21 - Censerey	03 80 84 43 76	10 - Polisot	03 25 29 61 10
71 - St Bonnet	03 85 24 72 05	10 - Channes	03 25 29 30 86
71 - Étang-sur-Arroux	03 85 82 39 85	10 - Bar-sur-Aube	03 25 27 25 03

TIM TRACTOR IMPLEMENT MANAGEMENT
Cycle de pressage automatisé
Audin AGRI
Kubota
• Cycle de pressage rapide
• Capacité et rendement augmentés
• Cinématique simplifiée : entretien facilité
NEW
5 ANS DE GARANTIE* Kubota warranty
Renseignements auprès de votre concessionnaire



BV6000 KUBOTA
La nouvelle référence
For Earth, For Life Kubota
www.kubota-eu.com

AUDIN SARL - Villeneuve-sur-Allier (03)
04 70 43 30 33 • www.audinagri.com
Notre agent : Agri Location - 58 Moussy - 03 86 68 15 88

// NOUVEAUTÉS

Kubota **Pressage non-stop avec la presse enrubanneuse FB1000**

Déclinaison de la presse enrubanneuse non-stop Fastbale de Vicon, la FB1000 de Kubota permet de travailler sans être obligé de s'arrêter pour éjecter la balle ronde. Cette machine à chambre fixe se caractérise par l'utilisation d'une préchambre à rouleaux qui confectionne les deux tiers de la balle, avant son transfert dans la chambre principale pour le tiers restant. Une fois la densité atteinte et le liage réalisé, la porte s'ouvre pour déposer la balle sur la plateforme d'enrubannage à deux satellites. Après l'enfilmage, la balle est déposée sur une de ses faces planes sans action du chauffeur. Réalisant des balles de 1,25 m de diamètre et de 1,23 m de large, la FB1000 est équipée d'un pick-up de 2,20 m de large et d'un système de coupe composé d'un rotor ameneur de 800 mm de diamètre doté de 25 couteaux. Pourvue en standard du liage filet, elle reçoit en option le liage film. Cette presse enrubanneuse en continu pèse 7 990 kg et demande un tracteur d'au moins 150 ch.
Longueur : 5,85 m
Largeur : 2,76 m
Hauteur : 3,05 m



Kubota

Kuhn **Une presse à balles rondes à chambre fixe facile à prendre en main**

La presse à balles rondes à chambre fixe FB 3125 de Kuhn confectionne des balles de 122 cm de large et de 125 cm de diamètre. Cette machine destinée aux éleveurs dispose d'une chambre de pressage à 18 rouleaux. Elle se décline en deux versions à ameneur rotatif : sans ou avec système de coupe à 14 couteaux. Cette presse reçoit de série le liage filet et accueille en option le liage ficelle. Pour limiter l'entretien quotidien, les roulements des rouleaux sont graissés à vie, tandis que les trois chaînes d'entraînement bénéficient de la lubrification automatique via un réservoir de 8 l d'huile. La FB 3125 est équipée à l'avant d'une vanne pour régler la densité. Les autres fonctionnalités se contrôlent à l'aide du terminal VT30 à écran tactile.



Kuhn

McHale **La presse enrubanneuse à chambre variable accède au liage film**


McHale

La nouvelle presse enrubanneuse Fusion Vario Plus de McHale se distingue de la Fusion Vario par l'adoption d'un liage par film. Cela permet de n'avoir qu'un seul type d'emballage et de conserver la densité de pressage obtenue en chambre, limitant l'air dans le fourrage. Dotée d'une monocourroie en standard, la Fusion Vario Plus reprend à la Fusion 4 le pick-up haut débit Profi-Flo, la compatibilité Isobus (boîtier Iso-Play 7 pouces fourni si tracteur non Isobus), les feux à led, le boîtier 1 000 tr/min, ainsi que la console de commande extérieure à l'arrière de la machine.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier Europagri	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

// GROUPAMA

89 Tout savoir sur les sinistres avec un tiers étranger pour éviter les pièges

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois de septembre, gros plan sur la gestion des sinistres avec un tiers étranger.

Quand on parle de sinistre avec un tiers étranger, il faut tout d'abord bien comprendre ce que c'est. Et cela peut être deux choses : « *Soit un sinistre avec un tiers étranger en France, c'est-à-dire avec une personne qui ne réside pas sur le territoire français et qui donc n'a pas d'assurance française, soit un sinistre avec un tiers étranger à l'étranger* », explique Flavien Verger, responsable d'équipe indemnisation automobiles et matériels agricoles. Au sein de Groupama Paris-Val-de-Loire (GPVL), le service gestion des sinistres étrangers s'occupe aussi des sinistres survenus dans un autre pays, pour lesquels il n'y a pas forcément de tiers impliqué, « *mais pour lesquels on aura un acte de gestion (une mission d'expertise) à l'étranger* », précise Flavien Verger. Dans les deux cas, cela ne fonctionne bien évidemment que lorsque l'on est avec son propre véhicule à l'étranger, car l'assurance est française (les systèmes assurantiels propres au pays que l'on visite prennent le relais en cas de sinistre avec un véhicule loué sur place, par exemple).

Veiller à identifier le véhicule tiers

Concrètement, comment cela se passe-t-il ? « *Il faut savoir que la gestion du sinistre en lui-même sera la même que pour un sinistre avec un Français, simplement sur un sinistre avec un tiers étranger il n'y a pas de convention de signée avec les assurances étrangères, comme cela peut être le cas en France entre assureurs pour que la procédure aille beaucoup plus vite et que la victime soit rapidement indemnisée. En cas de sinistre avec un tiers étranger, sur le territoire français comme à l'étranger, il faut avoir conscience que la procédure sera malheureusement bien plus longue* », indique Flavien Verger. Alors, quels bons réflexes à avoir si un sinistre survient avec un tiers étranger ? « *En cas de sinistre, ce qu'il faut, comme en France, mais encore plus à l'étranger, c'est de bien identifier le véhicule du tiers, ce qui n'est pas toujours le cas. Quand on a un sinistre avec un véhicule français, la typologie de la plaque, même s'il manque un chiffre ou une lettre, fait qu'on arrivera souvent à retrouver le véhicule du tiers en faisant des recherches. Cependant, pour les tiers étrangers, chaque immatriculation a une typologie différente en lien avec son pays. Il est alors beaucoup plus compliqué de retrouver un véhicule étranger s'il est mal identifié. Il faut vraiment insister sur l'importance d'identifier le véhicule avec sa plaque d'immatriculation complète et son pays, et si possible identifier l'assurance ce qui réduira la durée de la procédure, qui restera toutefois plus longue qu'en France, il faut le préciser* ». Pourquoi ? Car Groupama, comme les autres assureurs, ne peut pas exercer un recours directement auprès de l'assureur étranger et doit passer obligatoirement par un correspondant (comme un bureau central ou un organisme spécialisé dans la gestion de ce type de sinistre) dans le pays concerné. « *Dès lors que l'on met un interlocuteur de plus dans la boucle, les délais sont allongés, car il doit prendre en charge le dossier, le gérer, se rapprocher de l'assureur étranger, puis faire la même chose dans l'autre sens jusqu'à revenir vers nous* ». Les choses sont cependant simplifiées grâce au système de carte verte qui est européen et qui s'est même aujourd'hui élargi à certains autres pays hors Union Européenne. À ce sujet, si la carte verte a été supprimée en France, beaucoup d'autres pays européens ont maintenu ce système. Ainsi, pour voyager en toute légalité sur certains sols étrangers, il faut veiller à bien se renseigner sur les réglementations en vigueur dans le pays que l'on visite et penser à demander sa carte verte à son assureur si nécessaire.

Entre 700 et 750 dossiers par an pour GPVL

Que ce soit en France ou à l'étranger, avec un citoyen français ou non, il arrive parfois que le tiers ne soit pas coopératif. « *Si on a un accident avec un tiers étranger, qui ne veut rien signer, qui prend la fuite, qu'on n'a pas réussi à identifier le véhicule et qu'il n'y a pas de témoin, ce sera malheureusement la même chose qu'avec un tiers français : on peut aller déposer plainte contre X, mais sans preuve, il sera impossible de pouvoir exercer un recours* », confie Flavien Verger. Ainsi, lorsque cela est possible et même si le véhicule tiers s'arrête, le mieux et de prendre la scène complète en photo. « *C'est valable pour tous les sinistres, même ceux entre citoyens français. Cela nous permettra de mieux comprendre les circonstances, de voir les sens de circulations, les panneaux de circulation et d'identifier les véhicules. C'est forcément un plus. Identifier le véhicule d'un tiers est la priorité afin de pouvoir mettre en route un dossier* ». Pour info, au sein de la caisse régionale GPVL, il y a entre 700 et 750 dossiers par an, avec un pic d'activité entre juin et septembre, quand les gens se déplacent pendant les vacances. Un chiffre plutôt stable sur les dernières années.

Christopher Levé



Flavien Verger, responsable d'équipe indemnisation automobiles et matériels agricoles.

Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris-Val-de-Loire

« L'équipe en charge de ce périmètre cherche à défendre les intérêts de nos sociétaires. Ces situations sont souvent complexes et méconnues, avec une gestion basée sur un recours en droit commun qui nécessite a minima l'avance de la franchise contractuelle ».

// FORÊT

58 Évolution libre



C. Dodelin, PNRM

Une vingtaine de participants étaient présents lors de la réunion du 23 août à Fléty.

Le 23 août à Fléty, le Centre national de la propriété forestière de Bourgogne Franche-Comté (CNPF BFC) et le Parc naturel régional du Morvan ont organisé la première édition d'une réunion dédiée à la compréhension des enjeux liés aux vieux bois et au bois mort ainsi qu'à la façon dont ils peuvent être pris en compte par le propriétaire ou le gestionnaire forestier. Après une matinée en salle, c'est dans une forêt de 27 ha que la vingtaine de participants s'est réunie afin d'aborder notamment le contrat Natura 2000 « sénescence » pour mettre en lumière la conciliation entre production de bois et préservation de la biodiversité.

D'après communiqué

Chloé Monget

Renseignements sur les prochaines réunions : https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/reunions-forestieres-2024

// CHATS ERRANTS

Aider les collectivités à gérer le problème

Le nombre de chats errants en France est estimé à 11 millions d'animaux. Face à cette question, le ministère de l'Agriculture lance un appel à projets pour aider les collectivités.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a ouvert, le 2 septembre, un appel à projets visant à soutenir les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) volontaires dans la gestion des chats errants. En application de la loi de finances pour l'année 2024, le ministère mobilise à cette fin une enveloppe de 3 millions d'euros. Les demandes de financement visent principalement les actes vétérinaires d'identification et de stérilisation des chats errants, et les éventuels frais connexes. Le taux de financement est fixé à 100 % pour les dépenses éligibles, sous réserve d'un plafond de 100 000 euros pour les projets les plus importants. Ce financement est attribué dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Candidatures en ligne

Cette loi prévoit la mise en place de conventions entre l'État et les maires ou les présidents des collectivités territoriales ou EPCI volontaires afin d'améliorer la gestion et la prise en charge des populations de chats errants ou en divagation et d'articuler les compétences et les moyens de chaque signataire. Pour solliciter une subvention, les communes et EPCI doivent répondre à l'appel à projets figurant sur la page « Soutien au projet de gestion des chats errants », sur le site agriculture.gouv.fr Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 10 octobre. Les dossiers sont instruits et suivis en région par les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) en lien avec les Directions départementales chargées de la protection des populations (DDPP) dont dépendent les communes candidates. Les subventions seront attribuées par les DDPP, en lien étroit avec les Draaf dans le cadre de comités de pilotage et de programmation pour les dossiers complets et éligibles uniquement, jusqu'à épuisement de l'enveloppe régionale.

Berty Robert



Cheik Saidou/agriculture.gouv.fr

Les chats errants sont un véritable problème pour de nombreuses collectivités.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Parler de ma ferme à un repreneur

• 19 septembre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

/// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

Le 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Journée sur les enjeux carbone en bio

• Mardi 17 septembre

Le rendez-vous Symbiose 2024, organisé par Terres Inovia, Arvalis, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Bio BFC, le pôle Agronov et Agro Campus Dijon, avec le soutien financier du Conseil régional de BFC, se présentera sous la forme d'une journée consacrée à l'enjeu carbone en grande culture bio. L'objectif est de proposer des moyen pour mieux valoriser le carbone et comprendre comment cet indicateur peut aider à moduler ses pratiques dans un contexte économique et climatique changeant. Une première partie se déroulera de 9 heures à 13 heures dans l'amphithéâtre d'Agrocampus Dijon, à Quetigny (avenue du 8 mai 1945). On y parlera de l'économie et du marché bio en grande culture, ainsi que du fonctionnement des diagnostics et crédits carbone. L'après-midi, de 14 h 30 à 16 h 30, se tiendra à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas, avec des ateliers diagnostic carbone, couvert d'interculture et leviers à mettre en œuvre.

Inscription : https://my.weezevent.com/symbiose-grandes-cultures-2024

// Journées commerciales charolaises

• Du 26 au 28 septembre

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise des journées commerciales d'automne les 26, 27 et 28 septembre, avec un large choix de reproducteurs inscrits au HBC, présentant toutes les garanties. En partenariat avec le Conseil départemental, 3 500 euros seront attribués aux acheteurs de Côte-d'Or pour l'acquisition d'un reproducteur lors de ces portes ouvertes (par tirage au sort et sur justificatif). Le tirage sera réalisé parmi les acheteurs présents à la prochaine assemblée générale le 4 octobre, ces derniers pourront recevoir 200, 300, voire 500 euros. Des vidéos de chaque élevage sont ou seront prochainement disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture (https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/) et sur Facebook (Fédération Charolaise de Côte-d'Or).

Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr.

NIÈVRE

// Fête de l'emploi

• 13 septembre

Pour découvrir les missions de l'EBE Ô'ser, une Fête de l'Emploi est organisée le 13 septembre à partir de 13 h 30 à la MJC de Châtillon-en-Bazois (Place Pierre Saury). Au programme est prévu : Un après-midi d'échanges et d'ateliers autour de la thématique des « Travaux utiles au territoire », un repas réalisé par les salariés de l'EBE et une soirée festive.

Renseignements et réservations : 03 86 76 21 02 ou ebe.o.ser@gmail.com

// Soirée sanitaire

• 17 septembre

La FDSEA 58 convie les éleveurs à sa traditionnelle soirée sanitaire le 17 septembre à partir de 17 h à la salle des fêtes de Chougny. Différents exposants seront présents dont le GDS 58, la DDETSPP ou encore la FNB. Ouvert à tous.

Renseignements : 03 86 93 40 96

// Préparez l'avenir de votre exploitation

• 17 septembre

La Chambre d'agriculture et ses partenaires invitent les exploitants à découvrir les solutions concrètes pour simplifier la transmission de leurs exploitations. Le rendez-vous est donné le 17 septembre à l'USON (20 route de Lyon à Sermoise-sur-Loire) à partir de 8 h 45. Au programme : une conférence sur la méthodologie d'une transmission étape par étape aura lieu ainsi qu'une rencontre avec les partenaires pour un moment privilégié. Inscription obligatoire avant le 30 juillet.

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville. Au programme, diverses intervenants sont prévus: Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

// Portes ouvertes

• 21 septembre

Les Rameaux Fruitiers (3 route de Lormes à Dornecy) organisent une journée portes ouvertes de 10 h à 17 h. Outre la réservation des arbres fruitiers ou petits fruits et les conseils de plantation, des visites de la pépinière sont proposée à 11 h et 15 h.

Renseignements : 07 45 39 13 80 (Mathieu Proust ou Kilian Hémart).

YONNE

// Assemblée générale des anciens exploitants de l'Yonne

• Mercredi 11 septembre

La Section des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne organise son assemblée générale dans l'amphithéâtre du lycée de La Brosse, à Venoy, de 9 heures à midi. Au programme : rapport d'activités, présentation des voyages et loisirs, intervention et débat avec un notaire.

Renseignements : 03 86 49 48 10 ou par mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 rue de la Maladrerie)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/09/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 194 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,13	4,13	4,13	=
		250-300	4,12	4,17	4,16	=
		300-350	4,08	4,30	4,16	=
		350-400	3,89	3,89	3,89	- 0,06
		400-450	3,94	3,94	3,94	- 0,03
		450-500	3,77	3,77	3,77	
	R	300-350	3,86	3,94	3,88	=
F	U	250-300	3,76	3,90	3,80	=
		300-350	3,64	3,72	3,69	- 0,01
		350-400	3,77	3,77	3,77	+ 0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 49 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,73	3,91	3,79	=
		450-500	3,70	3,78	3,74	=
U	U	300-350	3,51	3,74	3,66	=
		350-400	3,68	3,76	3,71	=
		400-450	3,48	3,48	3,48	=

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 233 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,05	3,56	3,25	+ 0,15
		- 5 ans	2,96	3,24	3,08	- 0,02
		5 à 10 ans	2,38	3,17	2,96	- 0,03
		+ 10 ans	2,68	2,92	2,79	+0,04
	R	- 5 ans	2,63	2,96	2,84	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,50	2,95	2,81	+ 0,01
		+ 10 ans	2,45	2,90	2,65	+ 0,14
	O	+ 10 ans	2,25	2,47	2,39	

OBSERVATIONS

Effectif global : 476 - Taux de vente : 99 %

Le passage récent en zone régulée FCO 3 limite les apports en jeunes animaux habituellement destinés à l'exportation. (La plupart des éleveurs souhaite se laisser le temps de pratiquer des PCR afin d'optimiser leurs ventes.) La totalité de nos acheteurs est présente et assure la commercialisation de 99,4 % des animaux présentés.

Broudards, taurillons : Très forte demande en animaux de 380 kgs et plus à condition qu'ils soient dépistés négatifs. Bonne demande également en broutards plus légers (dépistés ou non puisqu'ils restent en France). Les cours sont facilement maintenus.

Laitonnes, génisses 18 mois : Très forte demande également en dépistées négatives. La commercialisation des femelles est plus aléatoire dans les lots non dépistés et/ou dépistable sur le marché.

Vaches, génisses de 30 mois : Le nouveau zonage FCO 3 n'a pas d'impact sur la commertialisation puisque la quasi totalité des débouchés se trouve en zone régulée. La vente est rapide et totale à des cours facilement maintenus.

Taureaux : Demande suivie. Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/09/2024

Effectif : 251

Broutards :	(275 - 395 kg)	900 - 1510	3,25 - 3,99
Vaches légères :		1410 - 1590	
Vaches légères :		1600 - 1960	
Vaches légères :		1980 - 2330	

Malgré les incertitudes concernant le nouveau zonage FCO, la plupart des broutards et femelles d'export ont trouvés preneur à des tarifs sensiblement maintenus. Pour les marchés à venir il est fortement recommandé de pratiquer un dépistage FCO de ses animaux afin d'optimiser leur commercialisation.

Commerce plus discuté en vaches et plus particulièrement sur les sujets âgés et maigres. Cours stables en supérieures viandées.

Divers :

Broutards Limousins et croisés :	(285 - 365 kg)	1130 - 1540	3,79 - 4,23
Laitonnes Limousines et croisés :	(250 - 290 kg)	940 - 1030	3,54 - 3,75

Placement rapide en mâles et femelles à des tarifs facilement reconduits. Vente globale.

Bovins gras : 22

Génisses de viande : 5,66 à 6,00 € kg de viande.

Vaches de viande : 5,32 à 5,60 € kg de viande.

Cours fermes en vaches grasses. Fléchissement des tarifs en génisses ordinaires. Aucun invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/09/2024

Effectif : 161

Agneaux	155 - 200	(3,37 - 4,55)
Brebis	45 - 150	(0,73 - 1,83)

Vente plus rapide en agneaux gras à des tarifs plus soutenus.

Cours fermes en brebis. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 768 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,14	4,56	4,31	- 0,24
		de 38 à 44 kg	3,99	4,57	4,24	- 0,32
		de 44 à 50 kg	3,84	4,44	4,07	- 0,29
		> 50 kg	3,61	4,07	3,81	- 0,26
	R	de 32 à 38 kg	3,59	4,24	3,90	- 0,12
		de 38 à 44 kg	3,60	4,33	3,83	- 0,43
		de 44 à 50 kg	3,59	3,82	3,78	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 226 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,53	2,22	1,73	- 0,57
	U	> 60 kg	1,73	2,16	1,99	+ 0,13
F	R	< 60 kg	1,32	1,69	1,54	+ 0,03
		> 60 kg	1,33	1,81	1,62	+ 0,01
	O	< 60 kg	0,58	1,22	1,11	+ 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 37 - Vente : 81 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	24	61	51	- 7,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 84 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	72	123	109	- 19,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 115 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : Beaucoup d'agneaux manquant de finition cette semaine et de nombreux lots mal triés sont mis en vente. Par contre les bons lots bien triés, même lourds se négocient toujours à des tarifs très intérressants.

Brebis : Maintien d'une très forte demande, surtout en lourdes et grasses avec une nouvelle hausse des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/08/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 122 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	R	300-350	3,51	3,89	3,84	
		350-400	3,72	3,84	3,81	
F Charolais	U	250-300	3,72	3,72	3,72	
		300-350	3,68	3,82	3,76	
M Limousins	U	400-450	3,84	4,06	3,98	+ 0,04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,93	3,34	3,03	
		- 5 ans	2,89	3,02	3,00	- 0,07
		5 à 10 ans	2,78	3,25	3,00	- 0,01
		+ 10 ans	2,74	2,88	2,82	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 184 - Taux de vente : 95 %

Broudards : Les volumes augmentent cette semaine avec la peur de l'agrandissement de la zone FCO. Néanmoins les cours se tiennent et les acheteurs sont au rendez-vous. Beaucoup d'animaux de moins bonne conformation, nous oblige à coter que des R cette semaine.

Laitonnes : Cours reconduits à haussiers.

Vaches, génisses : Cours reconduits, la demande ne faiblit pas et les cours identiques aux semaines passées.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/08/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 378 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,78	4,21	4,21	- 0,01
		de 38 à 44 kg	3,88	4,60	4,32	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 268 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,78	2,48	2,14	+ 0,26
		+ de 60 kg	1,79	2,59	2,28	+ 0,37

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 37 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	40	94	52	+ 12,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 82 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25 à 35 kg	105	134	114	+ 4,00
	R	25 à 35 kg	72	105	87	

OBSERVATIONS

Effectif global : 765 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Cours globalement reconduits.

Brebis : Vente totale. La présence de nombreux acheteurs favorise les cours à la hausse mais ne reflète pas véritablement les cours du marché. À vérifier dans les prochaines semaines.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Sept 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : En cette rentrée, offre limitée en animaux, fermeté dans les cours ! Ne cédons pas à la tentative de pression à la baisse de prix que nos opérateurs souhaitent appliquer!

Bovins maigres : La demande pour l'export reste très bonne avec des cours bien orientés. La reconnaissance des tests PCR permet une bonne fluidité du marché, y compris à l'export.

POLITIQUES

Les pourparlers entre l'UE et le Mercosur reprennent cette semaine au Brésil… Alors que la France n'a toujours pas de Gouvernement en place, la Commission européenne, soutenue par certains Etats Européens, poursuit son action pour conclure définitivement l'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. Pour rappel, cet accord inclut un quota de 99 000 tonnes de viandes bovines (à droit de douane réduits), sans aucune mesure de réciprocité sur les conditions de production !

SANITAIRE

Suite aux pressions mises sur les pouvoirs publics, l'Etat prend conscience de la gravité de la situation FCO et MHE, et avance sur le point prioritaire que nous portons : commande et prise en charge de doses de vaccins dans les meilleurs délais. De plus, les travaux sur l'indemnisation continuent entre le ministère et le FMSE (fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux) pour de nouveaux programmes. La FNB souhaite rappeler que la désinsectisation et une PCR négative garantissent la possibilité d'exportation vers un ensemble d'Etats-membres.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Jeudi 29 août, FNSEA et JA ont présenté leurs mesures pour redonner une ambition et un cap pour l'agriculture française, le tout dans un texte nommé loi pour « Entreprendre en Agriculture ». Au sein de cette proposition, est consacré une partie entière à renforcer les dernières lois EGalims, avec pour sujet central « GARANTIR LE REVENU DES AGRICULTEURS ET RENFORCER NOTRE COMPETITIVITE » (Titre III du texte). Les éleveurs bovins, qui par les précédentes lois ont espéré amener revenu et visibilité par Egalim, ne peuvent plus attendre que cela s'applique! Par ce texte, il est demandé clairement une application concrète de la contractualisation, d'une formule de prix payé aux producteurs qui soit lisible et rémunératrice avec un poids prépondérant du coût de production interprofessionnel ! (Article 12 du texte de loi)

FAIT DE LA SEMAINE

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture démissionnaire est venu sur une ferme ovine de Saône-et-Loire le vendredi 30 aout pour échanger, avec la profession sur la crise sanitaire FCO et MHE. Il a annoncé que l'Etat va mettre en place de nouveaux dispositifs de commande de vaccins sur la FCO 3 et la MHE. En revanche, en ce qui concerne la FCO8 qui touche fortement les ovins dans le Sud, le vaccin est aujourd'hui en rupture.

FOCUS

L'assemblée générale d'ELVEA France se tiendra ce jeudi 5 septembre à Vulcania (63) ! L'occasion pour le réseau ELVEA France et ses OP regroupant plus de 10.000 éleveurs sur tout le territoire national, de faire le bilan de l'année écoulée et de réfléchir aux actions prospectives pour les années à venir. Le focus sera également fait sur le Plan de Filière Régional en faveur de l'élevage bovin allaitant Auvergne-Rhône-Alpes, afin de s'inspirer des initiatives locales pour tenter de trouver des solutions à la décapitalisation !

CHIFFRE A RETENIR

+152

Le nombre de foyers FCO3 supplémentaires en une semaine (sur 342 foyers au total au 29/08). La zone régulée s'élargit autour de la Saône-et-Loire et de l'Orne. 5,3M de doses ont été recommandés par l'Etat. Côté MHE, extension de la ZR sur plusieurs départements avec 344 foyers dont 136 de plus depuis la semaine passée : l'Etat va commander 2M de doses du nouveau vaccin pour 1 million de bovins qui doivent être livrés la 2ème quinzaine de septembre.

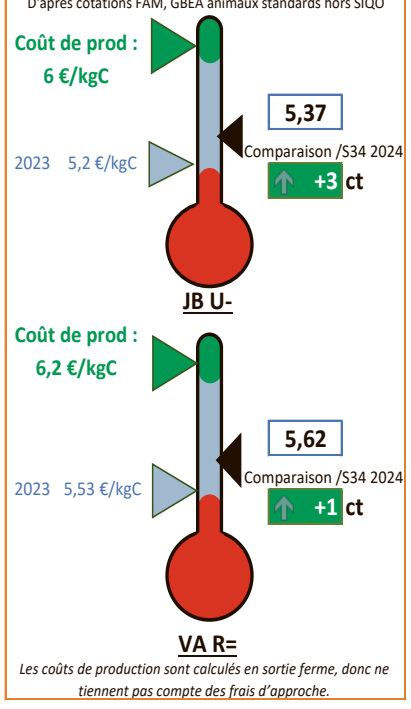
EN REGION

La FNB tiendra son C**onseil fédéral décentralisé de rentrée en Vendée** le 4 septembre. Rassemblant les administrateurs et représentants des Sections bovines, ce Conseil sera consacré à la conjoncture et situation sanitaire, et aux sujets européens alors que Bruxelles se remet en ordre de marche après les élections. Ce Conseil fédéral rappellera également les dossiers prioritaires portés par la FNB pour apporter des réponses aux éleveurs, et obtenir la formalisation de mesures toujours en attente de l'Etat.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

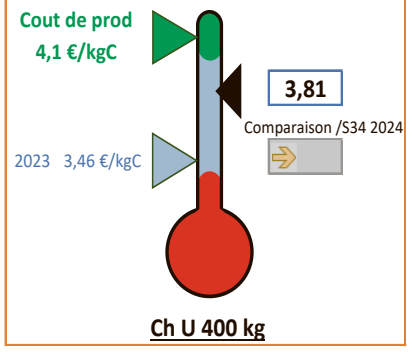
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

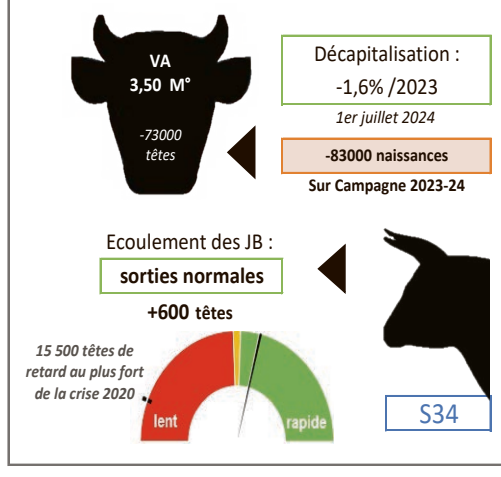
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

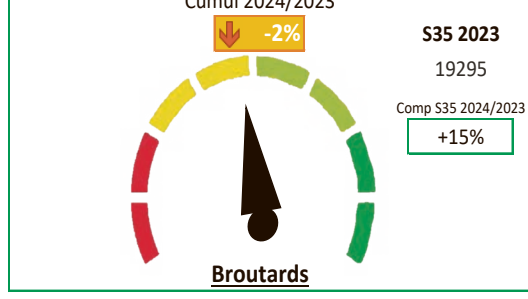
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

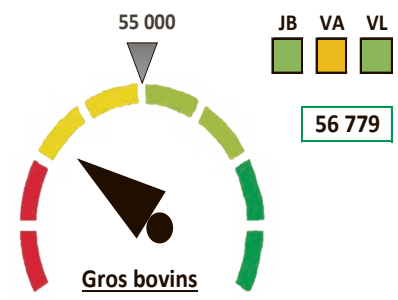
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 35

du 26 août au 1er septembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties sont plus nombreuses cette semaine, dû à la situation sanitaire. Sur certains marchés, la vente est difficile pour les animaux non vaccinés et non testés. Au global, les acheteurs cherchent à se couvrir et les cours sont facilement reconduits voire haussiers. En femelles, la demande reste régulière avec des cours reconduits.

Gros bovins maigres : Le commerce est facile et l'offre est un peu plus étoffée. La qualité des bêtes est hétérogène mais se vendent à des prix fermes. Les cours sont facilement reconduits et gagnent parfois quelques centimes.

Boucherie : Les animaux lourds et bien finis sont prisés par les acheteurs. L'ambiance commerciale est toujours bonne, les ventes sont faciles et les cours reconduits dans l'ensemble des toutes les catégories.

Veaux : Les cours continuent leur baisse et les animaux testés positifs sont décotés. La vente est plus calme face au volume de veaux présents sur les marchés, ce qui permet aux acheteurs de trier sévèrement. Les races à viandes limousins et blonds sont recherchées.

Ovins : La demande est bonne et présente. Les cours sont à la hausse pour certaines catégories d'agneaux et sur certains marchés. La présence en nombre d'acheteurs permet des ventes faciles et dynamiques. En agnelets, les effectifs ne sont pas présents et le marché n'est pas représentatif. En brebis, la demande reste constante et les prix sont à la hausse pour les bonnes bêtes.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends JD 6140 R an 2013, 5600 heures, toutes options, boite power quad, rare freins dans les roues avant, relevage avt, distributeur électr.
✆ 06 85 17 96 95

39 - Cause cessation, vends très beau tracteur CLAAS ARION 430 stage v, état proche du neuf, 110 CV, 2023, 860 h, transmission quadrishift 16/16, ordinateur de bord CIS, pont avant suspendu proactiv, cabine suspendue, circuit hydro LS 110 l/min, 3 distri DE,bâti chargeur avec commande electropilot, freinage remorque hydro etpneumatique, relevage AVavec ligne hydro DE et une-ligne SE +retour libre, garantie maxi carejusqu'au 21/03/27 ou 2000H, photos dispo sur demande,.90 000 HT àdébattre.
✆ 06 24 79 68 66

42 - Vends NH T6020 Elite 130 ch, 2008, 6500 h, pont av. et cab. susp. rel. av. révisé, tbe.
✆ 07 78 88 11 82

42 - Vends cuves fibre de verre, 2 de 6 hl, 1 de 4 hl, 4 de 2 hl.
✆ 04 77 64 48 34

69 - Recherche tracteurs toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970. Recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vends tracteur Claas Arion 410 de 2014, 3600 heures, très bon état.
✆ 06 89 66 35 70

Travail du sol

07 - Vends vibro de semi direct pour mettre semoir derrière 3 mètre de large peu servis. 8000 euros ht.
✆ 06 72 62 55 95

89 - Vends semoir à céréales 2015 Amazone ADP 403, spécial herse rotative, rouleau caoutchouc. (3602)
✆ 06 70 37 79 54

Récolte

34 - Vends caisson polybenne, capacité 12T, benne à vendange.
✆ 06 07 03 99 04

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070 ou éventuellement 8060, 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

69 - Recolteuse de pomme de terre de marque AVR 120 MC. 1 rang Disponible de suite. Bon etat
✆ 04 78 19 62 10

Irrigation

38 - Vends 140 tuyaux alu d50 Perrot 6m ; 115 tuyaux pvc Perrot d50 possibilité détail prix à débattre.
✆ 06 50 93 61 14

Divers

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

SPACE HALL 1 Stand C23

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3405)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Cause retraite, vends matériel agricole, foin récolte 2024, cheptel bovin charolais. (3411)
✆ 06 32 60 95 31

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends citerne 1000l avec abreuvoir ; cellule à grains 16t ; foin en rouleau 120x120 de 2024.
✆ 06 28 27 16 21

38 - Vends portique à viande en acier galvanisé barres avec crochets pour charge lourde.
✆ 06 41 55 24 33



39 - Vends herse rotative Khun 4m., plusieurs vis à grain, tout diamètre, toute longueur, canadien Ebra 4m. sécurité à ressort, remorque routière avec carte grise CU 15000 kg, moulin à farine Toy triphasé, téléphoner pendant les heures des repas
✆ 06 84 83 19 90

42 - Vends cause retraite tracteur Claas Arion 440, dérouleuse et ratelier balles rondes, tonne à eau, pailleuse.
✆ 06 44 21 93 94

42 - Vends deux pneus Kleber 380 70 R24, 70% usure.
✆ 06 65 12 58 95

Recherche bâtiment agricole pour loger 100 à 200 bovins.
Contactez 06 81 55 45 92

69 - A vendre 3 tunnels Richel 9,30 x 60 M ouverture laterale La largeur entre les poteaux est de 1,50 mètres afin de garantir une meilleure tenue au climat. 6000 euros pièce - à voir pour le lot.
✆ 06 09 53 86 56

69 - Vend blé graine moutarde 4 glissières autoroute 3 m. trémie semoir Vicon 600 kg.
✆ 06 72 18 63 32

74 - Vends scie circulaire AMR triphasée KWS 700 TBE 1500 euros.
✆ 06 71 65 41 47

89 - Vends tank à lait 5000 l Prominox, année 2000, 4000 euros. (3503)
✆ 06 87 55 68 33

Elevage

74 - Vends salle de traite chèvre 12 postes manus, pulsation électro, lavage auto-pompe, refoulement, suivi Optitraite, prix 2000 euros.
✆ 06 10 62 46 55

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31



39 - Vends 4X4 Hyundai Galoper en l'état, fonctionne 2500 euros, chauffe eau 300 l.
✆ 06 18 82 68 09

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1 m 80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

26 - Vends foin prairie naturelle récolte 2023, 70 euros /tonne.
✆ 07 50 35 27 88

42 - Vends cause cessation 1 T semence méteil, composition avoine, triticale, pois, vesce. Livrée.
✆ 06 80 32 37 66

43 - Vends 80 bottes enrubannage prairie bonne qualité 20 euros la botte.
✆ 06 22 36 51 08

Plants, pépinière

58 - Achète noyers, merisiers, poiriers, cèdre frêne, chêne sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (3502)
✆ 03 86 24 06 60

Bâtiment

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Fourrage

15 - Vends 800 ballots foin de prairie, récoltes 2023-2024, stockage sous hangar, enlèvement sur site.
✆ 06 07 38 54 01

15 - AV 50 tonnes de foin bio 2023 et 2024, prairie naturelle, bonne qualité, secteur Mauriac.
✆ 06 78 26 69 54

70 - Vends foin saison 2023/2024, Regain 2024 bottes carrées.
✆ 06 76 41 49 02

88 - Vends foin de prairie naturelle, récolté 2024 en balles carrées.
✆ Contact 06 24 74 40 74

Propriété

26 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terres même grande surface, discrétion assurée.
✆ 06 48 18 80 19

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terres même grande surface. Discrétion assurée sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.
✆ 06 48 18 80 79

Location

Agricole

69 - Fermage disponible Côte de Brouilly Odenas 2 parcelles surface totale 00ha40a
✆ 06 18 02 34 45

69 - Vignes en fermage à reprendre à partir du 11 novembre 2024. Commune Odenas : Brouilly 1,4008 ha et Côte de Brouilly 0,5560ha. Commune Saint Lager Brouilly 0,9142ha. Loue cuvage et cave équipée en cuve ciment situé à Odenas.
✆ 04 74 03 41 44
ou 06 85 43 67 73

Autres

21 - Nous sommes à la recherche d'un couple de locataires dynamiques pour notre charmant pavillon champêtre. Confort climatisation. Loyer avantageux en échange de services divers (jardinage, ménage...). Expérience recommandée. Age souhaité 50 ans minimum. (3507)
✆ 06 07 49 13 48

Emploi

Offre

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

00 - exploitation 60Vl en AOP Gruyère cherche collaborateur polyvalent et sympa dès le 1.10.24 10 min de la frontière logement a disposition.
✆ 0041 79 650 23 26

42 - Exploitation laitière située à Trelins (42) recherche salarié agricole pour traite, soins aux animaux, travaux de cultures, salaire attractif.
✆ 07 60 34 86 93

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 euros (brut)/ heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ au 02 48 23 45 89 ou au 06 03 46 99 24

21 - Domaine familial recherche vendangeurs pour environ 10 j. Collations et repas du midi offerts. A bientôt. (3506)
✆ 06 86 56 93 77

21 - Petit domaine familial cherche vendangeurs. Collation et déjeuner offerts. Non logé. Environ 15 sept. (3504)
✆ 03 80 21 66 56

69 - Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés nourris logés 18 sept.
✆ 06 32 45 62 95 (13 h)

69 - Cherche vendangeurs(euses) et 1 chauffeur de tracteur 12 - 15 septembre pour 12 jours nourris logés.
✆ 06 75 41 23 15

89 - H/F conduite site pressurage, pressoir cuves, gestion administrative de récolte, enlèvements cave coop. (3505)
✆ 06 07 12 47 77

89 - Recherche de suite, ouvrier agricole polyvalent H/F (céréales + ovins), 35 H, permis VL. Sud Yonne. (3501)
✆ 06 75 43 43 91

Travail à façon

Presta•Viti•Service
Tous travaux viticoles
Taille / Tirage des bois
Pliage / Carassonnage
Levage / Relevage / Vendange
Cueillette / Récolte
Travail soigné • Personnel qualifié
Expérience de plus de 15 ans
06 22 28 60 38 / 06 04 05 08 35
vitifrance33@gmail.com

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

01 - Vends 5 génisses Prim'Holstein + 3 génisses 66XVosgienne terme fin 24 début 25.
✆ 06 16 33 36 94

21 - Vends taureaux charolais 18 mois mixte, viande livraison assurée. Prix abordable. Gaec Loiseau. (3402)
✆ 06 27 15 80 86

39 - Cheptel race Angus, vends 8 belles vaches pleines, 1 génisse et 1 taureau de 4 ans, vends 5 génisses et vaches Salers pleines plus vaches croisées pleines et un bon taureau Limousin de 3 ans. Garantie sanitaire, indemne IBR, BVD, Besno, possibilité de livraison.
✆ 06 26 20 05 40

58 - Portes ouvertes les 6, 7 et 8 septembre. Vends 40 veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles et sans cornes, HBC, TGS. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. M. Duvernoy Gaël (3412)
✆ 06 33 49 46 88

63 - Taureau Aubrac, 2 ans, habitué à l'attache.
✆ 06 83 35 39 51

69 - Elevage limousin HBL TGS vends veaux reproducteurs dont 2 sans cornes (origines Pebene SC, Porto, Haled MN, Magistor) + 1 lotde 6 laitonnes idéalespour futures mères. Trèsbonnes origines. Livraisonpossible.
✆ 06 82 22 56 77

69 - Vends 2 génisses prêtes à vêler de race Jersiaise.
✆ 06 16 20 01 27

Caprin

18 - Achète chevreaux naissants ; chèvres de réforme et troupeau de chèvres gestantes.
✆ 06 14 85 04 00

69 - Vends lot chevrettes de 8 à 18 mois race caprine Chamoisée bonne génétique.
✆ 06 16 20 01 27

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

21 - Vends chiots Border Collie disponibles fin août. Nés le 24/06/24, portée de 7. Mère 250269812227226. Parents LOF, excellents au travail sur bovins et ovins. Siret 42321488100017. (3401)
✆ 06.83.25.57.62

38 - Vends 1 Basset Fauve de Bretagne parents LOF 13M Siret 42501686200020 identification mère 12412036.
✆ 06 89 11 95 33

42 - Vends 3 chiots Border Collie (portée de 8), 2 fem., 1 mâle, nés le 07/05/2024, Lof, n° portée LOF-2024007827-2024-1, n° mère 250269100237963.
✆ 06 38 57 43 62

89 - Vends chiots Beauceron mâles, non LOF. Nés le 29/04/24, portée de 4. Mère n° 250269611201984 (3603)
✆ 06 20 97 08 19

Divers

89 - Vends cause retraite, 4 génisses limousines, 18-20 mois. Fourrage 2022-2024, bonne qualité. (3601)
✆ 06 70 37 79 54

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



PORTES OUVERTES
ÉLEVAGE
Vendredi 13 & samedi 14 septembre 2024
EXPOSITION VENTE
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
BUTEAU Benoît (HBC) - 06 12 26 74 70
Garanties sanitaires - Livraison assurée
Le meilleur accueil vous sera réservé

PORTES OUVERTES
13,14 & 15 septembre 2024
au GAEC DU VERGER
Rémy & Quentin Montcharmont
960, rue du Verger - 58170 MILLAY
Tél. : 06 09 74 90 23 et 06 19 86 62 27
Présentation veaux de l'année, taureaux 18 mois HBC
Verre de l'amitié

Fabienne, Jean-Michel et Marius
CHATILLON
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Jeu. 12, Vend. 13 et Sam. 14 septembre
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets adagri *présents sur le site, exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)*

11e PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages
Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, certains sans cornes et génotypés.
Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA
• EARL Dominique COMPOT
Les Nolats - 58 Thianges
06 03 59 84 26 (naisseur d'outremer)
• François BOUCHE
La prairie - 58 Cercy-la-Tour
06 16 07 54 55
(9 taureaux de 18 mois disponibles)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DU DOMAINE POISOT-PIGUET
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 3 600 euros
Siège social : 8 rue des Corton –
21420 ALOXE-CORTON
384 069 985 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 15 juillet 2024 les associés ont autorisé le retrait d'associés et constaté la réduction du capital social de 3 600 euros à 2 872 euros par rachat et annulation de 91 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital est fixé à 3 600 euros, divisé en 450 parts sociales de 8 euros chacune.
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 2 872 euros, divisé en 359 parts sociales de 8 euros chacune.
Pour avis

AL24015174

MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : CANNET MIGNOT.
Forme : SARL
Siège social : 2 Rue DU CAP VERT, 21800 QUÉTIGNY.
478959000 RCS de Dijon
Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1069 euros à 1086 euros. M.Tony DOCCI, demeurant 60 rue Auguste BRULLE 21000 DIJON a été nommé gérant de la Société à compter du 29/07/24 pour une durée indéterminée.
Mention sera portée au RCS de Dijon

AL24015177

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET DE LA GÉRANCE

SARL MILLEMANN CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7500 €
34 RUE DES TOURTERELLES 21700
NUITS-SAINT-GEORGES

Suivant AGE des associés en date du 26/08/2024, a été désigné en qualité de nouveau gérant à effet rétroactivement du 17 juin 2022 et ce pour une durée indéterminée, Madame Charlotte MILLEMANN demeurant 3 rue Edouard Joly 21200 BEAUNE. Et l'objet social visé à l'article 2 des statuts a été complété avec les ajouts suivants : -L'exploitation viticole et notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation, prendre à bail tous biens ruraux, exploiter les biens dont les associés sont locataires ou propriétaires qui auront été mis à disposition ; -L'élevage de vin ; -La réalisation de tous travaux viti-vinicoles, dont la prestation d'application de produits phytosanitaires, sans atteinte à l'environnement, -L'activité d'entrepositaire agréé. Le reste de l'article 2 des statuts reste inchangé. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis. La gérance

AL24015184

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET DE LA GÉRANCE

SARL MILLEMANN WINES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2000 €
34 RUE DES TOURTERELLES 21700
NUITS-SAINT-GEORGES

Suivant AGE de l'associée unique en date du 26/08/2024, a été désigné en qualité de nouveau gérant à effet rétroactivement du 17 juin 2022 et ce pour une durée indéterminée, Madame Charlotte MILLEMANN demeurant 3 rue Edouard Joly 21200 BEAUNE. Et l'objet social visé à l'article 2 des statuts a été complété avec les ajouts suivants : -L'exploitation viticole et notamment procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation, prendre à bail tous biens ruraux, exploiter les biens dont les associés sont locataires ou propriétaires qui auront été mis à disposition ; -L'élevage de vin ; -La réalisation de tous travaux viti-vinicoles, dont la prestation d'application de produits phytosanitaires, sans atteinte à l'environnement, -L'activité d'entrepositaire agréé. Le reste de l'article 2 des statuts reste inchangé. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis. La gérance

AL24015185

MODIFICATION DU CAPITAL

MARCYR
Société par actions simplifiée
Ancien capital social : 1 200 000 euros
Nouveau capital social : 1.382.000 Euros
Siège social : 1 rue du Moulin
21110 MAGNY SUR TILLE
RCS DIJON 928 263 029

Il résulte :
- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 août 2024
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 23 août 2024 par la banque CREDIT MUTUEL,
- Du procès-verbal des décisions de la Présidente du 23 août 2024 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
que le capital social a été augmenté d'un montant de 182.000 Euros par émission de 18.200 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 200 000 euros à 1.382.000 euros.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
POUR AVIS
La Présidente

AL24015200

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DISTRIMO
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 10 rue Paul Auban,
21310 MIREBEAU SUR BEZE
789 306 628 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGOA en date du 15/06/2024, la société LDS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, n'a pas été renouvelée dans ses fonctions et n'a pas été remplacée.
POUR AVIS
Le Président

AL24015201

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

S.A.S. SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PROMOTION ET D'EDITION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 289 800 Euros
Siège social : 2, rue de Chaux -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
035 780 261 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 Juin 2024 a pris acte de la nomination de Mr François BITOUZET PRIEUR, demeurant à MEURSAULT (21190) 12, rue Pierre Joigneaux, en qualité de membre du Conseil de Direction et à la fin du mandat de Mr Laurent PONSOT en qualité de membre du Conseil de Direction , et ce, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

AL24015203

TRANSFORMATION

MARAUD
Ancienne forme : Société civile immobilière
Nouvelle forme : société par actions simplifiée
au capital de 510 euros
Siège social : 1 rue du Moulin
21110 MAGNY SUR TILLE
RCS DIJON 452 801 756

Suivant délibération en date du 01 août 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège social et sa durée demeurent inchangés.
L'article 2 « objet » a été modifié comme suit :
ARTICLE 2 - Objet
- La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans tout secteur économique. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes,
La société a également pour objet :
- L'acquisition, la cession de tout immobilier soit directement soit indirectement par des participations dans des sociétés à prépondérance immobilière
- la gestion de l'immobilier figurant à l'actif de la société ou la gestion de toute prise de participation dans des sociétés à prépondérance immobilière- l'acquisition, la propriété, l'administration et la gérance de tous biens mobiliers
- La société a en outre, pour objet de réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que de programmes, logiciels, et procédés,
- la société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale,
- enfin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Capital :
Ancienne mention : 510 euros, divisé en 51 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention : 510 euros, divisé en 51 actions de 10 euros chacune.
Dirigeants :
Ancienne mention : Gérants
Madame Anne Marie CHARPENTIER 1 rue du Moulin 21110 MAGNY SUR TILLE
Monsieur Marc CHARPENTIER 1 rue du Moulin 21110 MAGNY SUR TILLE
Nouvelle mention :
Président :
Monsieur Arnaud CHARPENTIER, demeurant 10 rue Pierre Fleurot – 21000 DIJON
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris conjoints, ascendants et descendants, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24015204

MODIFICATION DU CAPITAL

S.A.R.L. J.K.A.S.
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 19 Place Colbert –
21200 BEAUNE
981 076 938 R.C.S. DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 26 juillet 2024 que le capital social a été augmenté de 216 580 euros par voie d'apport de titres.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à la somme de 5 000 euros.
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à la somme de 221 580 euros.
Pour avis
Le Gérant

AL24015222

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NORBA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social
47 rue de Semur
21000 DIJON
913 584 611 RCS DIJON

Suivant décision en date du 22 août 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social fixé 47 rue de Semur à 21000 DIJON à ZAE de Boulouze, Bâtiment E, cellule 9 à 21110 FAUVERNEY, à compter du 1er septembre 2024.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Nom et adresse des co- gérants :
-Monsieur Léopold FRANKEN, 1 rue des Fleurs à 67800 HOENHEIM
-Monsieur Michel IGERT, 1 rue de Lichtenberg à 67350 KINDWILLER
La société restera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Gérant

AL24015244

MODIFICATION DES STATUTS

GERARD LEON ET CLAUDINE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social
rue de Cornillon
21190 MELOISEY
440 444 982 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2024 a autorisé le retrait d'un associé. Il a ainsi été décidé de réduire le capital social de 40 euros pour le ramener de 9 000 euros à 8 960 euros par remboursement et suppression de 4 parts sociales, puis d'augmenter le capital social de 40 euros par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts sociales. Les statuts ont été modifiés en conséquence.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL24015252

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 02/09/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Brazey-en-plaine – Montot
Loué sur une partie de la surface
Objectif : maintien du fermier
Brazey-en-Plaine : terre – Urbanisme : Zone A du PLU 1 ha 49 a 00 ca 'LA CORVEE D ENNEVANT' : YH-0111
Montot : terre, pré – Urbanisme : RNU 9 ha 84 a 80 ca 'CORVEE DU ROY' : ZE-0039A-0039B-0039C-0052
Meursault : Libre, landes en AOC Coteaux Bourguignons – Urbanisme : Zone AVP du PLU 18 a 87 ca 'LE PONTOT DESSUS' : CT-0032
Pommard : Loué – Objectif : maintien du fermier – Urbanisme : RNU 9 a 76 ca 'CROQUAMOT' : AY-0058
Dossier Montot – Saint-Usage
Loué - Objectif : maintien du fermier
Montot : terre, pré – Urbanisme RNU 22 ha 74 a 67 ca 'LES BRICOLLES' : ZB-0067-0069-0072 - 'DERRIERE LE CHENE' : ZB-0043 - 'LES COTES BELOT' : ZC-0068AJ-0068AK-0068B-0068C-0071AJ-0071AK-0071B-0073J-0073K-0074-0075-0078 - 'LES GREUBES' : ZD-0039J-0039K-0044-0045 - 'LES SIMONNOTS' : ZE-0063J-0063K
Saint-Usage : terre Urbanisme : RNU 31 a 20 ca 'LE CHAMP BLANC' : ZA-0210-0212
Dossier La Rochepot et Nolay : pré, pâture, landes situées partiellement en zones viticoles - Urbanisme : Zone A du PLU
La Rochepot 3 ha 89 a 80 ca 'LES TRAMURES' : A-1126A-1126AK-1126B-1126C-1126D-1126E
Nolay 13 ha 00 a 81 ca 'LES TRAMURES' : ZL-0130A-0130B-0130C
Dossier Boncourt-le-Bois et Flagey-Echézeaux : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre
Boncourt-le-Bois 16 ha 03 a 54 ca 'LA MARCANDERIE' : ZD-0001-0005A-0005B
Flagey-Echézeaux 9 a 30 ca 'LES PRES VIREQUIN' : ZH-0050
Couchey : Jardin sis en AOP Marsannay Rosé - Urbanisme : Zone N du PLU 10 a 15 ca 'LA C OMBE VAULON' : AN-0037
Brémur-et-Vaurois : Parcelle forestière – Urbanisme : RNU
60 a 23 ca 'DERRIERE LE PARC' : A-0101
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **23/09/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015250

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

SUCCESSION

Par testament olographe du 12 janvier 2016, Jeannette FREZZA, décédée à TALANT le 7 juin 2024 a institué des légataires universels.
L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me MARC le 20/08/2024 ; la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON (21) le 22/08/2024.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me MARC, notaire à DIJON (21), 23 rue Buffon dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.
Blandine MARC

AL24015208

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FP2G Patrons

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LUIS'OLIVER.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 14 Rue QUENTIN, 21000 DIJON.
811999879 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 31 août 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Philippe NECKER demeurant 19 rue Verrerie, 21000 DIJON et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur.

AL24015240

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société à responsabilité limitée DENOMINATION : MGL Maintenance Générale Logistique SIEGE SOCIAL : 12, rue Louise Labé 21 800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR OBJET : toute activité de prestations de services au sein des industries, intervention au sein des entreprises pour des besoins préventifs ou curatifs sur des équipements de production, montage de nouveaux matériels, modification et améliorations d'installations ; toute activité d'intervention en hauteur, intervention avec nacelle ou camion nacelle, intervention avec chariot de manutention, intervention électrique ; toute prestation d'aménagement de flux dans des entrepôts de logistique, DUREE : 99 années CAPITAL : 5.000 € GERANCE : Monsieur Sébastien VIDAL, demeurant à 12, rue Louise Labé 21 800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR CESSION DE PARTS : Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales appartenant à l'associée unique sont libres. IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL24015116

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/08/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ALPA
Forme : SCI
Capital social : 100 €
Siège social : 22 rue de Dijon - Résidence de Bourgogne, 21121 FONTAINE LES DIJON
Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par voie de location ou autrement de tout immeuble et bien immobilier
Gérance : M. Alexandre KLETHI demeurant 31b rue du Toulombief, 25300 PONTARLIER
Mme Pauline ROY demeurant 31b rue du Toulombief, 25300 PONTARLIER
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24015194

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/08/2024, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination et nom commercial : SALAV'AUTO
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 500 € répartis en 500 actions de 1 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre - 21210 SAULIEU
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social : la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger directement ou indirectement :
Le lavage de véhicules, la location et la vente de matériel de lavage, la vente de produits de lavage et de pièces détachées liées aux stations de lavage,
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci- dessus ;
La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément : les cessions entre associés sont libres. Les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés adopté à la majorité de 75 % des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.
Président : Monsieur Quentin MARCHAND demeurant au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre 21210 SAULIEU pour une durée illimitée.
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis, le Président.

AL24015207

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29 juillet 2024, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : M-INVEST
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 1 000 € répartis en 100 actions de 10 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 10 Allée du clos des longs journaux 21270 BINGES
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social :
- La prise de participation dans des sociétés civiles, commerciales, industrielles, immobilières, financières ou de prestations de services, française ou étrangères.
- L'animation, la direction générale, la gestion administrative, juridique, comptable, fiscale et financière des sociétés dans lesquelles la Société aura des participations ainsi que dans leurs/ses filiales.
- Toutes prestations de conseil en entreprise, en communication, en activités et stratégies commerciales, la conception et la réalisation de tous supports de communication et de gestion d'entreprise,
- L'exercice de mandats sociaux,
- Et plus généralement toutes opérations financières quelconques, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe, susceptibles d'en faciliter l'exercice, l'extension et le développement ;
- Le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, par voie d'exploitation directe ou indirecte, création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, de scission ou d'absorption, de souscription ou d'achat, de titres ou de droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément : les cessions entre associés sont libres. Les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés adopté à la majorité de 75 % des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.
Président : M. Matthieu MARCHETTI demeurant au 10 Allée du clos des longs journaux 21270 BINGES pour une durée illimitée.
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis, le Président

AL24015219

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 21/08/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BOV'ELECTRICITE
Siège social : 2 Rue du Château – 21170 CHARREY SUR SAONE
Objet social : Electricité générale, courant fort et faible, domotique, haute tension. Vente de matériels électriques, installation chauffage électrique, VMC et climatisation, alarme intrusion et technique, aspiration centralisée et éclairage. Travaux de dépannage et d'entretien des installations mises en place dans le cadre de l'objet social. Pose de panneaux solaires, de détection incendie, d'alarme. Contrôle d'accès, diagnostics, informatique.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Anthony BOVÉ demeurant 2 Rue du Château – 21170 CHARREY SUR SAONE, assure la gérance.
Pour avis
La Gérance

AL24015237

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à MARSANNAY LA COTE en date du 02/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : CEP DARDELAIN. Siège social : 256 Rue des Vignes Dardelain - 21160 MARSANNAY LA CÔTE. Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Sébastien THUAYRE demeurant 7 Rue du Palais - 52000 CHAUMONT. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Pour avis. La Gérance

AL24015253

NIÈVRE

// MODIFICATION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

BGS
Société en nom collectif
au capital de 3 000 euros
Siège social : «Gémigny»
58800 MAGNY LORMES
902 033 232 RCS NEVERS

Le 01/06/2024, l'AGE a nommé Madame Emilie SAVARY demeurant Gemigny 58800 MAGNY LORMES, en qualité de cogérante à compter de ce jour.
Pour avis.

AL24015180

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LEGAW par abréviation SCI LEGAW
Société Civile au capital de 1 000 €
Siège social : 6, rue de la Chaume – 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE
488 721 598 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 22/07/2024, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-Louis LEVACHER de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour.

AL24015186

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASERNE par abréviation SCI CASERNE
Société Civile au capital de 1 000 €
Siège social : 38, rue du 13ème de Ligne – 58000 NEVERS
484 417 134 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 22/07/2024, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-Louis LEVACHER de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour.

AL24015187

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CABINET MEDICAL DES VAUX D'YONNES
Société Civile de Moyens
au capital de 1 500 euros
Siège social : 8 Avenue du Général Leclerc
58 500 CLAMECY
444 279 210 RCS NEVERS

Le 23.05.2024, l'AGE a décidé : le transfert du siège social
Mention caduque : 8 Avenue du Général Leclerc - 58500 CLAMECY
Mention nouvelle : 3 Place des Promenades - 58500 CLAMECY
Pour avis.

AL24015197

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER RURAL DU BOUGNON
Groupement Foncier Rural
Au capital de 114.456,00 €
Siège social : Savault
58230 OUROUX EN MORVAN
SIREN n° : 433.003.449
RCS : NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 24 août 2024, il a été décidé de nommer M. Antoine DUCROT demeurant à BRASSY (58140) 3 route du Moulin Tala, co-gérant et ce à compter du 24 août 2024.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis
Le gérant

AL24015209

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LA GRACE
Société Civile Immobilière
Au capital de 427.350,00 €
Siège social : Vieux château de Dreuzy – 58800 HERY
Immatriculée au RCS de NEVERS
Numéro SIREN : 424.188.936

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 juillet 2024, il a été constaté le décès en date du 12 décembre 2020 de M. Jean LACOFFRETTE, gérant et que Mme Eva BLOSS lui succède dans les fonctions de gérant statutaire pour une durée illimitée. Il a été décidé aux termes de cette même assemblée de nommer Mme Marion LACOFFRETTE, demeurant à CHEVANNES CHANGY (58420), 8 route de Brinon, en qualité de co-gérant à compter du 06 juillet 2024.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le gérant

AL24015210

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LA MACELANE
Société Civile Immobilière
Au capital de 38.112,25 €

ANNONCES LÉGALES

Siège social : lieudit Dreuzy –
58800 HERY
Immatriculée au RCS de NEVERS
Numéro SIREN : 412.975.823

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 juillet 2024, il a été décidé de nommer Madame Marion LACOFFRETTE, demeurant à CHEVANNES CHANGY (58420), 8 route de Brinon, co-gérante et ce à compter du 06 juillet 2024.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis
Le gérant

AL24015211

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FILLIAU LELLOUCHE

SCI au capital de 100 €
Siège Social :
57 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER
92300 LEVALLOIS PERRET
824300800 RCS de NANTERRE

Par AGO du 26/08/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 0 RUE DE POUILLYZOT 58150 POUILLY SUR LOIRE, à compter du 01/09/2024. Gérance : OLIVIER FILLIAU 32 RUE DAGOBERT 92110 CLICHY Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de NEVERS

AL24015214

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HC FROID

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 9, route de l'Etang des Granges
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
810 592 634 RCS NEVERS

Le 21/08/2024 l'associé unique a décidé le transfert du siège social :
Mention caduque : 16, rue Louis Joseph Gousse, 58150 Pouilly-sur-Loire,
Mention nouvelle : 9, route de l'Etang des Granges, 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire.
Pour avis.

AL24015215

Comptafrance

MODIFICATION DU PRESIDENT

CANAMERO

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Avenue Jean Jaurès
58160 IMPHY
981814544 RCS NEVERS

Par AGO du 01/08/2024, il résulte que Madame Stéphanie LAVALETTE, demeurant 138 Rue d'Egypte - Pinay, 58320 PARIGNY-LES-VAUX, a été nommée en qualité de Président pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Damien METAIRIE, démissionnaire.
Pour avis
Le Président

AL24015223

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DUFOUR FRERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 31 rue Jean JAURES
58450 NEUVY SUR LOIRE
310 307 442 RCS NEVERS

L'AGE du 02/01/2024, a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de pose d'appareil de chauffage bois indépendant, poêle à bois et ou granulé et insert de cheminée et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL24015226

// DIVERS

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 c.civil)
Suivant acte reçu par Maître GAUTHIER, notaire salariée au sein de l'office notariale C. DRÉAU, notaire à AVALLON (Yonne) CRPCEN n° 89031, le 09 août 2024
Monsieur Frédéric JANOT et Madame Ophélie GRANGER, son épouse, demeurant ensemble à SAINT ANDRE EN MORVAN (58140)Villurbain - 24 route d'Usy, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINT ANDRE EN MORVAN (58140) le 17 mai 2013, ont procédé à l'ameublissement de la communauté (article 1397 c.civ.)
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Corentin DREAU, notaire à AVALLON (89200) 4, rue de Lyon, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis,

AL24015181

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 30 octobre 2008, Madame Bertrande Marguerite Blanche Françoise RAYMOND, en son vivant retraitée, née à REIMS (51100), le 6 mai 1930, ayant demeuré à PARIS (75005), 11, rue Rataud, célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 25 mars 2024, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 22 août 2024, par Maître Maurice BENTATA, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre-Olivier PRUDHON, Maurice BENTATA, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75014), 226, Avenue du Maine, identifié sous le numéro CRPCEN 75181, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015206

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM MARRIAUX GENESTE

Société civile de moyens
au capital de 2 744,08 euros
Siège social : 4, avenue Jean Jaurès
58 150 POUILLY-SUR-LOIRE
326 750 734 RCS NEVERS

Le 10.01.2021 les associés de la société ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015195

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GP AUTOS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 320 Route des Varennes,
58240 CHANTENAY ST IMBERT
Siège de liquidation : Pont Charrot
58240 CHANTENAY ST IMBERT
977 758 721 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal GAILLARD, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015220

Exco Alpha

CLÔTURE DE LIQUIDATION

KINERGIES

Forme : SCI en liquidation
Capital social : 6 000 euros
Siège social
24 Grande Rue
58130 GUERIGNY
527 721 005 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGO en date du 25/07/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nevers. La société sera radiée au RCS de Nevers.

AL24015246

DISSOLUTION

SCI LE MORILLON
SCI en liquidation au capital de 23 324,70 €
Siège Social : 139, Faubourg du Grand Mouëssse – 58000 NEVERS
352 853 196 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/08/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/08/2024 et sa mise en liquidation amiable.
Mme Dominique AUZEL dt à NEVERS (58) – 31, rue Gabriel Valette a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 31, rue Gabriel Valette. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015255

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI CAMELEON ; Siège social : 7, rue du Bengy - 58640 VARENNES-VAUZELLES ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mme Camille DUBOIS dt à CHAULGNES (58) – 3, Chemin de Mauringe et Mme Anne REISKEIM dt à MARZY (58) - 53, Cote de Conflans ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL24015225

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLANS 3/5 Bd de Verdun

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL PAINS ET CHOCOLATS, SARL, au capital de 1 000 €, dt le siège social est à VAUX D'AMOGNES 58130 310, route de Montigny OUROUER, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet l'activité de boulangerie, pâtisserie, traiteur ; toutes opérations, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, et dont le gérant est Mr. Lionel ASCONCHILO, demeurant à VAUX D'AMOGNES 58130 - 310, route de Montigny OUROUER.
Pour avis

AL24015234

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 28/08/2024, constitution de la Société par Actions simplifiée :
Dénomination sociale : BEUGNON SOLAIRE
Capital social: 2 000 euros
Siège social : Les Champs Druy, 22 route de Creule, 58250 Montaron.
Objet :La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables, la location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables, l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la cession, la mise à disposition, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Président : Monsieur Jean-Luc BEUGNON, demeurant les Champs Druy, 22 route de Creule, 58250 Montaron.
Directeur général : Madame Nelly BEUGNON, demeurant les Champs Druy, 22 route de Creule, 58250 Montaron.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015238

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800), 22 avenue du champ de foire, le 30 août 2024,
Il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : TCP IMMO
Capital social : 1.500,00 € divisé en 150 parts de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 150
Siège social : 12 rue des Champs de la Croix 58420 GUIPY
Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 ans
Gérance : Jonathan AUDOUARD et Mélanie PONGE demeurant à GUIPY (58420), 12 rue des champs de la Croix
Pour avis,
Le notaire.

AL24015243

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement, en date du « 28/08/2024 «, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :MAXTOM
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Siège social : La Gretaude, 58290 Moulins Engilbert
Capital : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Paul BERNARD demeurant La Gretaude, 58290 Moulins Engilbert et Madame Anne Laure GRAILLOT, demeurant La Gretaude, 58290 Moulins Engilbert.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015251

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL CABINET D'OSTÉOPATHIE FOMO

SAS au capital de 35100 €
Siège Social : 52 B BD du 14 juillet
89100 SENS
822404927 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 23/08/2024, a décidé de transférer le siège social au 12 rue pierre castets 89100 SENS, à compter du 26/08/2024. Mention au RCS de SENS

AL24015162

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : LOCUTUS.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 38 Rue DES VIGNES BLANCHES, 89113 CHARBUY.
904975240 RCS Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2024, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL24015176

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ZILLENIUM

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 78 avenue des Champs-Elysées
75008 PARIS 08
899403244 RCS de PARIS

Par AGE du 26/08/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 25 rue Gabriel Cortel 89300 JOIGNY et d'effectuer les modifications suivantes au 26/08/2024 :
- Conseil en relations publiques, communication. Opération se rapportant à l'enseignement supérieur ou formation professionnelle, présentielle ou à distance,incluant formation permanente, formation en apprentissage. La dispense d'actions de formation dans la catégorie des actions par apprentissage au sens de l'article L.6211-2 Code du travail.Réalisation de formations internes aux entreprises, administrations. Edition, diffusion,vente de supports se rapportant à la formation.
Présidence : Samir MOKEDDEM 33 bis rue Georges Vannereux 89300 JOIGNY
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de SENS

AL24015179

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 27.8.2024, l'associé unique de SAS B.E.I., au capital de 45.000€, siège social MONETEAU (89470) ZAC des Macherins, 6 rue d'Amsterdam, 421 262 213 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter le capital social de 155.000€ par incorporation de réserves. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAPITAL : 45000€. NOUVELLES MENTIONS : CAPITAL : 200.000€.

AL24015190

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative
de Consommation
à capital variable
Siège social : 22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

1°) Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a :
- nommé Madame Linda CIVICO, demeurant 15 Rue Germain Bénard 89000 AUXERRE, Monsieur Olivier LEFEBVRE, demeurant 41 Rue Haute Moquette 89000 AUXERRE et Monsieur Pascal ROUGER, demeurant 23 Rue des Champlys 89000 AUXERRE en qualité de nouveaux administrateurs, en remplacement de Monsieur Christian BOUTET, Monsieur Michel DAL DEGAN et Monsieur Patrick EUDE, administrateurs dont les mandats étaient venus à expiration.
- pris acte de la démission de Monsieur Michel PICARD, Madame Florine GRANGE et Monsieur Claude GROSSET de leurs fonctions d'administrateurs.
2°) Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2024, Monsieur André DONAT, demeurant 19 Rue de Vallan VAUX 89000 AUXERRE a été nommé aux fonctions de Vice-Président en remplacement de Monsieur Michel PICARD, dont le mandat était venu à expiration.
Pour avis
Le Conseil d'Administration

AL24015199

MODIFICATIONS STATUTAIRES

ETABLISSEMENTS GUILLEMEAU SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 700 000,00 €
Siège social : 89450 DOMECY-SUR-CURE
RCS AUXERRE 421 036 112

Par AGE du 30 juillet 2024 prenant effet le 14 décembre 2023, l'assemblée générale a décidé d'ajouter à l'objet social de la société : la vente d'énergie bois.
L'article 2 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS D'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL24015205

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 29.8.2024, l'associé unique de la SAS CTRD, au capital de 40.000 €, siège social 120, rue de Paris 89000 AUXERRE, 350 699 831 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social avec effet au 1.9.2024. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : AUXERRE (89000) 120, rue de Paris. NOUVELLES MENTIONS : Siège social : AUXERRE (89000) 54, rue du Moulin du Président.

AL24015221

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE du BOIS RAMARD
3 Bois Ramard
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS N° 977-913-185

Rectificatif à l'annonce n°AL23009020 publiée dans Terres de Bourgogne du 21 juillet 2023 concernant le GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE du BOIS RAMARD
Il fallait lire que le capital social est de : 138.777,00 euros
Pour avis
La Gérance

AL24015216

// DIVERS

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 c.civil)
Suivant acte reçu par Maître DRÉAU, notaire à AVALLON (Yonne) CRPCEN n° 89031, le 24 avril 2024
Monsieur Jean-Claude GAUDIN et Madame Micheline SZERADZKI,son épouse, demeurant ensemble à QUARRE LES TOMBES (89630) 1, chemin des Velottes, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de ROUMAZIERES LOUBERT (16270), le 16 août 1978, ont procédé à l'ameublissement de la communauté (article 1397 c.civ.).
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier à Maître Corentin DREAU, notaire à AVALLON (89200) 4, rue de Lyon, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis,

AL24015182

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : DE MARCO SASU Liquidation Judiciaire simplifiée du 19/12/2023 ZA des Pelletiers 89100 SOUCY L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 août 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24015183

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : AGENCE ALEXANDRE SAS Liquidation Judiciaire simplifiée du 18/07/2023 2 rue Grande 89340 VILLENEUVE LA GUYARD L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 août 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24015191

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : LOCAMAIL RECEPTION SARL Redressement Judiciaire du 06/06/2023 18 Grande rue 89100 MAILLOT L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 août 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24015202

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 30 août 2024, Monsieur Alain Georges Jean CHOSSAT, religieux retraité, demeurant à SAINT-LEGER-VAUBAN (89630) Abbaye de la Pierre qui Vire né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 28 mai 1928, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à SAINT-LEGER-VAUBAN (89630) (FRANCE), le 10 décembre 2023, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 30 août 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL24015231

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : FORM IN TIME SAS Liquidation Judiciaire du 04/04/2023 19 rue du Général Allix à 89100 SENS L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 août 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24015233

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

ACTIONS TRAVAUX 89

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
29 bis Faubourg Saint-Nicolas,
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Siège de liquidation :
29 bis Faubourg Saint Nicolas
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
819 730 136 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/05/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidatrice Madame Sandrine CAUCHI, demeurant 29 bis Faubourg Saint Nicolas, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 29 bis Faubourg Saint Nicolas 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24015175

DISSOLUTION

MEDICAP IMMO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 12, voie des Préaux
89310 NITRY
810 643 049 RCS AUXERRE

L'assemblée extraordinaire du 3 aout 2024 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter du même jour. Monsieur Stéphane LORAND, demeurant LA GARENNE-COLOMBES (92250) – 35 bis, rue Auguste Buisson est nommé liquidateur.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour Avis.

AL24015178

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : VIT1CHAUFFEUR.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 4 Rue DE BELFORT, 89000 AUXERRE.
811996461 RCS d'Auxerre
Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2024. Monsieur Jean-Luc MARCHAND, demeurant 4 rue des senons 89000 Auxerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL24015188

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : L'EPICERIE AMBULANTE DE NOS AINES.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 3 RUE DE L'AUBERGE A PERREUX 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
853649416 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur DIDIER DUJARDIN demeurant 3 RUE DE L'AUBERGE A PERREUX, 89120 Charny Oree de Puisaye et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du sens.
Le liquidateur

AL24015189

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MEDICAP IMMO

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 12, voie des Préaux
89310 NITRY
810 643 049 RCS AUXERRE

L'assemblée extraordinaire du 3 aout 2024 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus de la gestion et décharge de son mandat au liquidateur, puis constaté la clôture de la liquidation. Les actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
LE LIQUIDATEUR

AL24015198

Notaire

BARBARA BOULANGER & FANNY RIEUX
Notaires Associés
6, ave. Georges Clémenceau
83250 LA LONDE-LES-MAURES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALICASTRE Société Civile Immobilière au capital de 226.000,00 euros Siège social : 43 Grande Rue 89200 SERMIZELLES RCS AUXERRE 449 666 684 Par AGE du 30/04/24, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé

ANNONCES LÉGALES

M. Patrick BERTHEAU de son mandat et ont constaté la clôture des opérations de liquidation de la société au 30/04/24. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, Le Liquidateur.

AL24015217

AVIS DE DISSOLUTION

LES FLORALIES VANNOISES
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 89190 FOISSY-SUR-VANNE
311 275 747 RCS SENS

Par assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2024, a été décidé la dissolution anticipée de la Société LES FLORALIES VANNOISES à compter du même jour.
A été nommé liquidateur :
Madame Ghislaine COUARD épouse POMMIER demeurant à LES VALLÉES DE LA VANNE (89190), CHIGY - 10 Grande rue.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 89190 FOISSY-SUR-VANNE, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis et mention, le liquidateur.

AL24015224

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 29/08/2024 au siège de liquidation, l'Associé Unique de la société JESA SERVICE, SARL en liquidation au capital de 7 500 € ayant son siège social et son siège de liquidation 4 rue des Merles 89410 BEON et immatriculée au RCS SENS n° 453 758 666, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel PERRIER, demeurant 4 rue des Merles 89410 BEON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de SENS. Pour avis, Le Liquidateur

AL24015235

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SCI / FC
SCI / FC
SCI en liquidation au capital de 450 €
Siège social : 13 RUE DU CARRE
89480 CRAIN
899 535 405 RCS AUXERRE

Par décision du 27/08/2024, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Michel CLIDIERE demeurant 13 RUE DU CARRE, 89480 CRAIN, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 27/08/2024. Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL24015245

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL CONCEPTS CONSTRUCTIONS
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 24 Grande rue
89140 MICHERY
RCS SENS 802 680 835

L'assemblée générale extraordinaire du 30/08/2024 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 30/08/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame LERDA Sylvie, demeurant 24 Gr Grande rue, 89140 MICHERY et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.
Sylvie LERDA

AL24015247

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 17 juillet 2024 il a été constitué une SASU à capital variable dénommée :
DENOMINATION : SP TECHNIFERME
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 2 LIEU-DIT ETANGS DE SAINT ANGE 89400 BUSSY-EN-OTHE
Objet : La vente, l'installation, la maintenance, la réparation de tous types de portes automatiques industrielles
Président : M. ANTUNES DOS SANTOS Sérgio demeurant 2 Lieu-dit Etangs de Saint Ange 89400 BUSSY EN OTHE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de SENS.

AL24015212

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 30/07/2024 à Plérin (22), il a été constitué une société civile immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : WEEB 1
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 300 Euros
SIEGE SOCIAL : 54, rue de Bichain – 89340 VILLENEUVE LA GUYARD.
OBJET : acquisition d'immeubles ou de droits immobiliers, leur exploitation, leur gestion, leur location et généralement toutes opérations se rattachant à cet objet, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation.
GERANCE : La gérance est assurée, pour une durée indéterminée, par Mme Céline LEMOT demeurant 54 Rue de Bichain – 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD (89) et par M. Frédéric HERVE demeurant 5, la Gare de Moncontour – 22150 PLEMY (22).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS.

AL24014994

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 30 août 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : JULAUP Le siège social est fixé à : VINCELOTTES (89290), 5 rue du Moulin. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR). Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les gérants de la société sont : Monsieur Jean Michel ROBIN et Madame Nadine BON demeurant VINCELOTTES (89290), 5 rue du Moulin. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89). Pour avis Le notaire.

AL24015232

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SOUS SEING PRIVE en date du 21 AOUT 2024, il a été constitué une SCI
Dénomination sociale : « SCI LISA FARAH »
Forme : SCI
Capital : 1 000 euros
Siège social : 7, Place de la Gare – 89100 SENS
Objet social :
Location de terrains et d'autres biens immobiliers : l'acquisition de tous biens, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; La possibilité de prises de participation dans le capital d'autres sociétés ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, sous réserve que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Gérance : Mr LASSOUANE Zahir, demeurant 20 bis Boulevard de la Convention à SENS 89100.
Cession de parts sociales : libre entre associés.
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de SENS.

AL24015260

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

// DÉCOUVERTE

Mytiliculteurs, les agriculteurs de la mer

Même si la rentrée est là, voici un reportage qui vous donnera encore un petit parfum de vacances. Direction le hangar de l'Épaulard, à Dunkerque, où Philippe Quinault élève au large de la ville et jusqu'à la frontière belge des moules de filières.



Justine Demade-Pellorce

Philippe Quinault, gérant de l'Épaulard, dernier éleveur de moules de Dunkerque.

Les mytiliculteurs, ou éleveurs de moule, sont surnommés « les agriculteurs de la mer » comme les éleveurs d'huîtres et autres conchyliculteurs. De fait, ce corps de métier n'est pas rattaché au ministère de la Mer mais bien à celui de l'Agriculture. Direction Dunkerque, dans le Nord, où l'on élève spécifiquement des moules de filières. Philippe Quinault, patron de l'Épaulard, explique : *« On ensemence, on élève, on entretient nos champs et on organise les rotations : nous sommes bien plus proches des agriculteurs que des pêcheurs »*. Comme chaque jour en saison, son bateau est sorti en mer le matin même, récoltant quatre tonnes de moules de filière. Ça aura pris trois heures à l'équipage mais le travail a commencé bien en amont, et n'est pas terminé. *«Comme nous sommes classés en zone B par l'Ifremer, nous ne pouvons pas commercialiser directement les moules mais devons les purifier pendant 12 heures avec de l'eau de mer »*, décrypte-t-il face aux caisses remplies de coquilles noires arrosées en continu d'une eau rafraîchie qui permet de purifier les moules, organismes très filtrants.

Une activité relativement nouvelle

Passé cette étape, les bacs seront placés un à un sur une machine appelée débyssusseuse qui va permettre de nettoyer les moules en leur ôtant, notamment, le filament appelé byssus. L'élevage de moules n'est pas une tradition à Dunkerque, où on a surtout longtemps pêché la sole, espèce noble par excellence. *« Il y a eu de moins en moins de ce poisson de fond, et les pêcheurs ont eu la possibilité de se diversifier en exploitant des concessions en mer afin d'élever des moules »*, explique celui qui n'était pas encore là. Philippe Quinault vient de La Rochelle, en Charente-Maritime, région de mytiliculture s'il en est, où il a d'abord été ingénieur dans l'industrie. Son arrivée à Dunkerque coïncide avec la vague de fermetures qui a suivi cet élan vers les champs marins. *«L'État a établi une concession en mer à 3 miles de la côte (4 à 5 kilomètres) de 7 kilomètres de long sur 1 kilomètre de large, qu'il a divisé en 150 champs exploitables selon un cahier des charges précis. Une dizaine de pêcheurs ont tenté l'aventure à l'époque mais il n'en est très vite resté que deux, nous avons repris l'une des deux affaires il y a 8 ans, l'Épaulard, et il en reste une basée à Boulogne-sur-Mer»*. Compliqué d'être à la fois en mer et au champ, tout marin soit-il. Sa rencontre avec les moules a précisément eu lieu dans sa Charente-Maritime natale quand les pêcheurs dunkerquois, alors qu'ils se lançaient dans la moule, sont venus se former sur ces *« terres historiques de conchyliculture (la culture des coquillages) »*.

Travail en mer ouverte

À Dunkerque on élève des moules de filières. Immergées en continu, les moules mangent davantage et grossissent donc plus vite, avec un cycle de production d'un an contre trois environ pour les moules de fond. Les moules de filière sont à mi-chemin entre les moules de bouchots - ces pieux plantés sur les plages par des agriculteurs en quête de diversification, et dont les concessions sont de moins en moins nombreuses -, soumises au mouvement des marées, et les moules de fond que l'on retrouve essentiellement aux Pays Bas, plus grand pays européen exportateur de moules. Philippe Quinault avance surtout une intensivité de l'activité néerlandaise en comparaison à la française : *« Avec 10 sociétés, ils font 70 000 tonnes de moules, soit le même volume que nous, en France... avec 300 sociétés. »* Dunkerque, une terre de moules ? *«C'est compliqué car nous sommes en mer ouverte ce qui n'est pas si courant dans ce type de culture davantage implantée dans les baies et les sites abrités : nous subissons les marées qui réduisent l'espérance de vie du matériel et causes parfois des pertes. Une tempête hivernale peut provoquer la perte totale de plusieurs filières : c'est notre hantise »*, explique le patron qui modère : *« Heureusement que nous sommes partiellement protégés par les bancs de sable au large et à marée basse, nous sommes protégés de la houle »*. L'élevage de moules implique un travail à l'année, difficilement compatible avec les campagnes de pêche, pense le patron qui détaille : *«D'avril à juin c'est la période de captage des naissains de moules. Nous ensemençons nos descentes de cordes de 4 mètres de long puis nous suivons l'évolution des moules, procédons au dédoublement à un moment pour ne pas que les grappes tombent, en général entre septembre et février. La période de récolte est optimale en juin, même si nous commençons dès Pâques pour répondre à la demande et commencer à libérer les champs »*. À L'Épaulard, dix personnes et deux bateaux s'affairent sur l'une des 27 concessions de l'entreprise, qui compte à chaque fois six filières, donc 162 au total potentiellement. Une filière c'est un système de 100 mètres de long équipé de bouées sur lequel sont accrochées les cordes accueillant les moules. Passé de 120 tonnes récoltées il y a huit ans à 600 l'an dernier grâce à l'acquisition du deuxième bateau, Philippe Quinault précise: *«La densité de captage varie chaque année, et avec elle le rendement final : moins 15 % en 2023»*, observe-t-il. Le taux de chair a son importance aussi : 25 à 26 % en moyenne. Avec une forte concentration en protéine et un excellent bilan carbone, c'est une culture d'avenir. Les moules dépendent toutefois de la température de l'eau (maximum 28°C, dans le Nord on a de la marge...) et surtout l'acidification des océans : rappelons que les coquilles sont en calcium, pas fan de l'acidité, et que tous les coquillages sont touchés.

Justine Demade-Pellorce



ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

21 Du changement chez Claas Bourgogne

Après presque 9 ans passés à la direction de Claas Bourgogne, Fabrice Boleis quitte la Côte-d'Or pour retrouver sa Bretagne d'origine. Parallèlement, la concession réorganise son service commercial afin de mieux accompagner les jeunes collaborateurs et mieux répondre aux attentes des clients.



Breton de naissance, Fabrice Boleis quitte la Bourgogne et retourne sur ses terres natales.

Breton d'origine, Fabrice Boleis n'a jamais caché son envie de retourner dans sa région natale. Depuis le 1er septembre, le désormais ex-directeur de Claas Bourgogne a pris la direction d'une concession bretonne, similaire en effectif et nombre de bases. Après 25 ans passés dans le réseau Claas, en ayant gravi tous les échelons (vendeur, chef des ventes, directeur), il quitte donc le constructeur allemand pour un autre challenge. De ses années en Bourgogne, Fabrice Boleis est satisfait du travail effectué avec ses équipes. À son arrivée en 2016, il affirmait vouloir *« avancer sans révolutionner »*. 9 ans après, la concession affiche toujours un bon dynamisme avec des structures aux standards d'aujourd'hui.

Importants investissements

Sous « l'ère Boleis », les bases de Laignes, en Côte-d'Or et d'Autun, en Saône-et-Loire, ont bénéficié d'importants investissements pour l'accueil des clients et le confort des collaborateurs. Conséquences de ce dynamisme et des conditions de travail : l'entreprise attire les jeunes, une satisfaction pour Fabrice Boleis. *« Cette rentrée, Claas Bourgogne accueille 17 jeunes en apprentissage, dans tous les métiers de l'entreprise. C'est 20 % de l'effectif (Claas Bourgogne emploie 80 salariés) »*. En ce début de campagne, l'entreprise réorganise son service commercial. Gilles Rothermann a en effet été nommé chef des ventes, aux côtés de Benjamin Gauthier, responsable commercial. Ce nouveau tandem permettra de mieux accompagner les dix vendeurs de secteur et, par conséquent, les clients.



Gilles Rothermann occupe désormais le poste de chef des ventes chez Claas Bourgogne.

// MACHINISME

Des signes d'essoufflement du marché

Le marché de la machine agricole donne de sérieux signes d'essoufflement, avec des prix à la hausse, en neuf comme en occasion.

Le Sedima, syndicat des concessionnaires de machinisme agricole et d'espaces verts a fait récemment le point sur la conjoncture économique de l'année. Plus de la moitié de ses huit cents adhérents constatent un recul de 3 % des commandes de matériel neuf dans le domaine agricole et une baisse un peu moins marquée pour l'occasion. Après 2023 où la demande était atone, cet essoufflement devrait s'accentuer au deuxième semestre. Un recul des prises de commandes de l'ordre de 13 % est attendu pour la viti-viniculture. La baisse est sensible dans le secteur des grandes cultures alors que le matériel d'élevage se porte mieux. Les commandes de pièces en magasin ou en atelier sont en revanche bien orientées avec une augmentation de 7 à 8 % du chiffre d'affaires. Alex Mortier, le nouveau président du Sedima, explique ce ralentissement des commandes par *« la conjoncture des marchés (…) On suit le monde agricole. Il y a des inquiétudes dans la viticulture face aux transformations de cette activité et aussi dans les grandes cultures. Mais le principal frein reste le prix du matériel neuf. Celui-ci a pris 20 % d'augmentation en trois ans. Le neuf est trop cher. L'occasion, automatiquement, a suivi à 10 % de hausse. »*

Stocks en hausse

Ce ralentissement des commandes entraîne des répercussions pour les concessionnaires. Les trois quarts déclarent une augmentation de leurs stocks de 10 %, pour atteindre un niveau *« supérieur à la normale »*, en neuf comme en occasion. Nombre d'entre eux déclarent une dégradation de leur trésorerie et des difficultés à financer l'achat de nouveaux tracteurs à exposer. Ces concessionnaires assurent un service auprès du monde agricole, exposition et démonstration du nouveau matériel, mais aussi services d'entretien et de réparations. Ce ne sont pas des usines, mais des PME souvent familiales, avec des hommes et une convention collective adaptée aux besoins de l'entreprise ainsi que des agriculteurs clients. D'où l'importance de l'aspect social pour ces entreprises. *« Malgré des trésoreries tendues nous devons négocier des salaires pour attirer des compétences, recruter et fidéliser nos collaborateurs »*, explique Anne Fradier, la secrétaire générale du Sedima. 75 % des concessionnaires ont recruté du personnel l'année écoulée et procédé à des augmentations de salaires.

Actuagri

// AGRITECHNO

Le stock de grains sous la vigilance d'objets connectés



Comme tous les mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, focus sur les sondes Javelot.

Le stockage de grains et de céréales peut être menacé notamment en cas d'augmentations des températures et d'invasion d'insectes. Ces aléas peuvent détériorer la qualité de la production stockée et ne plus répondre aux normes de conformité demandées par les coopératives notamment. Des objets connectés existent aujourd'hui pour surveiller son stockage et l'état sanitaire du grain. Ces solutions innovantes sont composées d'un tube en PVC connecté à une application sur le téléphone qu'il faut activer en entrant son identifiant et son mot de passe. Ce dispositif permet de surveiller la température en temps réel directement sur le smartphone et d'être alerté en cas de problème pour ventiler ou, dans le pire des cas, déstocker les céréales et les sortir au plus vite. Bastien Pitoiset, céréalier à Pasques, en Côte-d'Or, a installé depuis juillet 2023 des sondes Javelot pour surveiller son stock de grains (700 tonnes de blé et orge).

Paramétrage sur ordinateur

« Mes céréales sont stockées à plat, précise-t-il, *je plante une sonde pour environ 200 tonnes directement dans le tas de grain. Chaque case de stockage est identifiée et un numéro de sonde ajouté pour savoir à quelle sonde correspond quel tas. Ce paramétrage est fait sur l'ordinateur ou directement sur le téléphone. Quand le dispositif est installé, je peux consulter la température de chaque case de stockage en temps réel car les températures sont synchronisées plusieurs fois par jour. On peut également consulter les courbes de températures sur une période choisie. Sur l'application, la sonde est symbolisée par un rond et une température cible indicative de la période est renseignée : si la température augmente, le rond change de couleur pour m'avertir. L'année dernière la température a commencé à augmenter, je l'ai vu directement grâce à la sonde et j'ai pu installer le ventilateur très rapidement. Avant, je devais monter sur les tas de grains avec un outil maison composé d'un thermomètre attaché à un morceau de bois ! Une nouvelle option est en essai cette année pour lancer de manière automatique le ventilateur à partir des informations des sondes. En tant qu'adhérent Dijon Céréales, je bénéficie de ce service gratuitement car je paye 1 euro / tonne potentielle stockée, mais je suis remboursé au moment du déstockage 1 euro / tonne enlevée ».*

Caroline Chanlon



Bastien Pitoiset, céréalier à Pasques, en Côte-d'Or, et utilisateur de sondes Javelot.

LOISIRS

// À DIJON

21 Regards sur les peintures germaniques des collections françaises

Les musées de Dijon, associés au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et au musée Unterlinden de Colmar présentent, jusqu'au 23 septembre, une exposition consacrée aux peintures germaniques des collections françaises (1370-1550) réalisée en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art de Paris.

À Dijon, l'exposition intitulée « Maîtres et merveilles » valorise l'exceptionnelle collection de peintures médiévales suisses et allemandes de son musée des Beaux-Arts. En grande partie le fruit du généreux legs de Marie-Henriette Dard en 1916, cette collection est reconnue à l'échelle nationale et internationale et reste sans égal dans ce domaine. Elle confère au musée dijonnais une singularité et une richesse que cette exposition se propose de faire redécouvrir au public, jusqu'au 23 septembre. Avec près de soixante-quinze œuvres issues essentiellement du fonds du Musée des Beaux-Arts de Dijon et de prestigieuses institutions françaises, cette exposition entraîne les visiteurs dans l'une des périodes les plus fascinantes de l'histoire de l'art occidental, à la découverte des usages et des particularités iconographiques, stylistiques et matérielles de ces peintures produites dans l'ancien territoire du Saint Empire romain germanique.

Entité politique mouvante

Mosaïque de principautés, le Saint Empire romain germanique est une entité politique mouvante selon les époques. Les puissances locales, tant laïques que religieuses, ont une grande autonomie par rapport à l'empereur. Dans un climat politique et social difficile – guerres, brigandage, révoltes -, les empereurs successifs peinent à garder le contrôle des provinces. L'exposition présente un fragment de cette histoire par le prisme des peintures. Le fil du parcours est thématique. Il propose des clés de lecture essentielles à la compréhension de la place de ces œuvres à la fin du Moyen Âge. Il restitue également un état des recherches récentes sur les questions de styles et d'attributions, au gré d'un cheminement entre l'enquête sur des « mains » et des maîtres souvent tombés dans l'anonymat et la découverte de ces « merveilles » rares qui continuent d'étonner et de susciter notre curiosité. Nombre de ces peintures sont des fragments de tableaux d'autels aujourd'hui démembrés et dissociés de leur contexte, ce qui empêche souvent d'en reconnaître la signification initiale.

Usages précis

Pourtant, dans la société médiévale, elles ont un usage précis. La plupart sont des présents offerts à Dieu, pour le glorifier et obtenir ses faveurs, ou à des saints protecteurs particuliers.

Ces peintures, alternativement cachées ou déployées selon le calendrier liturgique, guident la prière des dévots. En suscitant l'émotion, en éveillant la terreur et en inspirant le repentir, elles aident et orientent les fidèles dans leur dévotion, par les moyens formels les plus naïfs jusqu'aux plus brutaux, et les incitent à contempler les réalités immatérielles dont elles se veulent un reflet sensible.

Enfin, si ces peintures magnifient la gloire divine, elles célèbrent aussi la puissance et la richesse terrestres de leurs commanditaires religieux et laïcs.

Ces derniers s'assurent ainsi que leur souvenir sera maintenu après leur mort dans la prière des vivants.

D'après communiqué



L'exposition « Maîtres et merveilles » est à découvrir au Musée des Beaux-Arts de Dijon jusqu'au 23 septembre.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• 7 et 8 septembre

// Fantastic Picnic

La 14e édition des « Fantastic Picnic » a lieu dans toute la Bourgogne-Franche-Comté. À Dijon, on vous propose une journée olympique et gourmande à la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Un picnic sera concocté au cœur du village gastronomique, préparé par le chef Colombo. Le Comité régional olympique et sportif proposera des initiations à plusieurs disciplines

Pour réserver : https://villagegastronomique.fr/products/fantastic-picnic

• Samedi 14 septembre

// Musique à la Cité international de la gastronomie et du vin

Tous les samedis, sur la place du village de la Cité internationale de la gastronomie et du vin à Dijon, des concerts gratuits vous sont proposés, de 18 h 45 à 22 h 45. Le prochain aura lieu avec Tio Pepe et Copycat. Tio Pepe est un groupe incontournable de la scène rock/latino en France. Leur musique est un mélange énergique de rock et de rythmes latinos qui fait vibrer le public. Copycat est un duo formé par Apolline Magnet et Zoé Barge, toutes deux chanteuses, guitaristes et bassistes, originaires de Nevers et de Vichy. Leur musique mêle la pop-folk et le rock.

villagegastronomique.fr

• 21 et 22 septembre

// Chasse aux bouquets à Longvic

Le Champ des Sourires, association de production et vente de fleurs locales et de saison, organise un week-end portes ouvertes sur sa ferme au 51 route de Dijon à Longvic, dans le cadre des Journées de la Fleur française. Plusieurs activités florales seront proposées dont une matinée cueillette et confection de bouquet ainsi qu'une chasse aux bouquets géante dans Longvic le samedi matin à partir de 10 heures. Le dimanche, c'est un marché fleuri de producteurs et de créateurs locaux qui se tiendra sur le site.

https://lechampdessourires.fr/

Nièvre

• Samedi 7 septembre

// Marché à la ferme

Sylvestre Bonnemain, (Les ruchers de la Croix-Blanche), à Montacher-Villegardin (La Croix Blanche), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les premiers samedi du mois, jusqu'en septembre, de 15 heures à 19 heures.

// Ball Trap

De 10 heures à 17 heures, à Domats (lieu-dit Le Metz). Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-sur-Yonne organise son premier Ball Trap. Au programme : fosses, rabbit loisir et tir à la carabine. Des lots sont à gagner pour les cinq premiers. Assurance obligatoire ou vente à 5 € sur site.

Renseignements au 06 26 97 78 02.

• 8 septembre

// Fantastic Picnic

L'Huilerie Brossard (Route de Mouchy, Raveau) organise un Fantastic Picnic le 8 septembre. Au programme, repas avec guinguette fermière, musique, jeux et visite de l'huilerie. Reservation obligatoire (repas 25 euros, 15 euros pour les – 10 ans ; hors boissons).

Renseignements et inscriptions au 06 30 69 48 79

• 14 et 15 septembre

// 12e Médiévales de Passy

Le CAUE de la Nièvre, propose des Le Château de Passy-les-Tours à Varennes-les-Narcy se met une nouvelle fois à l'heure médiévale pour la 12e édition des Médiévales des Tours de Passy. Au programme : combats de chevaliers, joutes équestres, marché médiévales de plus de 30 exposants, animaux de la ferme, grand spectacle d'assaut du Château de Passy par les troupes ennemies...

Renseignements : https://passylestours.fr/

• Jusqu'au 18 septembre

// Balade avec les chèvres

La ferme de Claire (Claire Genet), à Saint-Bris-le-Vineux (Les Champs Galottes), organise des balades avec les chèvres, dans les collines, avec une dégustation de vins et de fromages, tous les mercredis et samedis durant l'été, jusqu'au mercredi 18 septembre. Rendez-vous à 10 h 30, inscription au préalable à accueil@ferme-claire.fr.

// Journée Biodiver'cité

L'école nationale des finances publiques accueille le 18 septembre, une journée dédiée à la biodiversité. Ainsi sont proposés des conférences, tables rondes et ateliers sur ce thème à partir de 9 h. Sur réservations : cleroy@agglo-nevers.fr

Renseignements et programme : https://www.nevers.fr/actualites/biodivercite-reservez-cette-date-18-septembre Yonne

• 12 octobre

// Élection de la reine des comices

La Société d'agriculture de la Nièvre organise l'élection de la reine des comices le 12 octobre lors d'un diner dansant. Il aura lieu à partir de 20 h à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Tarif : 38 euros ; pour les enfants à partir de 12 ans : 15 euros.

Renseignements et réservations : 06 88 68 79 12

// PATRIMOINE

89

La grande histoire de la vigne et du vin

À Chablis, Alexandre Gautherin, viticulteur, a ouvert son musée Vinéa Passion il y a trois ans. À l'intérieur, c'est un véritable voyage à travers le temps qui attend les visiteurs, où l'on découvre tout un tas d'outils pour la vigne et le vin. De quoi en apprendre plus sur les anciennes méthodes de production et de fabrication.



Le musée Vinéa Passion d'Alexandre Gautherin regroupe environ 3 000 outils de la vigne et du vin, à Chablis.

Si vous prenez le temps de vous rendre au musée Vinéa Passion, à Chablis, c'est sur un véritable passionné que vous tomberez en la personne d'Alexandre Gautherin. Ce vigneron a ouvert son musée le 31 juillet 2021 avec l'envie de faire partager sa passion et sa collection d'outils sur la vigne et le vin au grand public. Et des objets, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y en a beaucoup, tous aussi intéressant les uns que les autres. Cette collection, Alexandre Gautherin l'a commencé il y a 30 ans. « *J'avais alors 17 ans. Après toutes ces années, je me suis dit qu'était venu le temps de mettre tous ces objets en valeur* ». Entre l'idée et la concrétisation du projet, près de 8 années s'écoulent. « *Il a fallu trouver le terrain approprié et il y a eu 3 ans de travaux. On a quasiment tout fait nous-même ici* », indique-t-il. Mais du coup, qu'est-ce qu'on y trouve dans ce musée ? « *On commence la visite avec un beau stand de machines à greffer qui servaient pour le greffage dans le but de lutter contre le phylloxéra. On y trouve également des boucheuses, des pressoirs, des pompes à vin, des soutireuses, des jauges à tonneaux, des outils sur la tonnellerie… Il y a ici des outils qui viennent de toute la France, pas seulement du vignoble du Chablisien. Combien ? Il y en a environ 3 000 d'exposés et largement autant en réserve* », sourit-il. « *J'ai aussi une cinquantaine de tracteurs enjambeurs ainsi qu'une quinzaine de sulfateuses à chevaux* ». On vous l'a dit, il y en a des choses à voir au musée.



Des objets de différentes époques sont à observer.

Une passion depuis l'enfance

Le goût pour la collection, Alexandre Gautherin le développe dès son plus jeune âge. « *Petit, j'aimais déjà ce qui était ancien. J'avais une grosse collection de cartes postales sur Chablis et le vignoble. Par la suite, ma passion pour les outils, les matériels, les objets m'est venue. Mon père aimait aussi collectionner certains objets mais sans avoir cette folie que j'ai d'acheter beaucoup de pièces* », rit-il. Une passion pour les vieux outils qu'il a transmis à son fils Grégoire. « *Moi, je suis arrivé sur le domaine il y a un an. Je m'occupe davantage du côté vente et communication, mais je partage quand même la passion de mon père pour tous ces objets de la vigne et du vin* », sourit ce dernier. Alexandre Gautherin confie toutefois ne plus avoir autant de temps pour chiner sur les brocantes, lui qui les écumait à travers toute la France auparavant. « *Aujourd'hui, je suis trop pris par le travail au domaine et au musée. Je parviens quand même à faire une petite brocante de temps en temps les dimanches, dans le secteur, mais c'est tout* ». Il faut dire qu'avec un domaine de 17 ha dans le Chablisien (où sont produits Petit Chablis, Chablis, Chablis premier cru, Bourgogne aligoté, Bourgogne Chitry blanc et jus de raisin blanc), ainsi qu'un autre vignoble de 2,5 ha depuis 2020 dans les crus du Beaujolais, dans les Moulins à Vent Juliénas et Chénas, à gérer, en plus du musée, cela monopolise beaucoup de temps. Et ce n'est pas tout. Car depuis le musée, une balade commentée d'une heure en petit train est aussi proposée. « *Cette balade est composée d'une moitié qui se fait dans le vignoble et d'une autre qui se fait dans le village de Chablis* », détaille-t-il. « *On propose une belle attractivité au total entre la visite du musée, la balade en petit train et la dégustation qu'on offre après les visites* ». Pour satisfaire encore plus les visiteurs, les vignerons ont pour ambition d'agrandir le musée. « *Il devrait d'ailleurs doubler de superficie d'ici 2 ans* », annonce Alexandre Gautherin, ce qui permettrait à d'autres objets d'être mis en lumière. En parlant d'objet, quels sont ses préférés ? « *Il s'agit des veltes* », sourit-il. « *Ce sont des jauges à tonneaux qui étaient utilisées avant les nouvelles unités de mesure de 1840. Les graduations que l'on retrouve sur les jauges sont des correspondances locales et ne correspondent pas à des centimètres ou des millimètres* ». Il ne vous reste plus qu'à vous rendre au musée pour les voir en vrai.

Christopher Levé

Le musée Vinéa Passion est situé au 22 chemin de Montmains, 89 800 Chablis. Il est ouvert tous les jours de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 heures (le musée est fermé les trois premières semaines de janvier). Plus d'informations au 03 86 81 49 38, par mail à contact@museevineapassion-chablis.fr, sur le site internet museevineapassion-chablis.fr ou encore sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Linkedin du domaine Gautherin.



Une balade en petit train est également proposée.



Les visiteurs ont de quoi voyager à travers le temps.



Les veltes (unité de mesure pour les liquides) sont chères aux yeux de d'Alexandre Gautherin.

Le temps d'une pause cinématographique

En plein cœur du musée se trouve une salle de cinéma, qui a ouvert ses portes en mai 2023. À l'intérieur, quelques courtes vidéos du BIVB défilent, racontant la création naturelle du vignoble avec le mouvement des plaques il y a de cela plusieurs millions d'années, la construction des climats de bourgogne, l'histoire du vignoble de Chablis avec l'introduction de la vigne par les Romains entre le Ier et le IIIe siècle, mais aussi d'histoires plus récentes avec les moyens de protection contre le gel ou encore les étapes de vinification du vin blanc de bourgogne. Mais on ne vous en dit pas plus, pour le reste, c'est à vous de le découvrir.